

LES JEUNES

EN RÉGION CENTRE



Directeur de la publication : Daniel JEANTELET (DRTEFP Centre)

Maître d'ouvrage :

- Christian DUMAS (DRTEFP Centre - SEPES)

Coordination, animation :

- GIP ALFA CENTRE - Pôle ORFE

Auteurs :

- Céline LEDUC, Laurent GROISY (Rectorat de l'Académie d'Orléans - Tours)
- Alexandre GIRAUD, Gilles PELLATI (INSEE Centre)
- Jacques MOTHON (DRTEFP Centre - SEPES)
- Florence COUTURIER, Jean-Jacques HANSEN (DRE Centre)
- Caroline FRANCOIS, Marie-Béatrice ROCHARD (GIP ALFA CENTRE - Pôle ORFE)

Maquettiste :

- Claude CHOUILLET (GIP ALFA CENTRE - Pôle ORFE)

Les jeunes en région Centre

Sommaire

3	Introduction - ORFE/GIP Alfa Centre	
	Ŕ Etre jeune entre 20 et 30 ans : une définition de la jeunesse – INSEE Centre	P. 6
9	Démographie et mobilité	
	Ŕ Une région avec peu de jeunes et qui ne les retient pas – INSEE Centre	P. 10
	Ŕ Les jeunes du Centre quittent le cocon familial et fondent une nouvelle famille plus tôt qu'en métropole – INSEE Centre	P. 14
19	Logement et conditions de vie	
	Ŕ Le logement des jeunes en région Centre – DRE	P. 20
	Ŕ Salaires et revenus fiscaux : plus élevés que dans les autres régions, mais plus faibles que ceux de leurs homologues plus âgés – INSEE Centre	P. 27
33	Enseignement et formation	
	Ŕ Forte baisse des sortants sans qualification et augmentation de la proportion de bacheliers dans une génération - RECTORAT	P. 34
	Ŕ L'enseignement secondaire – RECTORAT	P. 37
	Ŕ L'enseignement supérieur – RECTORAT	P. 41
43	Insertion professionnelle	
	Ŕ Dix ans d'insertion des jeunes – RECTORAT	P. 44
	Ŕ En 2005, que sont devenus les jeunes sortis de formation professionnelle en région Centre en 2001 ? – DRTEFP	P. 49
57	Activité professionnelle et emploi	
	Ŕ Le chômage des jeunes - DRTEFP	P. 58
	Ŕ Les jeunes dans les politiques d'emploi – DRTEFP	P. 63
	Ŕ L'emploi des jeunes : un éventail des métiers qui s'élargit – ORFE/GIP Alfa Centre	P. 68
75	Annexe	
	Ŕ Table des sigles	

Introduction

Le tissu économique de la région Centre, fortement marqué par l'industrie, le poids de l'apprentissage très présent, l'influence de la conjoncture économique sur l'emploi et le marché du travail, sont autant de facteurs qui influent sur la situation des jeunes dans notre région, au niveau de leur scolarité comme de leur vie active, et bien entendu sur le passage entre les deux situations. Dans un contexte général de vieillissement de la population, le renouvellement des générations dans les emplois constitue un véritable enjeu, selon que le recours aux jeunes sera plus ou moins élevé.

La jeunesse : une question d'âge, mais pas seulement

« Situation intermédiaire entre la dépendance adolescente à l'autonomie adulte, passage des études à la vie professionnelle, de la famille d'origine vers une nouvelle famille » ... Ces différentes approches de la jeunesse montrent qu'il ne s'agit pas que d'une question d'âge. La jeunesse est aussi, et avant tout, une période de transitions. Cette période s'opère essentiellement entre 20 et 30 ans, un peu plus précocement en région Centre qu'au niveau national. Entre 20 et 25 ans en particulier, la part des personnes soit en activité, soit en emploi ou vivant en couple est supérieure à la moyenne métropolitaine. Passé 30 ans, la proportion de ces personnes ne varie quasiment plus.

Les jeunes de la région Centre : moins nombreux et plus faiblement diplômés qu'en France métropolitaine

En 2005, le Centre compte environ 300 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans. Les jeunes y sont proportionnellement moins nombreux qu'en France métropolitaine (12,1 % en région contre 13,1 %). Le vieillissement de la population est une tendance observée tant au niveau régional que national et international. Cette démographie défavorable a pesé sur la baisse continue des effectifs de collèges de ces dernières années. Elle se répercute sur les entrées en second cycle à partir de 2007, puis sur l'enseignement supérieur dès 2010.

Malgré une élévation du niveau de formation au cours de la dernière décennie, la population régionale reste moins diplômée que la moyenne nationale (30 % de titulaires d'un baccalauréat ou plus, contre 36 %). Les politiques de formation visant l'élévation du niveau de diplôme ont permis de diminuer nettement le nombre de sortants sans qualification, et ont favorisé la hausse de la proportion de bacheliers dans une génération (62,4 % en 2006 contre 64,3 % pour la France). Notons que la part de bacheliers est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, quel que soit leur âge.

Des jeunes moins portés sur les formations longues et très mobiles

Cependant, les différents indicateurs sur la scolarité le confirment : les jeunes de la région Centre sont moins scolarisés que la moyenne nationale (56 % des 15 – 24 ans contre 60 %) et les bacheliers moins nombreux à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur (65,8 % contre 69,4 % au niveau national). D'autre part, les jeunes s'orientent plus fréquemment vers l'apprentissage que vers la voie générale. Le poids de l'apprentissage est traditionnellement élevé dans le Centre (21,4 % contre 17,9 %), mais reste de faible niveau (CAP/BEP). De même, les cycles courts (DUT et STS) sont privilégiés dans la poursuite d'études.

La population étudiante, au nombre de 58 000 en 2005, diminue dans l'Académie d'Orléans Tours depuis 2000, alors que la tendance est à la hausse pour la France. L'attractivité de la région parisienne auprès des étudiants de notre région est l'une des raisons principales de cette sous-représentativité. Les mouvements inter-régionaux sont nombreux, se traduisant chaque année par davantage de sorties (54 500) que d'entrées (52 000), d'où une perte de 2 500 jeunes par an (deux tiers d'actifs, un tiers d'étudiants).

Une plus grande précocité professionnelle et sociale

S'ils poursuivent moins fréquemment leurs études, c'est parce que les jeunes de la région trouvent plus facilement du travail. Dans les entreprises de dix salariés et plus, le nombre de recrutements des moins de 25 ans est largement supérieur à celui des départements, d'où un solde positif sur toute la période 1999 – 2006. A l'inverse, le solde des entrées/sorties est constamment négatif pour l'ensemble des salariés au-delà de 25 ans (à l'exception de l'année 2000).

L'accès au logement signe l'accès à l'indépendance. Les jeunes ménages sont en grande majorité locataires de leur logement, qui appartient soit au parc locatif privé (63,3 %), soit au parc social (27,7 %). De 1999 à 2005, on observe que les jeunes ménages se sont installés davantage dans le parc privé que dans le parc public. Il est important d'offrir aux jeunes un éventail diversifié de logements à un coût abordable, qui réponde à leur situation spécifique : jeunes en formation, jeunes travailleurs, étudiants, jeunes ménages...

Cela pose la question de l'accès et du maintien dans un logement correspondant à leurs capacités financières. Concernant les revenus, un jeune sur deux (de 16 à 24 ans) gagne moins de 575 euros net par mois. Ces jeunes à bas revenu salarial travaillent principalement dans les secteurs des services ou du commerce (hors apprentissage), mais aussi en intérim. Leur durée moyenne de travail est de 5 heures par semaine (hors travail saisonnier).

Le passage entre la fin de la scolarité et l'emploi : des facteurs multiples qui influent sur la durée

Les enquêtes d'insertion régionales mettent en évidence la période de transition entre la fin de la scolarité et l'accès à un emploi durable, période ponctuée de passages par le chômage, l'emploi aidé, l'intérim ou les emplois de transition. Cette phase intermédiaire sera plus ou moins longue selon la situation de la conjoncture économique du moment. L'évolution de l'emploi, favorable ou défavorable, aura une influence directe sur l'insertion des jeunes sortant de l'école ou sur la recherche d'un emploi.

A ces facteurs exogènes se combinent les facteurs liés aux individus eux-mêmes : voie de formation suivie, filière de formation, niveau de diplôme atteint ou bien encore le sexe. L'insertion des filles est plus difficile que celle des jeunes hommes, principalement parce que ces derniers s'insèrent plus fréquemment sur des emplois industriels ou par l'apprentissage.

L'évolution du marché du travail et le rôle des politiques d'emploi en faveur des jeunes

Sur le marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a nettement diminué au cours des dix dernières années (- 40 %). Là encore, l'impact de la conjoncture est visible : la part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi varie de 23,8 % en 1996 (conjoncture difficile) à 19,3 % à la fin de l'année 2006, en passant par 15,4 % fin 2000, année particulièrement favorable pour l'emploi. Malgré la forte dégradation du chômage des hommes, observée au cours des dernières années, la situation des jeunes filles sur le marché du travail reste plus préoccupante.

La montée en charge des politiques d'emploi menées par les pouvoirs publics¹ a contribué à la baisse du nombre des demandeurs d'emploi. Qu'il s'agisse du secteur privé en entreprise ou du secteur non marchand, associations en tête, les différents dispositifs de mesures pour l'emploi² s'adressent en priorité aux moins diplômés (CAP/BEP), notamment ceux rencontrant des difficultés d'insertion. Les emplois aidés ont ainsi concerné plus de 19 000 jeunes de la région au cours des années 2005 – 2006 (hors apprentissage).

¹ Plan de cohésion sociale (loi du 18 janvier 2005)

² Contrat « jeunes en entreprise » (CJE), Contrat initiative emploi (CIE), Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Des territoires très divers qui rendent inégale la situation des jeunes

La déclinaison des indicateurs statistiques par département ou zone d'emploi met en relief la grande diversité des territoires du Centre :

- Le Sud de la région, marqué par un vieillissement accru de la population et une faible part de jeunes,
- L'axe ligérien, caractérisé par la présence des deux grands pôles universitaires de la région, Orléans et Tours,
- Le Nord de la région, capté par la région parisienne, d'où un solde migratoire négatif.

Au-delà de ces disparités démographiques, les traditions en matière de formation perdurent, avec une forte scolarisation des 15 – 19 ans dans l'Indre en raison d'une offre professionnelle initiale développée (niveau V et IV). Le niveau V (CAP/BEP) est également sur-représenté pour cette classe d'âge dans l'Eure-et-Loir en raison de la prédominance de l'apprentissage, concentré dans les zones de Chartres et de Châteaudun, et dans le Loir-et-Cher avec une orientation plus marquée vers la voie professionnelle.

En parallèle, la part de jeunes demandeurs d'emploi varie de 16,2 % dans la zone de La Châtre (Indre), la plus basse, à 23,2 % à Nogent le Rotrou (Eure-et-Loir), la plus élevée de la région. Elle est globalement supérieure ou égale à 20 % dans les zones de la couronne francilienne, ainsi qu'à Chinon (Indre-et-Loire). Il s'agit également des zones où l'emploi industriel est particulièrement développé, et dans lesquelles les opportunités d'emplois non qualifiés sont les plus nombreuses.

L'emploi des jeunes : un éventail de métiers qui s'élargit

Une analyse des métiers en région Centre³ avait mis en évidence des groupes d'emplois susceptibles de recruter des jeunes dans les années à venir parce que :

- En premier lieu, on observait des difficultés de recrutement pour ces emplois,
- En second lieu, ces métiers étaient traditionnellement préparés par apprentissage,
- En dernier lieu, il s'agissait de métiers peu qualifiés, sur lesquels les personnes ne « vieillissent » pas, la part des moins de 40 ans restant élevée.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Globalement, les tendances repérées au cours des années 90 se confirment. Les emplois à forte proportion de jeunes continuent de recruter des jeunes (caissiers et employés de libre-service, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie, informaticiens, ...), les métiers qui rencontraient des difficultés de recrutement recourent aussi à des jeunes (professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive, employés et techniciens des assurances, ...). Un nouveau constat apparaît : les emplois qui régressaient et qui occupaient moins de jeunes sont désormais recruteurs mais sur des qualifications plus importantes. C'est le cas en particulier des emplois du bâtiment, travaux publics.

En 2006, on dénombre ainsi 67 273 recrutements de jeunes de moins de 25 ans dans les établissements de la région de 10 salariés et plus. Sur la période 1999 – 2006, la part des jeunes parmi les recrutements est comprise entre 41 % (2006) et 46 % (2003). Les moins de 25 ans semblent moins pâtir d'une conjoncture défavorable que leurs aînés, ce qui se traduit par une hausse de leur part dans les recrutements en période de diminution de l'emploi, comme ce fût le cas en 2003. Par ailleurs, le solde des entrées/sorties d'emploi est resté positif (et à un niveau élevé) sur l'ensemble de la période 2001 – 2004, alors que la situation de l'emploi salarié en région n'était guère favorable.

GIP ALFA CENTRE
Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi

³ « Formation et emploi de la population en région Centre : outil pour un diagnostic territorial » - ORFE/GIP ALFA CENTRE - 2003

Etre jeune entre 20 et 30 ans ?

Étudier les jeunes suppose une définition préalable de la notion de « jeunesse », définition le plus souvent implicite se référant soit à des classes d'âge, par exemple de 15 à 30 ans, soit, dans un aspect plus démographique, à une limite, comme l'ensemble des moins de 20, de 25 ou de 30 ans.

Une approche sociologique de la jeunesse revient à la considérer comme une situation intermédiaire entre la dépendance adolescente et l'autonomie adulte et conduit donc à étudier les conditions sociales du passage d'un statut d'âge à un autre. Dans cette optique, la jeunesse est l'âge de la vie où s'opère la double transition des études à la vie professionnelle et de la famille d'origine à une nouvelle famille. Cette évolution est révélée notamment par la forte augmentation des parts d'actifs et de personnes vivant en couple.

Arrêt des études, entrée dans la vie active plus précoce dans le Centre qu'ailleurs

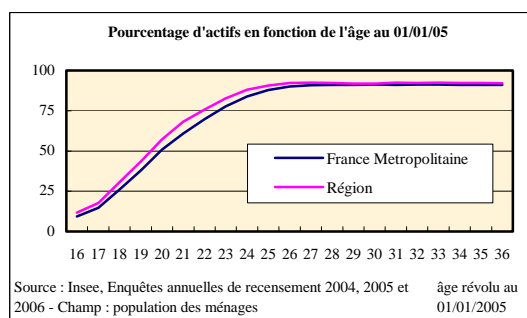
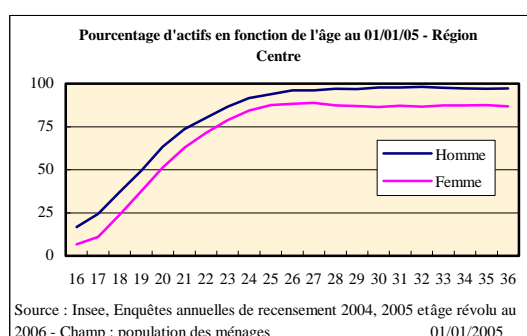
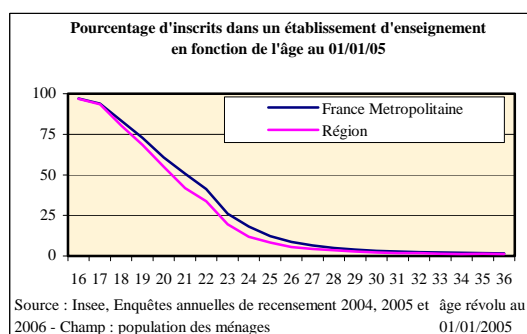
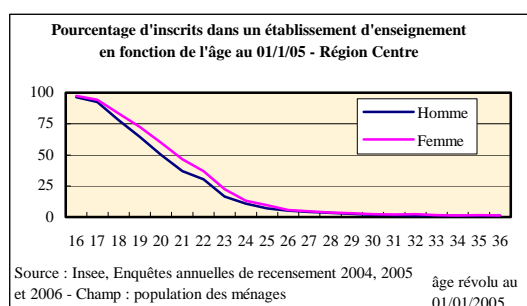
Au 1^{er} janvier 2005, plus d'un cinquième de la population totale des ménages de la région Centre est inscrite dans un établissement d'enseignement et c'est le cas de l'immense majorité de la population âgée de 3 à 19 ans.

Ensuite, entre 20 et 25 ans, la part des personnes scolarisées diminue nettement. Ainsi, si, à 20 ans, on compte toujours en région Centre une personne inscrite dans un établissement d'enseignement pour deux habitants, cette proportion devient inférieure à une sur dix à 25 ans. Les jeunes femmes sont un peu plus souvent inscrites dans un établissement d'enseignement que les jeunes hommes.

Signe de la fréquence relativement faible de la poursuite d'études longues en région Centre, au-delà de 18 ans, la proportion régionale de personnes inscrites dans un établissement est globalement inférieure à la proportion métropolitaine.

Le pourcentage régional de personnes dites actives, occupant ou non un emploi, croît ainsi fortement entre 16 et 26 ans pour se stabiliser légèrement au-dessus de 90 %. Quel que soit l'âge, le pourcentage d'actifs est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Autre caractéristique régionale, l'activité des jeunes est alors toujours plus fréquente en région Centre qu'en France métropolitaine, particulièrement pour les moins de 25 ans.



En se limitant aux seules personnes occupant un emploi, la croissance est moins rapide. Ce n'est qu'à l'âge de 28 ans que l'on enregistre un pourcentage régional de personnes en emploi supérieur à 80 %. Cette proportion est toujours plus élevée pour les jeunes hommes, la croissance de cette part étant de plus nettement ralentie pour les jeunes femmes à partir de 27 ans.

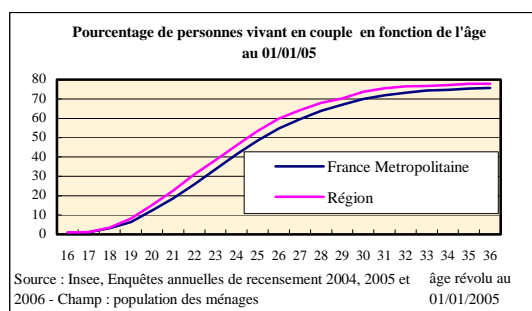
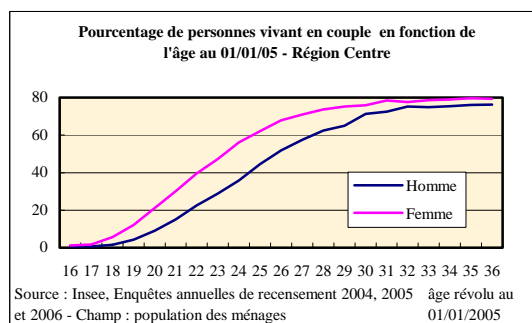
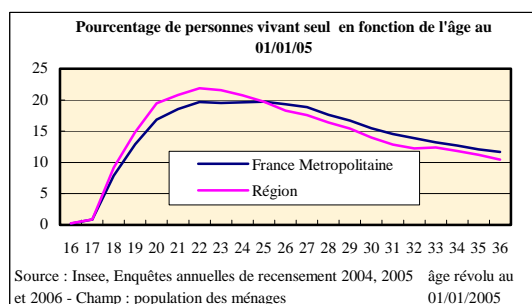
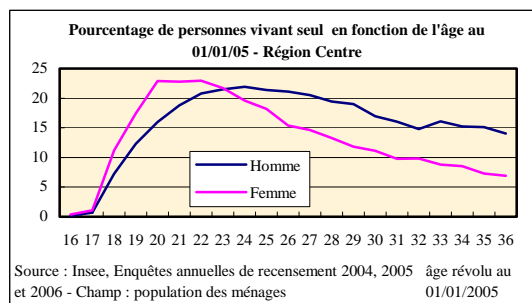
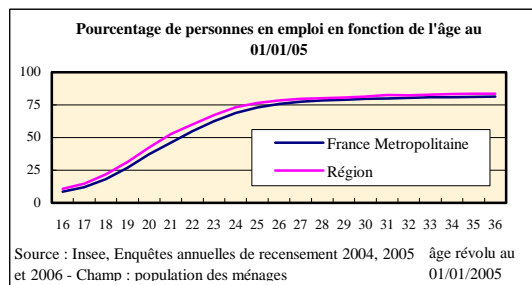
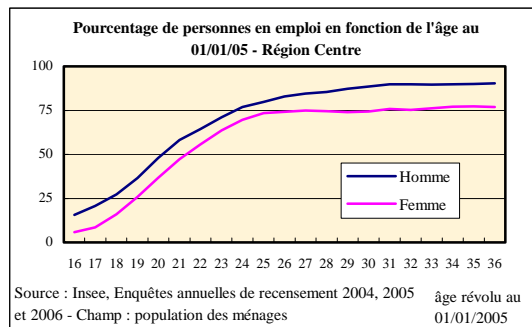
Tout comme celle des actifs, la part régionale de personnes occupant un emploi est supérieure à la part métropolitaine, l'écart étant particulièrement marqué jusqu'à 25 ans et plus limité au-delà.

Rapide développement de la vie en couple

Jusqu'à 22 ans, on observe une nette élévation de la proportion de personnes vivant seules qui dépasse ainsi 20 % entre 21 et 24 ans. Cette part est la plus élevée pour les jeunes filles de 22 ans ; jusqu'à cet âge, ces jeunes femmes vivent d'ailleurs plus souvent seules que les jeunes hommes, signe d'un départ plus précoce du domicile parental.

En région Centre, la part de personnes vivant seules diminue à partir de 23 ans, plus tôt et plus vite qu'en France métropolitaine. Globalement, jusqu'à 24 ans, l'isolement est ainsi plus fréquent en région Centre qu'en métropole ; au-delà, les jeunes de la région vivent moins souvent seuls que les jeunes métropolitains.

La vie en couple des jeunes est toujours un peu plus fréquente en région Centre qu'au niveau métropolitain. Le pourcentage de personnes vivant en couple augmente ainsi lentement mais de façon continue jusqu'à dépasser une proportion régionale de trois jeunes sur quatre après 30 ans. Les jeunes filles vivent plus jeunes en couple que les jeunes hommes.



Le pourcentage de personnes mariées, s'il augmente continûment, croît nettement moins rapidement que la part des personnes vivant en couple. Jusqu'à 33 ans, moins d'un habitant de la région sur deux est marié, cette proportion étant un peu plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les parts régionales et métropolitaines de personnes mariées sont ici très proches.

Des évolutions essentielles de 20 à 30 ans

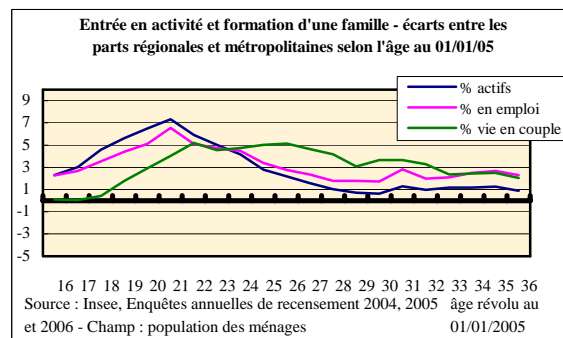
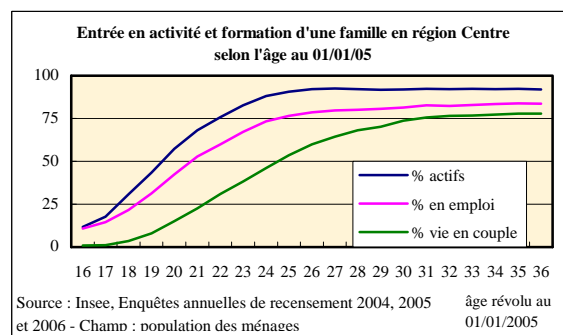
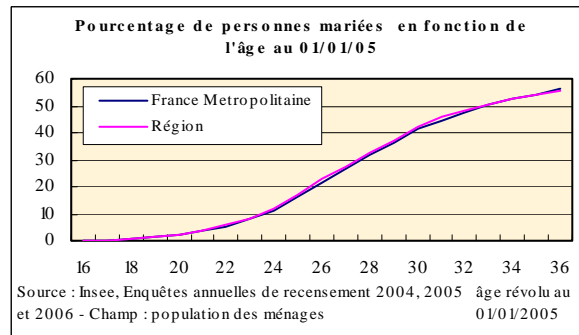
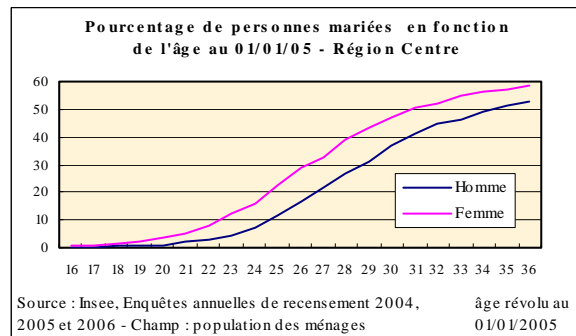
Parmi les indicateurs étudiés, la part régionale d'actifs est celle qui augmente le plus vite pour se stabiliser à partir de 26 ans. Celle des personnes occupant un emploi se stabilise vers 30 ans, un an plus tôt que la part des personnes vivant en couple.

Dès 18 ans, les parts régionales de personnes en activité, en emploi ou vivant en couple sont toujours plus élevées que les parts métropolitaines, particulièrement entre 20 et 25 ans.

Ainsi, plus de la moitié de la population régionale est active dès l'âge de 20 ans, plus des trois-quarts à 22 ans. À 25 ans, une personne de la région sur deux vit en couple et plus de trois sur quatre occupent un emploi. Ce n'est toutefois qu'après 30 ans que la proportion régionale de personnes vivant en couple dépasse elle aussi les trois-quarts de la population.

Globalement, passé cet âge de 30 ans, les parts régionales de personnes en activité, en emploi et en couple varient peu. En région Centre, le passage progressif des études à la vie professionnelle et de la famille d'origine à une nouvelle famille qui marque la jeunesse s'opère ainsi essentiellement sur une dizaine d'années, entre 20 et 30 ans, un peu plus précocement qu'au niveau national.

INSEE Centre



Les caractéristiques socio-démographiques présentées portent sur la population des ménages. Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs ; elle inclut les personnes exerçant à titre secondaire une activité professionnelle, notamment les étudiants ayant une activité réduite et les retraités continuant une activité professionnelle.

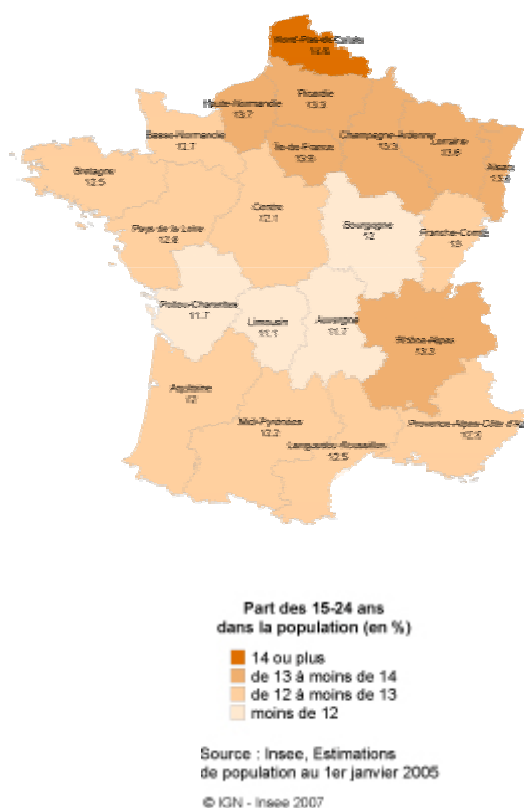
1. Démographie et mobilité

Une région avec peu de jeunes et qui ne les retient pas

Au 1^{er} janvier 2005, la région Centre compte un peu plus de 300 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ils représentent 12,1% de la population totale, plaçant le Centre au 16^e rang des 22 régions métropolitaines. Par rapport à la métropole, ils sont également moins nombreux et leur part est plus faible d'un point.

Cette part n'a d'ailleurs jamais cessé de diminuer au cours des dernières décennies, notamment de 1990 à 1999 :

- d'un point entre 1975 et 1990, même si l'effectif des 15-24 ans a modérément progressé de 3,2% dans un contexte de hausse soutenue de la population de 10,2% ;
- de 2,4 points entre 1990 et 1999, car les 15-24 ont fortement chuté de 13,8%, alors que la population s'accroissait de 3% ;
- enfin de 0,3 point entre 1999 et 2005, le nombre des 15-24 ans se stabilisant bien que la population totale continuait de croître de 2,1%.

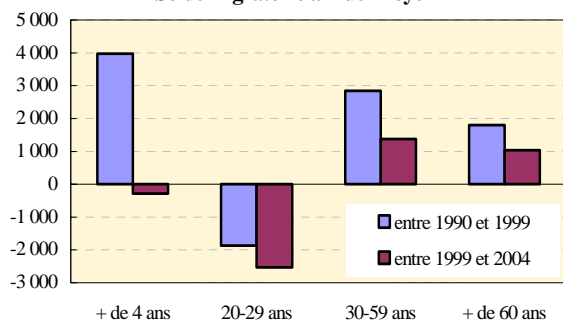


Population par âge et sexe région Centre

	1999			2005				
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble		
15-19 ans	81 432	78 855	160 287	6,6%	79 279	76 193	155 472	6,2%
20-24 ans	72 096	69 890	141 986	5,8%	74 675	72 495	147 170	5,9%
25-29 ans	84 093	83 049	167 142	6,7%	71 716	68 850	140 566	5,6%
30-34 ans	85 126	85 266	170 392	6,9%	85 451	84 316	169 767	6,8%

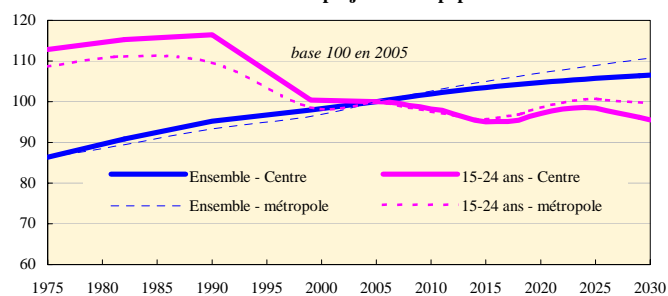
Sources : Insee, Estimations de population

Solde migratoire annuel moyen



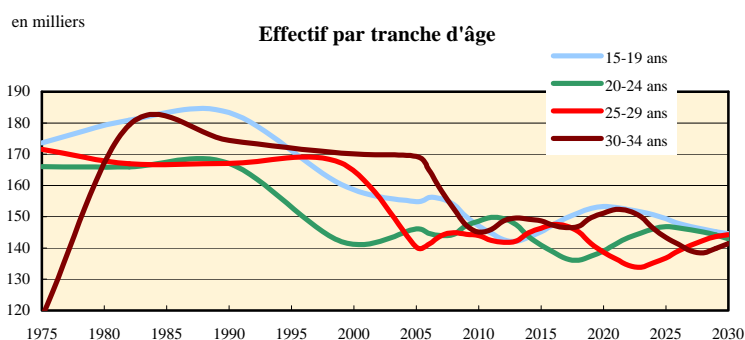
Sources : Insee, Recensements de la population, Projections de population, modèle OMPHALE

Évolution observée et projetée de la population



Poursuite de la baisse d'ici 2030

Selon le scénario central de projection de population (maintien de la fécondité, poursuite de la baisse de la mortalité et maintien des migrations observées sur la période 1990-2005), le nombre de 15-24 ans devrait continuer à décroître dans les prochaines années. Il se stabiliserait à partir de 2015, remonterait vers 2020 puis baisserait à nouveau après 2025. La part des jeunes perdrait ainsi plus d'un point d'ici 2030, mais le différentiel d'un point avec la métropole resterait globalement constant.



Quel que soit le scénario retenu, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans ainsi que leur part dans la population diminuerait d'ici 2030. Néanmoins, une augmentation de la fécondité permettrait naturellement de ralentir la baisse du nombre de jeunes, surtout après 2025.

Projection des 15-24 ans selon différents scénarios

	2005		2010		2015		2020		2025		2030	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Scénario central	300 983	12,1	295 628	11,6	285 988	11,1	292 301	11,2	296 150	11,2	287 511	10,8
Scénario fécondité haute	300 983	12,1	295 627	11,6	285 989	11,0	292 292	11,1	302 005	11,3	307 301	11,3
Scénario fécondité basse	300 983	12,1	295 629	11,7	285 992	11,2	292 304	11,4	290 294	11,2	267 723	10,3
Scénario migrations élevées	300 983	12,1	296 597	11,7	288 753	11,1	296 355	11,2	301 716	11,3	295 088	10,9
Scénario migrations basses	300 983	12,1	294 646	11,6	283 222	11,1	288 248	11,2	290 586	11,2	279 937	10,8

Source : Insee, Projections de population, modèle OMPHALE

Population par tranche d'âge

	Centre					Métropole				
	1975	1982	1990	1999	2005	1975	1982	1990	1999	2005
15-19 ans	173 265	180 204	179 243	162 168	155 472	4 229 935	4 357 752	4 214 939	3 932 101	3 927 813
20-24 ans	167 170	165 444	170 933	141 645	147 170	4 196 895	4 257 252	4 282 196	3 711 548	3 958 517
25-29 ans	171 360	166 180	166 461	164 047	140 566	4 371 430	4 191 764	4 306 887	4 177 776	3 766 259
30-34 ans	117 605	179 660	173 337	168 562	169 767	3 044 995	4 372 288	4 289 527	4 238 929	4 304 957

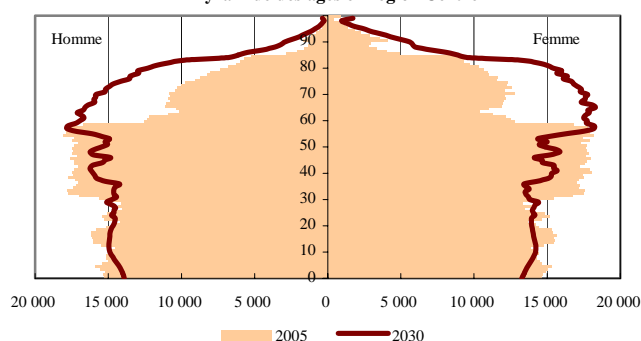
Sources : Insee, Recensements de la population, Estimations de population

Population par tranches d'âge (en %)

	Centre					Métropole				
	1975	1982	1990	1999	2005	1975	1982	1990	1999	2005
15-19 ans	8,1	8,0	7,6	6,6	6,2	8,1	8,0	7,4	6,7	6,5
20-24 ans	7,8	7,3	7,2	5,8	5,9	8,0	7,8	7,6	6,3	6,5
25-29 ans	8,0	7,4	7,0	6,7	5,6	8,3	7,7	7,6	7,1	6,2
30-34 ans	5,5	7,9	7,3	6,9	6,8	5,8	8,1	7,6	7,2	7,1

Sources : Insee, Recensements de la population, Estimations de population

Pyramide des âges en région Centre

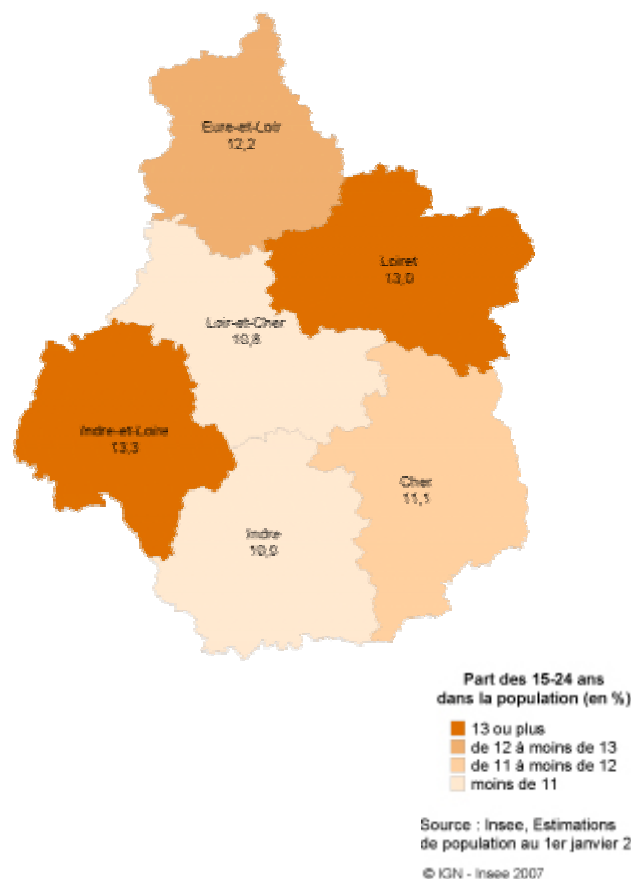


Sources : Insee, Estimations de population, Projection de population, modèle OMPHALE

Une part des jeunes plus élevée dans l'Indre-et-Loire et le Loiret

En 2005, c'est dans l'Indre-et-Loire que la part des 15-24 ans est la plus élevée (13,3 %), puis dans le Loiret (13,0 %) et l'Eure-et-Loir (12,2 %). A l'opposé, le Loir-et-Cher et le Cher ne comptent qu'environ 11 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans et, dans l'Indre, la proportion atteint tout juste les 10 %.

Par rapport à 1999, la part des 15-24 ans a nettement baissé dans l'Indre-et-Loire et l'Indre ; elle a légèrement augmenté dans le Cher.



Part des 15-24 ans dans la population (%)

	1990	1999	2005
Cher	14,0	10,9	11,1
Eure-et-Loir	14,5	12,2	12,2
Indre	13,4	10,5	10,0
Indre-et-Loire	16,3	14,1	13,3
Loir-et-Cher	13,9	11,1	10,8
Loiret	15,1	13,1	13,0
Centre	14,8	12,4	12,1
<i>Métropole</i>	<i>15,0</i>	<i>13,1</i>	<i>13,0</i>

Source : Insee, Estimations de population au 1er janvier

Dans les années à venir, cette proportion devrait diminuer dans tous les départements, particulièrement dans l'Eure-et-Loir.

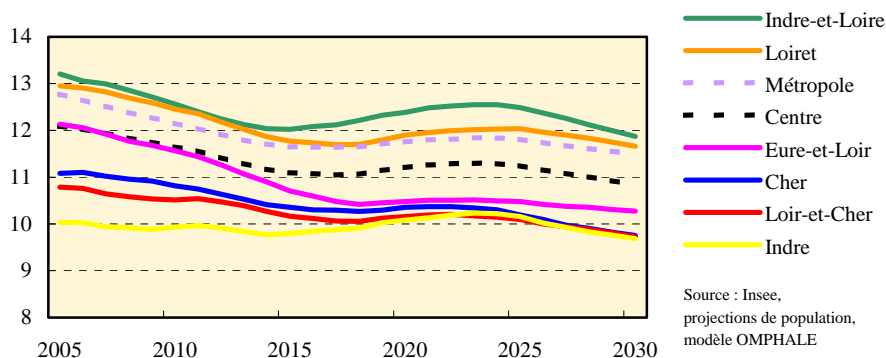
Populations départementales par âge et sexe en 2005

	15-19 ans			20-24 ans			25-29 ans			30-34 ans		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Cher	9 396	8 718	18 114	8 762	8 068	16 830	7 867	7 223	15 090	10 074	9 867	19 941
Eure-et-Loir	13 701	12 747	26 448	12 344	11 897	24 241	11 971	10 941	22 912	14 638	14 414	29 052
Indre	6 208	5 786	11 994	5 831	5 454	11 285	5 854	5 177	11 031	7 508	6 972	14 480
Indre-et-Loire	18 909	19 527	38 436	18 435	18 866	37 301	17 414	18 601	36 015	19 927	19 634	39 561
Loir-et-Cher	9 440	8 837	18 277	8 579	7 957	16 536	8 474	7 649	16 123	10 495	10 463	20 958
Loiret	21 625	20 578	42 203	20 724	20 253	40 977	20 136	19 259	39 395	22 809	22 966	45 775
Centre	79 279	76 193	155 472	74 675	72 495	147 170	71 716	68 850	140 566	85 451	84 316	169 767

Source : Insee, Estimations de population au 1er janvier 2005

en %

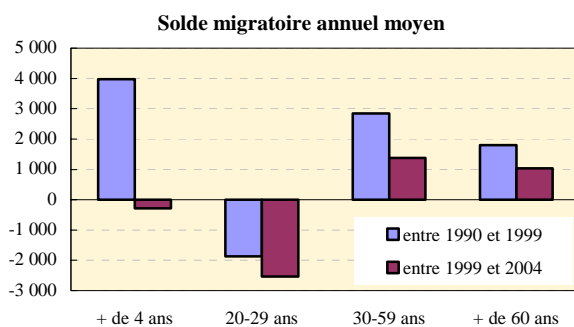
Projection de la part des 15-24 ans



Une perte de 2 500 jeunes âgés de 20 à 29 ans par an

Les jeunes changent plus fréquemment de région que le reste de la population. Chaque année, plus d'un de ces jeunes sur vingt quitte le Centre pour une autre région métropolitaine, soit un taux de sortie 2,7 fois plus élevé que chez les 30-59 ans. Ainsi, pour les 20-29 ans, le Centre figure à la 2^e place des régions où le taux de sortie est le plus élevé, derrière le Limousin.

En moyenne, plus de 54 500 jeunes de 20 à 29 ans quittent annuellement la région et seulement 52 000 s'y installent. Ainsi, entre 1999 et 2004, la région en perd environ 2 500 par an. Par rapport à la période 1990-1999, leur solde migratoire s'est dégradé mais cette tendance se retrouve pour l'ensemble des tranches d'âge.



Ces jeunes quittant la région sont surtout attirés par l'Île-de-France, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes. Ceux qui arrivent dans la région viennent des régions limitrophes : Île-de-France, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Bourgogne.

Au final, les migrations avec les autres régions métropolitaines se soldent par une perte de 2 500 jeunes par an, en particulier avec l'Île-de-France (-1 500) et les régions du sud de la France (-1 200 en incluant Rhône-Alpes). En revanche, le Centre gagne des 20-29 ans au jeu des migrations surtout avec la Bourgogne et le Nord-Pas-de-Calais (+100 chacun).

Les pertes correspondent à deux tiers d'actifs et à un tiers d'élèves ou étudiants.

INSEE Centre

Flux annuels moyens des 20-29 ans

	1990-1999	1999-2004
Entrants	32 523	52 023
Sortants	34 394	54 553
Solde	-1 871	-2 530

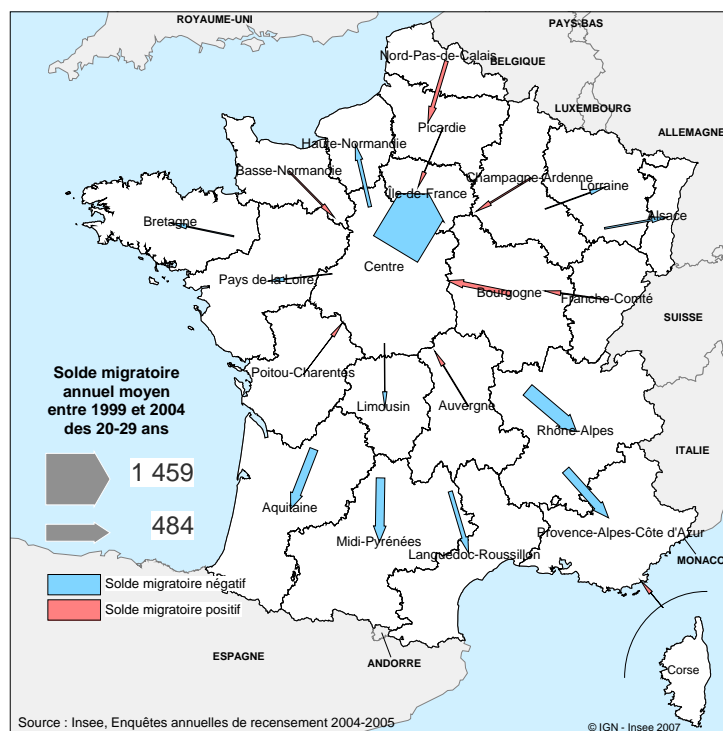
Source : Insee, Recensement de la population 1999, Enquêtes annuelles de recensements 2004 et 2005

Taux annuels des 20-29 ans (pour 10 000 habitants) et rang de la région

	1990-1999		1999-2004	
	taux	rang	taux	rang
Taux annuel d'entrée	334,0	2 ^e	492,4	4 ^e
Taux annuel de sortie	394,9	1 ^{ère}	587,3	2 ^e
Taux annuel de migration nette	-60,9	10 ^e	-95,0	16 ^e

Source : Insee, Recensement de la population 1999, Enquêtes annuelles de recensements 2004 et 2005

Entre 1999 et 2004, les migrations avec les autres régions métropolitaines se sont également soldées par une perte de diplômés de l'enseignement supérieur et un gain de personnes sans diplômes ou titulaires d'un CAP-BEP.



Les jeunes du Centre quittent le cocon familial et fondent une nouvelle famille plus tôt qu'en métropole

En 2005, en région Centre, la moitié des jeunes de 15 à 29 ans vivent chez leurs parents, 14 % seuls et 31 % en couple. Par rapport à 1999, ces jeunes sont de moins en moins nombreux à vivre au domicile parental et vivent plus souvent seuls. Ils ont également de moins en moins tendance à vivre en couple.

Le mode de cohabitation des jeunes hommes se différencie de celui des jeunes filles : ceux-ci vivent plus longtemps chez leurs parents, celles-là vivent plus souvent en couple.

Les jeunes moins longtemps chez leurs parents...

La moitié des 15-29 ans vivent chez leurs parents mais cette part diminue très rapidement avec l'âge : de près de 90% avant 19 ans, jusqu'à peine 14% après 25 ans.

En revanche, quel que soit l'âge, les jeunes hommes restent chez leurs parents plus souvent que les jeunes femmes. Ainsi ils sont 55 % à habiter toujours chez leurs parents alors

qu'elles ne sont que 43 %. Cette situation se retrouve au niveau national.

Part des personnes vivant chez leurs parents en 2005 (%)

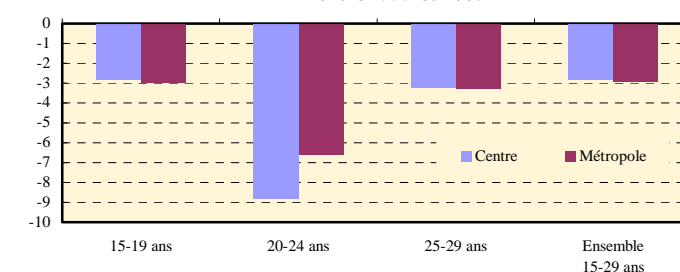
	Centre			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	91,1	86,1	88,6	90,4	86,1	88,3
20-24 ans	51,3	31,3	41,2	53,8	36,6	45,1
25-29 ans	19,2	8,3	13,7	21,0	9,9	15,4
15-29 ans	55,4	43,4	49,4	55,9	44,3	50,1

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Habiter chez ses parents est bien moins fréquent en 2005 qu'en 1999 (-3 points), surtout au-delà de 19 ans (- 8,8 points). En 1999, ces jeunes qui habitaient avec leurs parents étaient majoritairement élèves ou étudiants ; lorsqu'ils étaient actifs, ils étaient ouvriers, puis employés ou cadres intermédiaires et plus rarement cadres supérieurs.

Il n'est donc pas étonnant que la part de ceux qui vivent au domicile parental diminue avec le niveau de diplôme.

Évolution de la part des personnes vivant chez leurs parents entre 1999 et 2005



Sources : INSEE, Recensement de la population de 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

... et plus souvent seuls

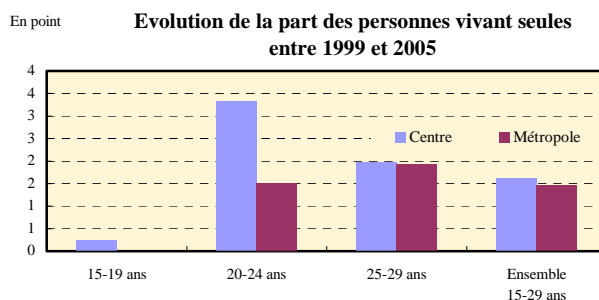
En 2005, 14% des 15-29 vivent seuls et les jeunes filles le font plus précocement ; plus nombreuses à vivre seules que les garçons jusqu'à 25 ans, elles vivent majoritairement en couple au-delà de 25. En revanche, quel que soit le sexe, les jeunes du Centre vivent seuls plus souvent qu'en métropole jusqu'à 25 ans et moins après.

Part des personnes vivant seules en 2005 (%)

	Centre			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	3,8	5,6	4,7	3,6	4,9	4,2
20-24 ans	19,8	22,0	20,9	18,2	19,5	18,8
25-29 ans	20,3	14,7	17,5	20,9	16,1	18,4
15-29 ans	14,2	13,9	14,0	14,0	13,5	13,7

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Depuis 1999, la part des personnes seules a sensiblement augmenté pour les jeunes de 20 ans ou plus. Pour les 20-24 ans, la hausse est même plus forte en région Centre qu'en métropole.



Chez les 15-19 ans, les actifs, en particulier lorsqu'ils occupent un emploi, vivent plus souvent seuls que ceux qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Après 20 ans, ce sont en revanche ces derniers qui vivent seuls plus fréquemment.

Part des personnes vivant seules en 2005 (%)

	Ensemble	actifs	en emploi	inscrit dans un établissement d'enseignement
15-19 ans	4,7	6,5	7,3	4,6
20-24 ans	20,9	18,2	20,7	31,2
25-29 ans	17,5	17,9	18,7	30,3
15-29 ans	14,0	16,6	18,2	11,9

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Vie en couple plus fréquente qu'en métropole

En région Centre, quel que soit l'âge, la vie en couple est plus développée qu'en France métropolitaine. Dans la région, trois jeunes de 20 à 24 ans sur dix vivent en couple contre un sur quatre en métropole.

Part des personnes en couple en 2005 (%)

	Centre			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	1,5	4,1	2,8	1,2	3,5	2,4
20-24 ans	22,3	38,9	30,7	19,1	33,8	26,5
25-29 ans	56,4	70,0	63,2	52,3	64,9	58,7
15-29 ans	25,6	36,5	31,0	23,6	33,9	28,8

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Les femmes vivent en couple plus tôt que les hommes. Ainsi, entre 15 et 29 ans, plus d'une femme sur trois vit en couple contre un homme sur quatre.

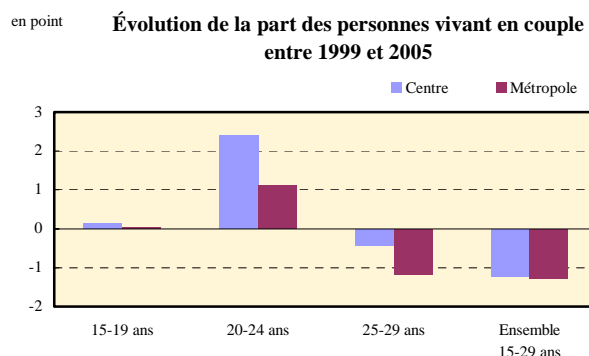
Part des personnes vivant en couple en 2005 (%)

	Ensemble	actifs	en emploi	inscrit dans un établissement d'enseignement
15-19 ans	2,8	6,1	7,0	1,6
20-24 ans	30,7	35,2	34,3	14,2
25-29 ans	63,2	64,6	62,8	40,0
15-29 ans	31,0	46,2	44,3	6,1

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Entre 1999 et 2005, la part des personnes vivant en couple a augmenté chez les 20-24 ans, mais a diminué pour les 25-29 ans.

Les jeunes actifs vivent plus fréquemment en couple que les autres : ainsi, 46,2 % des actifs de 15-29 ans vivent en couple contre 31,0 % pour l'ensemble des 15-29 ans et seulement 6,1 % pour ceux qui poursuivent des études.



Diminution de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages est directement liée aux modes de cohabitation. Ainsi, les 15-19 ans, qui vivent majoritairement chez les parents, vivent dans des ménages de taille plus élevée que les 20-24 ans qui vivent plutôt seuls ou en couple.

Dans la région, les jeunes étant plus précoces qu'en métropole, ils vivent dans des ménages de plus faible taille avant 25 ans (moins de vie chez les parents et vie seule plus fréquente) et dans des ménages plus grands après 25 ans (vie en couple plus fréquente).

Les femmes sont également plus précoces que les hommes. Ainsi, la taille moyenne des ménages est plus faible que pour les hommes avant 25 ans et supérieure après.

Par rapport à 1999, le nombre moyen de personnes par ménage diminue quelle que soit la tranche d'âge, mais davantage dans le Centre qu'en métropole pour les 15-24 ans. Entre 25 et 29 ans, elle baisse au même rythme en métropole que dans la région. L'évolution entre 1999 et 2005 confirme la précocité des jeunes de la région : ils quittent toujours plus tôt le foyer familial et fondent également plus rapidement un nouveau foyer.

Chez les jeunes, la taille moyenne des ménages est moins élevée lorsqu'ils sont actifs et plus particulièrement lorsqu'ils occupent un emploi. A contrario, ceux qui continuent leurs études vivent dans des ménages de taille plus réduite entre 20 et 29 ans.

Baisse sensible du mariage

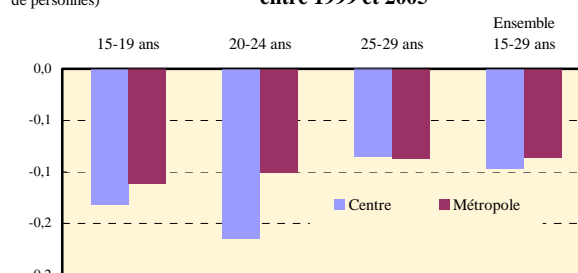
En région Centre, les jeunes, qui vivent plus souvent en couple qu'en métropole, sont légèrement plus nombreux à être mariés.

Taille moyenne des ménages en 2005 (en nombre de personnes par ménage)

	Centre			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	3,35	3,18	3,26	3,41	3,25	3,33
20-24 ans	2,15	1,98	2,06	2,23	2,08	2,15
25-29 ans	1,99	2,17	2,07	1,98	2,12	2,05
15-29 ans	2,40	2,36	2,38	2,42	2,38	2,40

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2005 (en nombre de personnes)



Sources : INSEE, Recensement de la population de 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2006

Taille moyenne des ménages en 2005 (en nombre de personnes par ménage)

	Ensemble	actifs	en emploi	inscrit dans un établissement d'enseignement
15-19 ans	3,26	3,01	2,97	3,30
20-24 ans	2,06	2,10	2,01	1,85
25-29 ans	2,07	2,04	2,00	1,73
15-29 ans	2,38	2,15	2,08	2,70

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Part des personnes mariées 2005 (%)

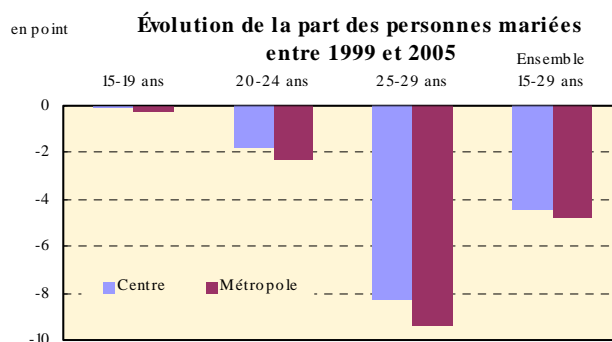
	Centre			Métropole		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
15-19 ans	0,1	0,6	0,3	0,1	0,4	0,2
20-24 ans	2,1	6,3	4,2	2,0	6,1	4,0
25-29 ans	16,7	27,7	22,2	15,4	26,6	21,0
15-29 ans	5,9	10,8	8,3	5,6	10,9	8,2

Sources : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Cependant, les jeunes se marient de plus en plus tard. En 2005, l'âge au premier mariage est ainsi de 29,7 ans pour les femmes et 31,8 ans pour les hommes, soit 3 ans de plus qu'en 1990. Entre 20 et 24 ans, seule 4 % des personnes sont mariées. En 2005, moins de 23 % des jeunes de 25 à 29 ans sont mariés, alors qu'en 1999, ils étaient plus de 30%.

Les jeunes actifs sont plus souvent mariés que l'ensemble des jeunes. A l'opposé, ceux qui poursuivent leurs études le sont plus rarement.

INSEE Centre



Sources : INSEE, Recensement de la population de 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Proportion de personnes mariées en région Centre (%)

	Ensemble	actifs	en emploi	inscrit dans un établissement d'enseignement
15-19 ans	0,3	1,0	0,6	0,3
20-24 ans	4,2	6,5	6,0	2,4
25-29 ans	22,2	26,4	26,7	15,3
15-29 ans	8,3	15,2	15,5	1,3
20 ans ou plus	56,6	53,8	55,6	12,2

Source : INSEE, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

2. Logement et conditions de vie

Le logement des jeunes en région Centre

L'habitat constitue une priorité nationale et les textes législatifs et réglementaires récents confirment que les politiques de l'habitat doivent permettre d'assurer un logement à tous, et en particulier aux personnes aux revenus modestes, et de veiller à ce que les logements soient de bonne qualité et adaptés aux besoins réels des ménages.

Les services déconcentrés du MEEDDAD² (DRE et DDE), en partenariat avec les autres administrations et les acteurs du logement social interviennent :

- au titre du suivi des dispositifs de construction, de mise en location et de réhabilitation du parc de logements sociaux, du suivi des politiques sociales de l'habitat qui ont pour objectif d'identifier les demandes en logement des publics spécifiques afin d'évaluer leurs besoins et de pouvoir y répondre. L'accès au logement pour les jeunes est aujourd'hui contraint et on constate souvent une inadéquation entre la demande et l'offre pour ce public; la problématique du parcours résidentiel des jeunes mérite d'être approfondie.

- à la conduite d'analyses sur les marchés du logement et leurs évolutions, et à identifier les attentes de ces demandeurs de logements spécifiques à travers une observation régionale de l'habitat et du foncier;

- à la mise en oeuvre des politiques de l'Etat. (Encadré méthodologique p.26).

Une occupation prépondérante du parc de logements locatifs privés par les jeunes

Le parc locatif privé accueille l'essentiel des jeunes ménages : 66 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans louent un logement dans le parc privé des communautés d'agglomération. Les agglomérations de Blois, Orléans et Tours sont les plus attractives dans la région (présence en plus grand nombre d'étudiants). D'autre part, le parc privé est généralement celui qui accueille les jeunes dé-cohabitants¹.

Le parc locatif social, avec 29 % de ces ménages, occupe une place importante dans l'accueil de cette population, avec toutefois des disparités notables entre les agglomérations.

En effet, trois agglomérations (Chartres, Châteauroux et Montargis avec près de 40 % de ces ménages logés en Hlm-Sem) disposent d'une occupation de ce parc plus importante que les autres agglomérations.

Corrélativement, les trois communautés d'agglomération attractives du fait de l'importance de leur parc privé se situent en-dessous de la moyenne des agglomérations pour l'accueil dans leur parc locatif social.

¹ Dé-cohabitation : Cessation de la cohabitation entre les parents et les enfants devenus majeurs

² Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Le statut d'occupation des moins de 25 ans par communauté d'agglomération en 2005

	Locataires HLM -SEM	%	Locataires privés	%	Propriétaires occupants	%	Autres occupants	%	Total
Cher	793	26,0	1941	63,7	162	5,3	150	4,9	3046
<i>Dont CA de Bourges</i>	417	31,5	848	64,0	28	2,1	31	2,3	1324
Eure-et-Loir	1185	32,0	2113	57,1	279	7,5	123	3,3	3700
<i>Dont CA de Chartres</i>	581	43,2	710	52,8	33	2,5	20	1,5	1344
<i>CA de Dreux</i>	148	33,9	242	55,5	23	5,3	23	5,3	436
Indre	853	36,7	1205	51,9	121	5,2	143	6,2	2322
<i>Dont CA de Châteauroux</i>	473	43,5	558	51,3	22	2,0	34	3,1	1087
Indre-et-Loire	2156	27,7	5121	65,9	272	3,5	225	2,9	7774
<i>Dont CA de Tours</i>	1511	27,0	3855	68,9	135	2,4	93	1,7	5594
Loir-et-Cher	772	25,6	1892	62,8	180	6,0	169	5,6	3013
<i>Dont CA de Blois</i>	294	26,5	744	67,0	36	3,2	37	3,3	1111
Loiret	1719	24,1	4812	67,6	360	5,1	231	3,2	7122
<i>Dont CA de Montargis</i>	295	41,9	371	52,7	20	2,8	18	2,6	704
<i>CA d'Orléans</i>	829	20,5	2984	73,8	155	3,8	67	1,7	4045
Région Centre	7478	27,7	17084	63,3	1374	5,1	1041	3,9	26977
<i>Dont Ensemble des CA</i>	4558	29	10312	66	452	3	323	2	15645
France métropolitaine	113064	19,8	407665	71,3	27506	4,8	23792	4,2	572 027

Source : MEDAD, Filocom 2005 d'après DGI

Les jeunes sont majoritairement locataires de leur logement

Près de 95 % des jeunes de moins de 25 ans ont un statut de locataire au sein des communautés d'agglomération de la région en 2005 contre 90 % en 1999. La situation a donc évolué depuis 1999 et ce, en faveur du parc privé, puisque la part de locataires privés dans l'ensemble des statuts

d'occupation de 58 % en 1999 atteint 66 % en 2005, tandis que la part des locataires Hlm-Sem a diminué de 31,8 % en 1999 à 29 % en 2005. Toutefois, pour les deux principales agglomérations régionales (Tours et Orléans), la part des locataires HLM-SEM est restée stable.

Une augmentation plus rapide des locataires du parc privé par rapport aux locataires du parc locatif social

Le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans, locataires du parc privé, a augmenté plus rapidement que les locataires du parc Hlm-Sem entre 1999 et 2005. Cette situation est de nature à nous interpeller sur le rôle social de fait que joue le parc privé dans certaines agglomérations dès lors que l'offre de logements publics n'est plus suffisante ou plus adaptée pour répondre aux besoins des jeunes.

Seules les agglomérations de Châteauroux et de Montargis ont connu un taux d'évolution annuel entre 1999 et 2005 quasi-similaire entre locataires du parc privé et ceux du parc public. Pour les autres communautés d'agglomération, les locataires du parc privé ont aussi augmenté plus rapidement.

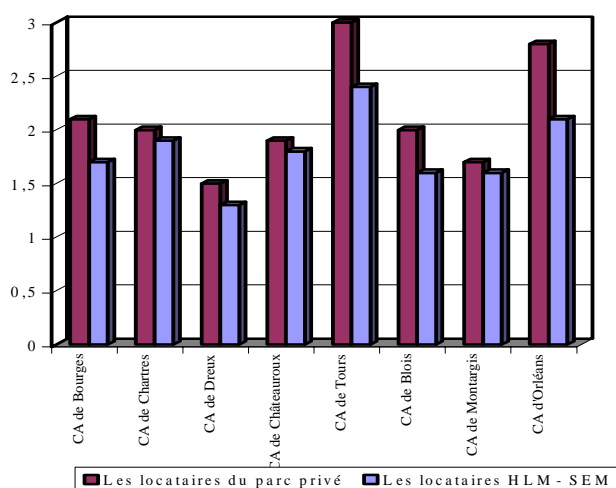
Ces territoires ont évolué depuis 1999 si l'on observe la part respective des locataires hlm-Sem et du parc privé dans l'ensemble des statuts d'occupation des logements.

On peut constater, qu'outre une augmentation plus rapide des locataires du parc privé, s'ajoute une diminution de la part des locataires hlm-Sem dans l'ensemble des autres statuts d'occupation.

Proportionnellement, les jeunes ménages sont plus souvent locataires du parc public dans les agglomérations de Chartres, Châteauroux et Montargis et locataires du parc privé dans les agglomérations de Tours et d'Orléans.

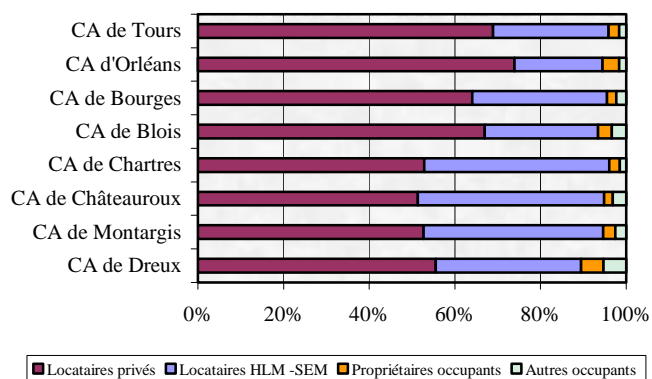
Le parc locatif public occupé par ces ménages se situe davantage dans les communautés d'agglomération que dans le reste des départements sauf pour les agglomérations de Blois et Tours où la proportion de ces ménages dans le parc public de l'agglomération est proche de celle dans le parc public du reste du département.

Taux d'évolution annuel 1999-2005 (%)
(personne de référence du ménage âgée de moins de 25 ans)



Source : MEDAD, Filocom 2005 d'après DGI

Occupants de moins de 25 ans selon le statut d'occupation (%)



Source : MEDAD, Filocom 2005 d'après DGI

En quoi l'habitat des moins de 25 ans se distingue de celui du reste de la population?

L'habitat des jeunes se caractérise par la prédominance du statut de locataires pour 95 %, mais ces jeunes ménages ne constituent toutefois que 11 % de l'ensemble des locataires de tous âges. Les « jeunes » propriétaires occupants sont rares avec 4 % seulement, représentant moins de 1 % de l'ensemble des propriétaires occupants. Enfin, les autres occupants des logements qui représentent 2 % des jeunes ménages représentent 2,6 % de l'ensemble des autres occupants.

La population des jeunes de moins de 25 ans est essentiellement constituée de ménages d'une seule personne d'où une demande importante de petits logements. C'est un logement de petite dimension, et il est marqué par une forte mobilité. C'est aussi une population étudiante ou de jeunes travailleurs pour laquelle le logement constitue une première expérience de l'indépendance résidentielle.

	Part des moins de 25 ans en 2005 parmi l'ensemble des			
	locataires HLM	locataires du parc privé	propriétaires occupants	autres occupants
CA d'Orléans	3,7	10,3	0,1	3,8
CA de Blois	3,8	10,5	0,2	2,9
CA de Bourges	3,9	8,2	0,2	4,8
CA de Chartres	4,4	10,1	0,1	3,9
CA de Dreux	2,5	11,2	0,2	5
CA de Montargis	4,8	9,2	0,1	3,2
CA de Tours	4,7	11	0,3	3,5
Région Centre	4,4	7	0,2	2,6
France métropolitaine	3	9,4	0,2	3,1

Source : MEDAD, Filocom 2005 d'après DGI

20% des demandeurs en logements locatifs sociaux ont moins de 26 ans

La Direction Régionale de l'Équipement du Centre a chargé le CETE Normandie² Centre de l'exploitation des données disponibles dans le fichier national du numéro unique³, c'est-à-dire d'analyser la demande locative sociale en instance au 31 décembre 2005.

A partir de cette étude, il ressort que les ménages qui sont à la recherche d'un logement HLM sont généralement composés de personnes jeunes. Pour 20 % des ménages, le chef de famille est âgé de moins de 26 ans (10 500 demandeurs). La proportion de jeunes demandeurs apparaît significativement plus importante dans l'Indre-et-Loire (24 %) contre 19 % à 21 % dans les autres départements.

Part des ménages selon l'âge du chef de famille (%)

Département	Moins de 26 ans
Cher	21
Eure-et-Loir	20
Indre	19
Indre-et-Loire	24
Loir-et-Cher	19
Loiret	20
Région	21

Source : numéro unique, estimation de la demande locative sociale en région Centre au 31/12/2005

² CETE : Centre d'Études Technique de l'Équipement

³ Le numéro unique, instauré par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a pour objectif de garantir aux demandeurs la capacité à suivre le traitement de leur demande en leur assurant un examen prioritaire en cas de délai d'attente anormalement long.

L'offre de logements des parcs publics et privés (ensemble de la population)

Le logement des jeunes constitue une politique prioritaire de l'Etat. Il justifie un suivi spécifique de l'offre de logements dans les parcs public et privé ainsi que des dispositifs d'hébergement.

Le statut de propriétaires occupants est majoritaire dans la région avec 64 % des résidences principales, le statut de locataire privé représente 19 % des résidences principales et les locataires du parc public occupent 16,7 % des résidences principales.

Répartition du parc de résidences principales suivant le type d'occupation au 1er janvier 2005

	Locatif social	Locatif privé	Propriétaires occupants
Cher	20660	24890	90245
<i>Dont CA de Bourges</i>	11060	9019	23626
Eure-et-Loir	30167	25275	109249
<i>Dont CA de Chartres</i>	13553	7185	15812
<i>CA de Dreux</i>	5908	3027	10777
Indre	16658	15546	69073
<i>Dont CA de Châteauroux</i>	8604	5817	17283
Indre-et-Loire	46691	54036	146799
<i>Dont CA de Tours</i>	33136	35298	54757
Loir-et-Cher	18344	24038	93749
<i>Dont CA de Blois</i>	7917	7392	17370
Loiret	43740	55849	164744
<i>Dont CA de Montargis</i>	6331	4212	13696
<i>CA d'Orléans</i>	23833	31335	60103
Région Centre	176260	199634	673859
<i>Dont Ensemble des CA</i>	110342	103285	213424

Source : MEDAD, Filocom 2005 d'après DGI

Sources statistiques utilisées :

Une base de données, appelée FILOCOM, portant sur les logements et leurs occupants, a été constituée par la direction générale de impôts (DGI) pour les besoins du ministère de l'équipement pour les années 1995, 1997, 1999, 2001, 2003 et 2005. Elle permet de faire des exploitations à des niveaux géographiques pertinents pour l'analyse du logement.

Le fichier permet d'identifier les occupants des résidences principales par classe d'âge. Si l'on retient les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, on peut analyser leur localisation résidentielle et leurs statuts d'occupation dominants.

Le croisement des classes d'âges avec le statut d'occupation peut apporter des informations sur la situation des différentes classes d'âges en termes de parcours résidentiel, et sur l'importance relative de l'habitat des jeunes ménages par rapport aux itinéraires considérés comme classiques.

Les structures d'hébergement en région Centre (foyers de jeunes travailleurs - FJT, résidences sociales, foyers de travailleurs-migrants - FTM)

Les résidences sociales constituent un produit intermédiaire entre l'hébergement et le logement de droit commun. C'est une solution de logement meublé temporaire pour des ménages ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques ou

sociales. Les FTM et les FJT ont vocation à se transformer progressivement en résidences sociales.

Les jeunes travailleurs ou les jeunes en insertion peuvent être logés dans ces résidences sociales, avant de continuer leur parcours résidentiel.

Les résidences sociales en région Centre

	Nombre de résidences sociales	Nombre de logements	Nombre de places
Cher	4	462	462
Eure-et-Loir	9	710	710
Indre	2	158	183
Indre-et-Loire	5	302	395
Loir-et-Cher	4	463	463
Loiret	9	443	529
Centre	33	2538	2742

Source : DRASS, enquête 2005

Méthodologie

Les analyses portant sur le logement des jeunes en région Centre

Le logement des jeunes a donné lieu en 2002 à une étude approfondie sous la triple maîtrise d'ouvrage de la direction régionale de l'équipement, de la caisse des dépôts et consignations et de la région Centre. Cette étude a montré les efforts à produire en ce domaine. Composée d'une approche statistique portant sur les spécificités des jeunes, d'une série d'entretiens auprès des organismes qui logent et, ou accompagnent les jeunes, cette étude a proposé une synthèse des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes à la recherche d'un logement ainsi qu'un programme d'actions. Une actualisation de cette étude a été décidée par les partenaires initiaux pour être engagée en 2008.

Les analyses que la direction régionale de l'équipement a produites récemment peuvent être déclinées de la façon suivante :

La question du logement est une des principales préoccupations des jeunes quel que soit leur statut : étudiants, jeunes travailleurs..., notamment au travers des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder et se maintenir dans un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières.

L'analyse sur les logements et leurs occupants a été réalisée par communauté d'agglomération et par département à partir des sources statistiques disponibles récentes. L'analyse reprend les données sur les résidences principales et leurs occupants de 1999 et 2005.

**Direction régionale
de l'Équipement du Centre**

Les politiques de l'Etat en faveur du logement des jeunes

*Le comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (CIDOL) a fait de la question du logement des jeunes un enjeu fondamental de la politique nationale du logement et a demandé l'élaboration de **plan départementaux pour le logement des jeunes**.*

Le cadre réglementaire

La circulaire du 13 octobre 2006 du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement prévoit la généralisation d'un plan départemental pour le logement des jeunes. Il s'agit d'engager un programme d'actions territorialisées afin de favoriser l'accès de tous les jeunes au logement, en ciblant particulièrement les efforts sur les jeunes à revenus modestes et les situations où l'insertion professionnelle est conditionnée par l'accès au logement.

L'objectif de ce plan est de fédérer l'ensemble des partenaires locaux (Etat, collectivités, bailleurs sociaux, bailleurs privés, associations oeuvrant pour l'insertion ou le logement des jeunes, missions locales, CAF, MSA, antennes locales du CROUS, collecteurs du 1% logement, gestionnaires des résidences sociales ou de foyers de jeunes travailleurs, Agence départementale d'information pour le logement...) autour d'un ensemble d'actions cohérentes et en coordination avec les instances régionales.

Chaque plan doit contenir :

- un diagnostic relatif à la situation des jeunes en matière de logement et d'hébergement sur le département,*
- un programme d'actions à court et moyen terme.*
- des modalités de suivi et d'évaluation.*

L'accord cadre triennal ETAT-CDC-UNAHAJ¹ du 23 novembre 2006 vise à mieux répondre aux besoins des jeunes en matière de socialisation par l'habitat, notamment par

- la création de 10 000 nouveaux logements et la réhabilitation de 3 500 logements, la mobilisation dans les parcs public et privé de logements dédiés aux jeunes travailleurs*
- un effort amplifié du réseau UFJT pour l'accueil des jeunes travailleurs en insertion*

La convention de novembre 2006 entre l'Etat et l'UESL² (1% logement) permet de nouvelles interventions en faveur de l'accès et du développement de logement en particulier pour les jeunes.

La loi sur droit au logement opposable "DALO" du 5 mars 2007 prévoit :

- la saisine d'une commission départementale de médiation à compter du 1er janvier 2008 pour les personnes prioritaires*
- le recours contentieux devant le tribunal administratif à compter du 1er décembre 2008 si le demandeur du logement ou d'hébergement n'a pas obtenu satisfaction.*

L'offre de logements à destination des jeunes

L'offre de logements pour les étudiants

Le logement des étudiants est financé en prêts locatifs sociaux (PLS). En 2006, 151 logements PLS ont été financés (aucun en 2004 et 2005).

L'offre de logements adaptés en résidences sociales ou foyers de jeunes travailleurs

Les logements adaptés en résidence sociale ou foyer de jeunes travailleurs sont financés en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAi) et la réhabilitation en prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale (PALULOS).

En 2007, deux foyers de jeunes travailleurs devraient bénéficier de financement en PLAI (à Bourges et Nogent le Rotrou).

Pour la région Centre, l'accord-cadre du 23 novembre 2006 portant sur la période 2007-2009 a recensé 20 projets comptant 330 logements à financer en PLAI et 154 logements à réhabiliter.

Le contrat de plan Etat-Région (2000-2006), a permis de réhabiliter une grande partie des foyers de jeunes travailleurs de la région mais aussi de créer de nouvelles résidences afin de mieux mailler le territoire régional, notamment en secteur rural et dans les villes moyennes (646 nouveaux logements (créés, réhabilités, programmés ou en projet, permettant d'accueillir 1900 jeunes).

Le contrat de projet Etat-Région Centre (2007-2013) prévoit de soutenir la production de logements à destination des jeunes, dans le cadre d'une amélioration de la vie étudiante (réhabilitation de logements à la Source, la construction de logements en centre ville d'Orléans, de Tours à Bourges et à Châteauroux.

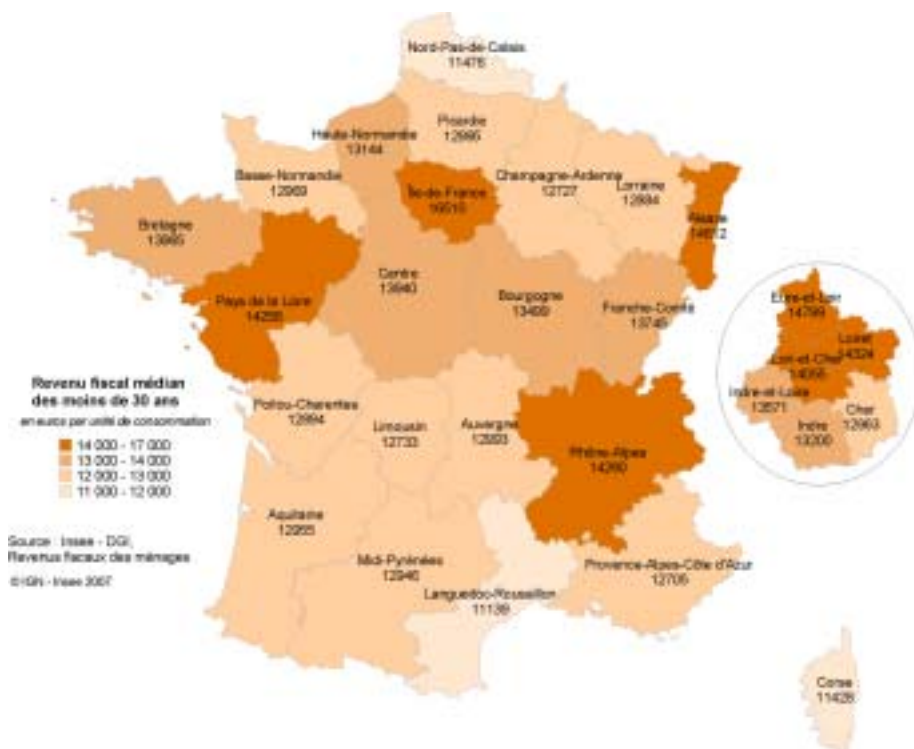
¹ UNHAJ : Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (ancienne union des jeunes travailleurs)
CDC: Caisse des dépôts et Consignations

² UESL : Union d'économie sociale pour le logement (fédération des organismes 1% logement)

Salaires et revenus fiscaux : plus élevés que dans les autres régions, mais plus faibles que ceux de leurs homologues plus âgés

En région Centre, 95 000 ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans ont déclaré des revenus au titre de l'année 2004. Ils représentent 9,1 % des ménages fiscaux de la région. Leurs revenus sont composés à 97 % de salaires.

Pour la moitié de ces jeunes ménages, le revenu fiscal est inférieur à 13 940 € par unité de consommation (revenu fiscal médian), un niveau plus élevé qu'en province ou même qu'en métropole. La région Centre, qui, pour l'ensemble des tranches d'âge, occupe le 4^e rang pour le revenu fiscal médian derrière l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, se place à la 6^e position pour les moins de 30 ans, laissant la 4^e et la 5^e place aux Pays de la Loire et à la Bretagne.



Cependant, ces moins de 30 ans déclarent des revenus en moyenne plus faibles que le reste de la population. Leur revenu médian par unité de consommation est ainsi 13 % moins élevé que celui de l'ensemble de la population.

Ce moindre niveau de revenu concerne encore plus les ménages aux revenus les plus faibles et ceux aux revenus les plus élevés. L'écart de revenu entre les jeunes et le reste de la population s'explique en grande partie par le différentiel de qualification et par le fait qu'ils occupent plus souvent des postes d'ouvriers et d'employés que leurs aînés.

Comme pour l'ensemble de la population, les revenus des jeunes sont moins dispersés que dans la plupart des autres régions. En 2004, en région Centre, un jeune sur 10 déclare un revenu annuel par unité de consommation

Disparité des revenus en 2004 (en euros par unité de consommation)

	25 % ...	La moitié...	75 % ...
	... des ménages déclarent moins de ...		
	1 ^{er} quartile (q1)	médiane	3 ^e quartile (q3)
Moins de 30 ans	8 773	13 940	18 601
30-39 ans	9 656	14 857	19 995
Ensemble	10 992	15 970	21 979
écart de revenu entre les moins de 30 ans et l'ensemble de la population (en %)	-20,2	-12,7	-15,4

Source : INSEE-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2004

inférieur à 4 410 €. À l'opposé, un jeune sur 10 a déclaré un revenu supérieur à 23 235 €. Ainsi, le rapport entre ces deux seuils est de 5,3 en région Centre alors qu'il est de 6,6 en métropole et 6,7 en province.

Une évolution favorable depuis 2000 ne profitant pas aux ménages aux revenus les plus faibles

Depuis 2000, le revenu fiscal médian des jeunes a augmenté au même rythme que celui de l'ensemble de la population (+ 11,7 % entre 2000 et 2004).

Néanmoins, pour les ménages déclarant les plus faibles revenus, l'augmentation est moins prononcée (+ 9 % pour les 25 % gagnant le moins), voire nulle pour les 10 % ayant les revenus les plus faibles. Cette situation se retrouve également dans les autres régions.

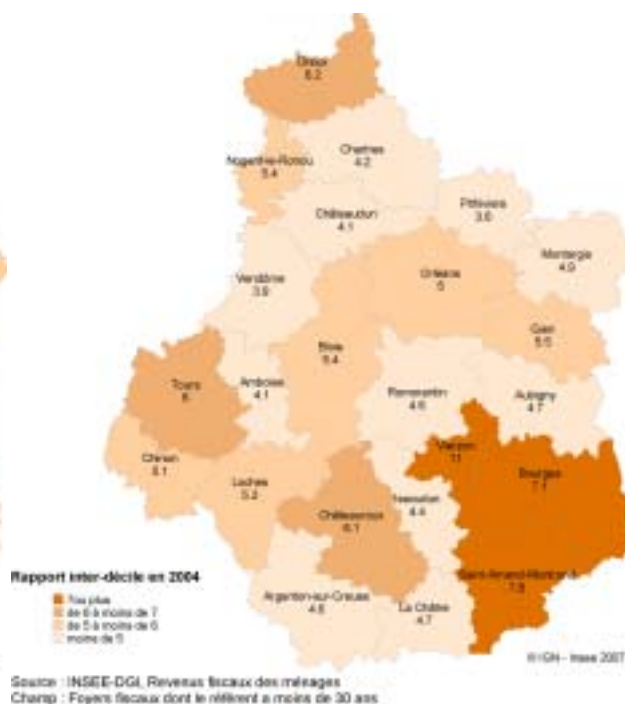
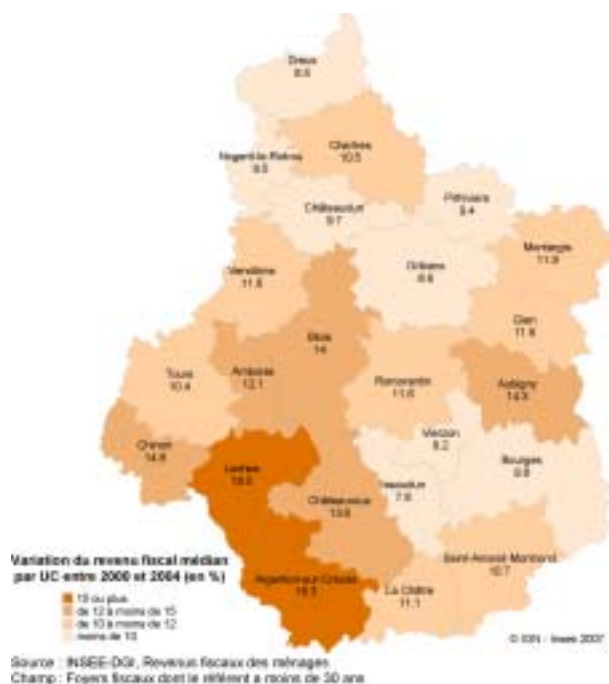
Dans le Centre, pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, le revenu fiscal médian par unité de consommation est le plus élevé (plus de 15 000 € annuel) dans les zones d'emploi de Chartres et de Pithiviers, devant celles d'Amboise, d'Orléans et Châteaudun. A l'opposé, les revenus médians des jeunes foyers fiscaux sont les plus faibles à Vierzon, Saint-Amand-Montrond et Argenton-sur-Creuse.

Depuis 2000, si le revenu fiscal médian a augmenté en moyenne de 12 %, il a augmenté de plus de 18 % dans les zones d'emploi de Loches et d'Argenton-sur-Creuse.

Les disparités de revenu sont les plus élevées dans les zones d'emploi du sud-est de la région, en particulier celle de Vierzon.

Évolution 2000-2004 du revenu par unité de consommation (%)		Moins de 30 ans	Ensemble de la population
Évolution des revenus entre 2000 et 2004 pour les ménages déclarant les revenus les...	10%	0,0	11,9
	25%	9,0	13,0
	50%	11,7	11,7
	75%	11,0	11,0
	90%	10,9	10,7

Source : INSEE-DGI, Revenus fiscaux des ménages



Revenu fiscal par unité de consommation des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans

Données 2004	La moitié...	10 %...	25 %...	75 %...	90 %...	rapport inter-décile (d9/d1)
	... des ménages déclarent moins de ... (en euros par unité de consommation)					
	médiane	1er décile (d1)	1er quartile (q1)	3e quartile (q3)	9e décile (d9)	
Centre	13 940	4 410	8 773	18 601	23 235	5,3
Cher	12 963	3 210	7 705	17 652	22 194	6,9
Eure-et-Loir	14 799	5 168	9 745	19 445	23 958	4,6
Indre	13 200	3 964	8 342	17 479	21 249	5,4
Indre-et-Loire	13 571	4 137	8 427	18 283	23 101	5,6
Loir-et-Cher	14 055	4 652	8 986	18 284	22 627	4,9
Loiret	14 324	4 950	9 067	19 133	23 990	4,8
Province	13 209	3 427	7 880	18 139	23 024	6,7
Métropole	13 726	3 768	8 216	19 060	24 751	6,6

Source : INSEE-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2004

Définitions

La **médiane** est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée.

è Le revenu médian est ainsi le revenu tel que la moitié des ménages gagne moins.

Les **déciles** d'une variable sont les valeurs-seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. Ils sont notés d1, d2, ... et d9.

è Le 1^{er} décile (d1) est le revenu tel que 10 % des ménages gagne moins.

è Le 9^e décile (d9) est le revenu tel que 90 % des ménages gagne moins.

Les **quartiles** d'une variable sont les valeurs-seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 4 sous-populations de taille égale. Ils sont notés q1, q2, et q3.

è Le 1^{er} quartile (q1) est le revenu tel que 25 % des ménages gagne moins.

è Le 3^e quartile (q3) est le revenu tel que 75 % des ménages gagne moins.

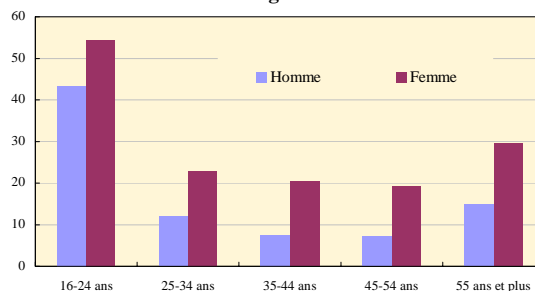
Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par **unité de consommation (UC)**. La pondération retenue est la suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un jeune salarié sur deux à bas revenu

Les jeunes sont particulièrement touchés par les bas revenus salariaux. Ainsi, parmi les personnes ayant travaillé en 2002 (hors travailleurs saisonniers), près d'un jeune de 16 à 24 ans sur deux a gagné moins de la moitié du salaire médian régional (575 € net par mois). Les femmes de 16 à 24 ans sont plus concernées que les hommes puisque 54 % d'entre elles ont perçu moins de ce seuil de bas revenu.

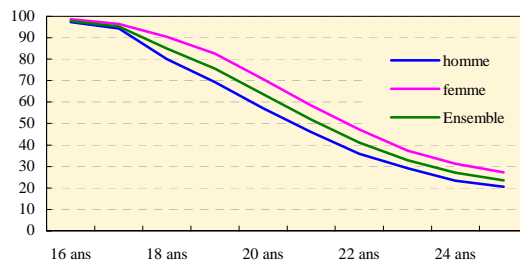
La proportion de personnes percevant un bas revenu salarial diminue progressivement avec l'âge : elle est proche de 100 % pour les jeunes de 16 ans et atteint 23,6 % pour ceux ayant 25 ans. Néanmoins, le taux de bas revenu salarial reste plus élevé que pour l'ensemble de la population régionale, pour laquelle il s'élève à 20,2 %.

Taux de bas revenu salarial en fonction de l'âge



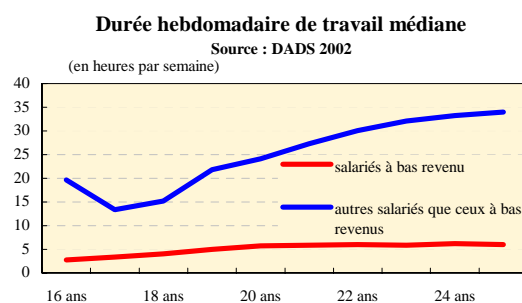
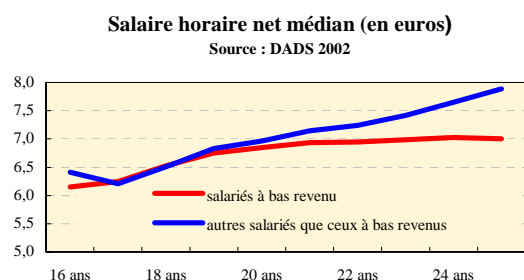
Source : Insee, DADS 2002

Taux de bas revenu salarial (en %)



Les jeunes qui perçoivent un bas revenu travaillent moins longtemps que ceux qui sont au-dessus du seuil de bas revenu salarial. Ainsi, pour les 16-24 ans percevant un bas revenu, la durée médiane de travail avoisine les 5 heures par semaine, nettement moins que les 30 heures hebdomadaires de travail effectuées par ceux qui sont au-dessus du seuil. La rémunération horaire nette est défavorable de 7 % pour ceux qui perçoivent

un bas revenu, mais l'écart, faible entre 16 et 20 ans, s'accroît après 20 ans. Par rapport aux hommes, les femmes qui perçoivent un bas revenu ont un temps de travail équivalent, mais un salaire horaire moindre.



Les jeunes qui touchent un bas revenu salarial travaillent principalement dans le secteur des services et du commerce. Ils sont également nombreux à avoir recours à l'intérim. A l'opposé, les jeunes travaillant dans l'industrie ou la construction perçoivent moins fréquemment un bas revenu.

Les salariés de 16 à 24 ans

	Ensemble des salariés		Salariés à bas revenu salarial		Taux de bas revenu salarial
	Nombre	Répartition (%)	Nombre	Répartition (%)	
Ensemble	134 057	100	65 016	100	48,5
Sexe					
Homme	71 228	53,1	30 834	47,4	43,3
Femme	62 829	46,9	34 182	52,6	54,4
Secteur d'activité					
Commerce	26 054	19,4	12 521	19,3	48,1
Construction	7 760	5,8	2 097	3,2	27,0
Industrie	18 151	13,5	4 302	6,6	23,7
Service	52 164	38,9	27 234	41,9	52,2
Intérim	29 898	22,3	18 843	29,0	63,0
Temps de travail					
Temps partiel	46 258	34,5	33 984	52,3	73,5
Temps complet	87 799	65,5	31 032	47,7	35,3

Source : Insee, DADS 2002

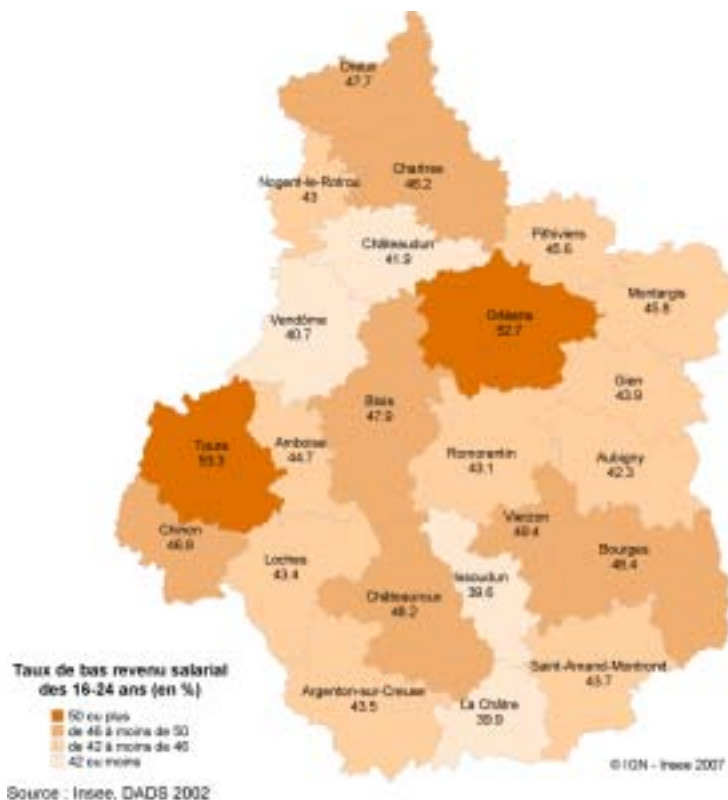
Nota Bene :

Les personnes ayant commencé à travailler en milieu d'année sont nombreuses à avoir gagné, dans l'année, moins du seuil de bas revenu. Ces personnes ne sont comptabilisées comme percevant un bas revenu salarial que si elles ont également touché un bas revenu l'année suivante.

Les salariés à bas revenu salarial

	Jeunes (16-24 ans)			Ensemble		
	Nombre de salariés	Bas revenu salarial		Nombre de salariés	Bas revenu salarial	
		Nombre de salariés	Taux de bas revenu salarial (%)		Nombre de salariés	Taux de bas revenu salarial (%)
Cher	13 403	6 344	47,3	95 722	19 135	20,0
Eure-et-Loir	24 144	11 086	45,9	150 624	27 893	18,5
Indre	9 621	4 364	45,4	68 045	13 370	19,6
Indre-et-Loire	30 857	15 821	51,3	192 506	41 634	21,6
Loir-et-Cher	16 091	7 337	45,6	106 470	20 832	19,6
Loiret	39 941	20 064	50,2	237 961	49 059	20,6
Région	134 057	65 016	48,5	851 328	171 923	20,2

Source : Insee, DADS 2002



INSEE Centre

Définitions

Le **revenu médian** est le revenu tel que la moitié des salariés gagne plus et l'autre moitié moins. Le **1^{er} décile** est le revenu salarial tel que 10 % des salariés gagnent moins. Le **9^e décile** est le revenu salarial tel que 90 % des salariés gagnent moins.

Un salarié perçoit un bas revenu salarial si l'ensemble des rémunérations liées à son travail (salaires, primes, indemnités chômage) est inférieur à la moitié du revenu annuel médian. **Pour les très bas revenus salariaux**, le seuil correspond au quart du salaire médian. Le revenu salarial médian a été calculé au niveau de la région Centre. En 2002, le seuil de bas revenu salarial est de 6 898 €, celui de très bas revenu salarial est de 3 449 €. **Le taux de bas revenu salarial** est la part des salariés percevant un bas revenu salarial.

Champ de l'étude

L'étude porte sur les revenus au lieu de résidence et prend en compte l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins une fois dans l'année, hormis les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de la sylviculture. Les apprentis et les stagiaires sont exclus, ainsi que le travail saisonnier des étudiants.

Méthodologie

Le nombre de salariés à bas revenu salarial est donné au lieu de résidence. Le lieu de résidence, l'activité et le temps partiel sont définis à partir du poste ayant fourni le revenu salarial le plus important.

3. Enseignement et formation

Forte baisse des sortants sans qualification et augmentation de la proportion de bacheliers dans une génération, dans un contexte toutefois toujours fragile

Le système éducatif a connu des évolutions considérables au cours de la décennie 1985-1995. Les progrès de scolarisation ont été forts et la proportion de jeunes atteignant le baccalauréat a presque doublé en dix ans. Les sorties à des bas niveaux de qualification ont décliné au profit de sorties à des niveaux plus élevés (baccalauréat et plus). L'enseignement supérieur a vu doubler ses effectifs.

De 1996 au début des années 2000, le système a toutefois connu un ralentissement. Cette proportion de bacheliers a légèrement diminué, le nombre de sortants sans qualification a stagné et les filières post-baccalauréat ont pâti d'une certaine désaffection.

Au bilan 2006, les politiques d'élévation des niveaux de formation menées ces dernières années participent aujourd'hui à une forte réduction du nombre de sortants sans qualification et à une nouvelle augmentation de la proportion de bacheliers, miroirs de taux d'accès au niveau IV en forte progression. Ce constat récent ne saurait cacher un contexte encore fragile, que ce soit en termes de niveaux de diplômes de la population, de démographie (défavorable), ou encore de poursuites post-baccalauréat trop faibles.

Typologie des académies selon le parcours de formation des jeunes

Source : Rectorat DiBAEP, MEN DEP – 2006 & 2005



- Peu à très peu de sortants sans qualification – fort accès au niveau IV de formation (baccalauréat)
- Peu de sortants sans qualification – accès aux niveaux V par apprentissage (CAP-BEP) et IV faibles
- Peu de sortants sans qualification – fort accès au niveau V par apprentissage – accès au niveau IV moyen à fort
- Sortants sans qualification moyen à élevé – accès au niveau V par apprentissage fort – proportion de bacheliers dans la génération moyenne
- Sortants sans qualification élevé à très élevé – accès au niveau IV de formation faible à très faible

40 ans de réformes et d'évolutions du système éducatif

Le système éducatif a connu des évolutions considérables depuis les années 60, notamment marquées par plusieurs réformes.

- Les années 60 ont dénoté une forte poussée des taux de scolarisation des 14-16 ans. Ainsi, le pourcentage de bacheliers dans la génération a « décollé », pour atteindre 20% au niveau national.

La création du baccalauréat technologique a donné un second souffle à cet envol entre 1970 et 1982, pour atteindre 24%.

- Entre 1982 et 1995 la proportion a plus que doublé (63% en 1995) grâce aux baccalauréats généraux, technologiques et à la création du baccalauréat professionnel (1^{ère} session en 1987).

- Toutefois, 1995 a été l'année faste. Depuis, cette proportion ne se maintient que difficilement et notamment grâce au baccalauréat professionnel. Alors que l'Académie avait en 1995 comblé son retard comparé au niveau national, elle affiche depuis 1999 à nouveau un écart, grandissant (1 point en 2002, près de 2 points en 2006).

- Le nombre de bacheliers n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1995 (+ de 19 000), avant de subir les effets de la baisse démographique et des tassements de progrès de scolarisation. Seule la poussée du baccalauréat professionnel a permis de pallier la forte baisse de la filière générale littéraire. Depuis lors le nombre de bacheliers est relativement stable.

Niveau de diplôme de la population et scolarisation

Une population régionale faiblement diplômée

Près de 31 % de la population en région Centre, âgée de 15 ans ou plus et ayant terminé ses études, détient un diplôme au moins égal au baccalauréat, contre 37 % en France. Entre le recensement de 1999 et les enquêtes de recensement de 2004-2006, cette population détentrice d'un baccalauréat ou plus a crû de 7 points en moyenne nationale, pour seulement 6 points en région Centre.

	Niveau de diplôme des non scolarisés					Ensemble
	Aucun diplôme	CEP-BEPC	CAP-BEP	Bac-BP	> Bac+2	
Région	35,5	6,4	27,1	13,6	17,5	100,0
FM	32,3	6,6	24,3	14,9	21,9	100,0

Source : INSEE enquête annuelle de recensement 2004-2006

Champ : population âgée de 15 ans ou plus ayant terminé ses études

Le déficit de formation constaté est important à tous les niveaux. Si la région enregistrait les mêmes taux qu'en moyenne nationale, environ 80 000 personnes supplémentaires seraient bachelières ou au-delà. Ceci constitue un réel problème social et un handicap économique.

Dans notre région, moins de 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont actuellement

scolarisés alors qu'au niveau national ils sont près de 60 % à être en cours d'études.

Dans la population non scolarisée, la faiblesse du niveau de diplôme est en grande partie imputable aux générations les plus anciennes. La population de 25 ans et plus diplômée du baccalauréat est plus faible en région Centre qu'en France métropolitaine. Dans le même temps, le niveau V de formation (CAP-BEP) reste prédominant au niveau régional.

Un niveau de formation des scolarisés trop faible

Si globalement la population âgée de 15 à 19 ans est actuellement presque autant scolarisée qu'en moyenne nationale, le niveau V de formation (CAP-BEP) demeure sur-représenté, au moment où l'Académie a rattrapé son retard en termes de niveau IV (baccalauréat).

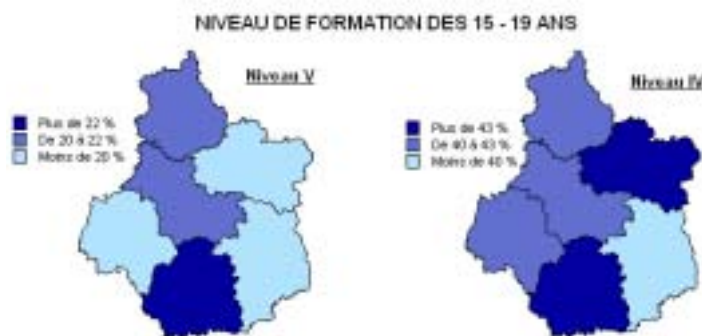
Chez les 18-24 ans, la scolarisation au niveau III de formation (bac+2) est en constante baisse depuis dix ans (17 % en 1996, 9 % aujourd'hui) et toujours inférieure à la donnée France (10 % en 2006).

Elle est en outre très inégale selon le département considéré : de 6 % dans l'Eure-et-Loir à 12 % dans l'Indre-et-Loire.

Aujourd'hui, toutes formations confondues, les 18-24 ans sont 37 % à être scolarisés ou en apprentissage, contre plus de 44 % au niveau national ; ceci équivaut à un déficit de l'ordre de 14 500 inscrits.

Le Cher connaît une scolarisation des 15-19 ans de près de 5 points inférieure à la donnée régionale du fait d'une faible présence de formations agricoles ou par apprentissage.

A l'inverse, l'Indre, qui dispose de la plus forte offre professionnelle initiale aux niveaux V et IV, enregistre les plus hauts taux de scolarisation de la région dans cette tranche de population, avec près de 67 % pour moins de 63 % en moyenne régionale.



Région : 20.4% - France : 19.4%

Région : 42.3% - France : 42.4%

Source : Rectorat DIBAEP, MEN DEPP, BCP "Age de la population en formation"

La prédominance de l'apprentissage en Eure-et-Loir contribue fortement à la sur-représentation de la scolarisation au niveau V (CAP-BEP). Parallèlement, le Loir-et-Cher se caractérise par une population scolaire qui quitte rapidement la filière générale au profit

de la voie professionnelle. Ainsi, ces 2 départements se positionnent sur la moyenne régionale en terme de scolarisation aux niveaux V+IV, mais très nettement en faveur des formations CAP-BEP.

Une démographie défavorable

La démographie est le premier facteur explicatif de l'évolution des effectifs d'élèves. Elle détermine la taille de la classe d'alimentation du collège et par là même renseigne sur les potentielles évolutions d'effectifs dans les lycées puis dans l'enseignement supérieur.

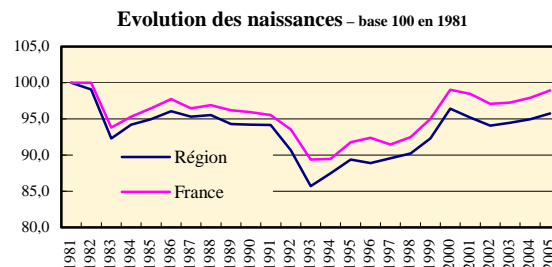
Elle a ainsi fortement contribué à la baisse continue des effectifs de collège ces dernières années et se répercutera donc naturellement sur les entrées en seconds cycles au-delà de 2007, puis sur le volume des entrées dans l'enseignement supérieur dès 2010.

Au-delà du seul effet démographique, l'évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire est en outre largement assujettie aux différents comportements d'orientation tout au long de la scolarité (redoublements, passages d'une classe à l'autre, réorientation, sorties...).

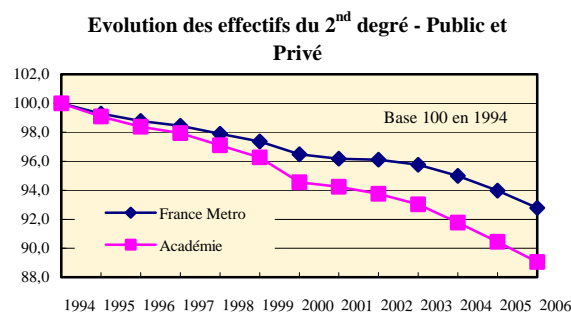
Ainsi, les effectifs de collège ont subi un repli bien au-delà de la seule baisse démographique, puisque cumulée à un effondrement des redoublements ces dix dernières années : le temps de « séjour » s'y est considérablement réduit.

Pour ce qui a trait aux effectifs de 2nd cycle long de lycée d'enseignement général et technologique, la baisse est induite par l'évolution des effectifs de collège, toutefois contrecarrée depuis 2002 par des gains de scolarisation dans le passage 3^{ème} à 2^{nde}.

Dans l'enseignement professionnel, le fléchissement des entrées est également fonction du niveau des passages post 3^{ème} mais plus encore de l'évolution des structures (fermetures progressives des 4^{ème} et 3^{ème} technologiques notamment, dès 1997).

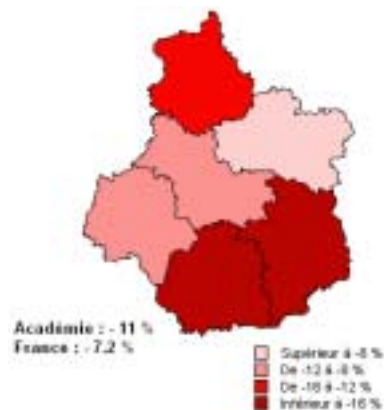


Sources : démographie INSEE

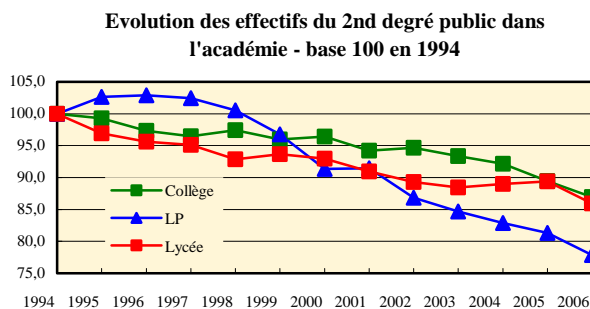


Sources : BEA, BCP

Evolution des effectifs 1994 - 2006



Sources : BEA, BCP



Sources : BEA, BCP

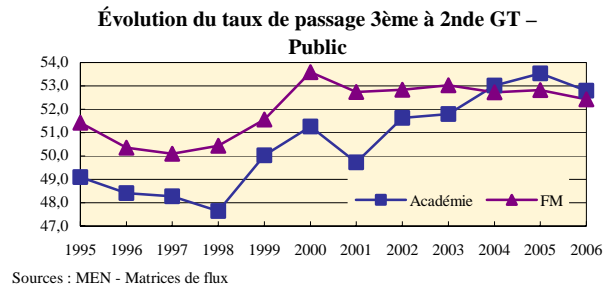
Enseignement secondaire

Des indicateurs de scolarisation en voie de redressement

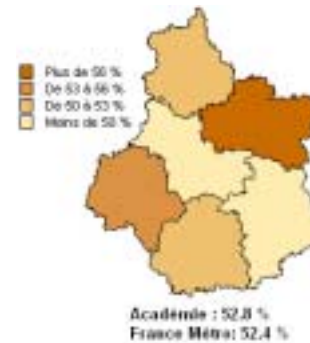
L'orientation effective des élèves, entre les voies générales, technologiques et professionnelles après la classe de 3^{ème}, à l'origine ou corrélée à de nombreux indicateurs de scolarité mais également à l'environnement de la région Centre, rattrape -voire dépasse- pour les formations du secteur public le niveau national grâce à une politique volontariste soutenue ces dernières années.

Si l'on retrouve le Loiret et l'Indre-et-Loire dans les départements les plus dynamiques en terme d'orientations vers la classe de seconde, le département de l'Eure-et-Loir se situe juste derrière grâce à une forte diminution des sorties vers le département des Yvelines ces dernières années.

Pour sa part, détenteur de la plus forte orientation de l'Académie vers un CAP-BEP en 2006, le Cher pâtit du plus faible taux de passage vers la 2nde générale et technologique dans le département.

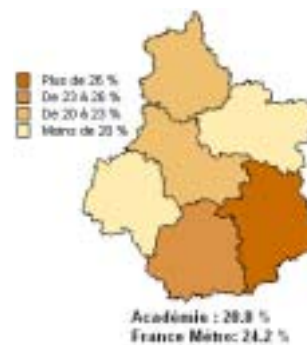


Taux de passage 3^{ème} à 2nde GtT 2006 par département

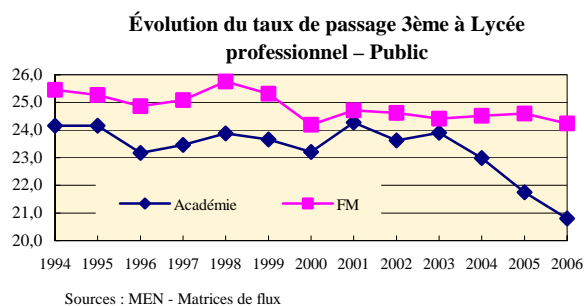


Source : Rectorat DiBAEP - matrices de flux

Taux de passage 3^{ème} à lycée pro 2006 par département



Source : Rectorat DiBAEP - matrices de flux

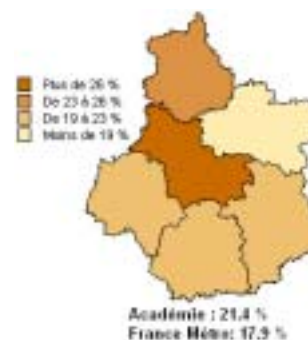


L'apprentissage : la marque forte de la région

L'élément complémentaire à l'orientation post-3^{ème} vers les formations Education nationale réside majoritairement dans les poursuites vers les formations par apprentissage ou relevant du ministère de l'agriculture.

Les sorties des formations Education nationale les plus fortes se retrouvent donc dans les départements où ces 2 autres voies de formation sont les plus implantées, à savoir l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher.

Taux de sortie post-3^{ème} 2006 par département

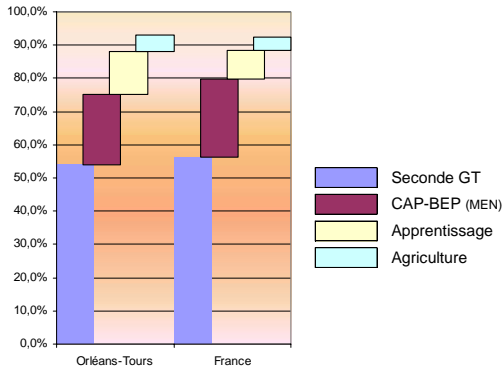


Source : Rectorat DiBAEP - matrices de flux

La prégnance de l'apprentissage reste la marque forte de la région, notamment à très faible niveau de formation (près de 9 000 jeunes apprentis préparent un CAP en région Centre pour 2 200 BEP), au détriment de

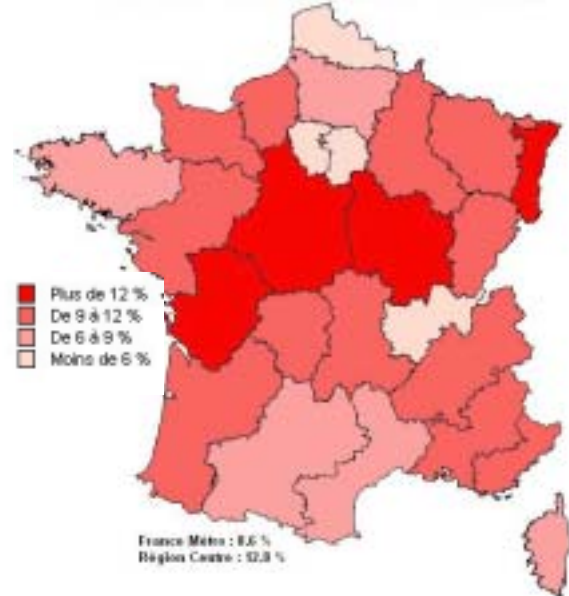
poursuites plus massives vers une 2^{nde} générale et technologique. Au global du 1^{er} cycle du secondaire au 3^{ème} cycle universitaire, plus d'un apprenti sur deux est en CAP (51% pour 45% en moyenne nationale).

Taux d'accès au niveau V par voie de formation



Source : Rectorat DiBAEP, MEN DEPP - 2006

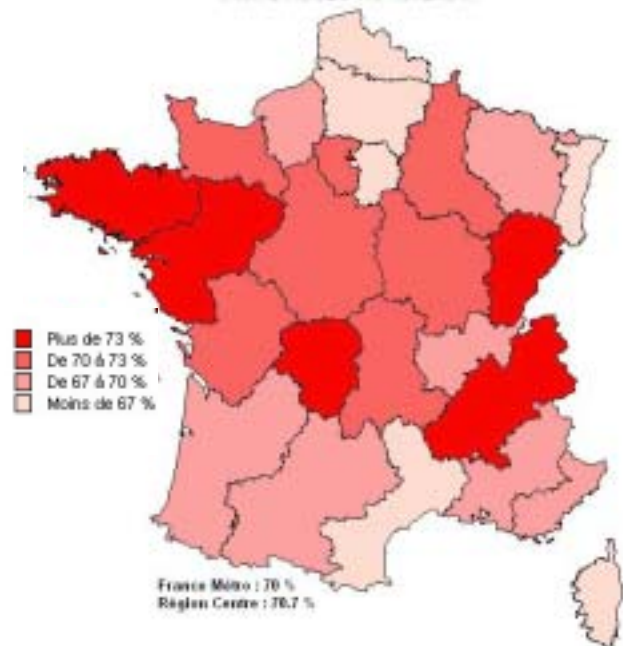
TAUX D'ACCES AU NIVEAU V PAR APPRENTISSAGE



Source : Rectorat DiBAEP, MEN DEPP - 2006

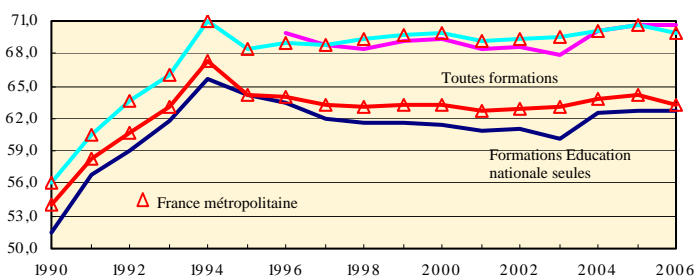
Aujourd'hui, le taux d'accès¹ en seconde générale et technologique est régulièrement en retard comparé au niveau national (54.1 % contre 56,2 %). En revanche, les plus forts taux d'accès recensés au niveau V professionnel (CAP-BEP) dans les formations agricoles ou dans l'apprentissage continuent d'augmenter : près de 13 % vers l'apprentissage pour moins de 9 % au niveau national ; plus de 5 % contre 4 % en France vers les formations agricoles.

TAUX D'ACCES AU NIVEAU IV



Source : Rectorat DiBAEP, MEN DEP - 2006

Taux d'accès en Terminale - Académie et France



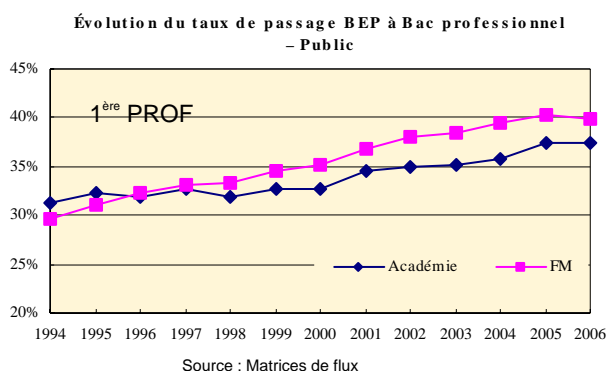
Source : Rectorat DiBAEP, MEN DEP - 2006

¹ Taux d'accès – taux de passage : le taux de passage mesure le nombre d'entrants d'une classe à l'autre une année donnée ; le taux d'accès mesure le nombre d'accédants à un niveau ou à une classe quel que soit le nombre d'années nécessaire pour y parvenir.

Un déficit d'élévation du niveau de formation qui tend à se résorber

Par incidence, l'accès à un niveau IV de formation (Baccalauréat, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien) souffrait jusqu'en 2003 d'un grand retard comparé au niveau national. Ce retard est aujourd'hui compensé grâce aux politiques d'élévation des niveaux de formation menées ces dernières années.

Ainsi les seules formations Education nationale ont progressé de près de 3 points entre 2003 et 2006.

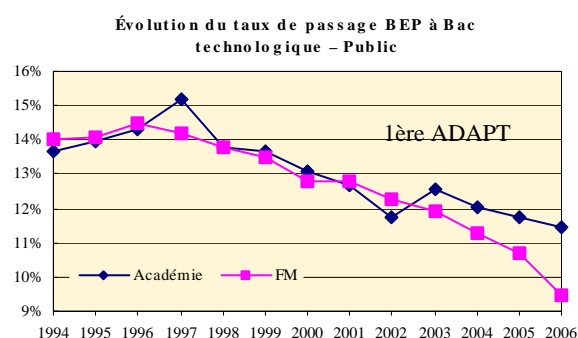


Malgré les progrès enregistrés ces 3 dernières années, la poursuite globale post BEP demeure actuellement inférieure à la moyenne nationale, ce qui témoigne à nouveau du déficit d'élévation du niveau de formation en région Centre.

Si l'orientation vers un baccalauréat technologique dépasse le niveau France, c'est la poursuite au sein des formations professionnelles qui peine à s'accroître davantage : le taux de poursuite vers un baccalauréat professionnel progresse, mais de façon bien trop lente (+ 6 points en 10 ans pour l'Académie contre + 8 points en moyenne nationale).

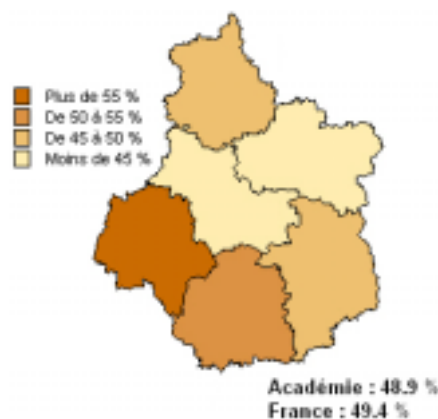
Les 51 % de jeunes qui ne poursuivent pas dans une formation Education nationale

L'accès au niveau IV se fait soit par poursuite post-3^{ème} vers la classe de seconde, soit par poursuite post-BEP (vers un baccalauréat professionnel ou technologique). La situation de l'Académie montre que les jeunes détenteurs d'un BEP ne poursuivent pas encore suffisamment vers un niveau IV de formation (aujourd'hui encore, ce sont 55 % des entrants en CAP/BEP qui n'atteignent jamais un niveau IV de formation).



partent majoritairement vers la vie active ; une très petite partie s'oriente vers l'apprentissage.

Évolution du taux de passage global post BEP - 2006



Source : Matrice de flux

Voie générale ou technologique pour les filles, voie professionnelle pour les garçons

En terme sexué, il est remarquable de constater les particularismes des filles et des garçons dans leur orientation post-3^{ème}.

Si filles et garçons accèdent à un niveau V de formation (général/technologique, professionnel, Education nationale, apprentissage et Agriculture confondus) à hauteur de 93 %, les filles privilégient les

formations Education nationale (81 % contre 70 % pour les garçons), tout en ayant une propension plus grande qu'en moyenne nationale à se diriger en outre vers les formations agricoles et par apprentissage (12 % contre 8 % en France métropolitaine). Pour leur part, les garçons accèdent à ces filières hors Education nationale à hauteur de 23 % contre 16 % en France.

Si les filles sont manifestement plus nombreuses à se diriger vers la voie générale et technologique (61 % contre 48 % chez les garçons), le retard par rapport à la moyenne nationale sexuée est identique (63 % pour les filles, 50 % pour les garçons).

Globalement, 1 fille sur 4 accédant à un niveau V le fait par la voie professionnelle alors que près d'1 garçon sur 2 est concerné.

Une plus faible proportion de bacheliers dans une génération

Chaque année l'Académie produit environ 18 000 bacheliers dont 10 000 généraux, 5 000 technologiques et 3 000 bacs professionnels.

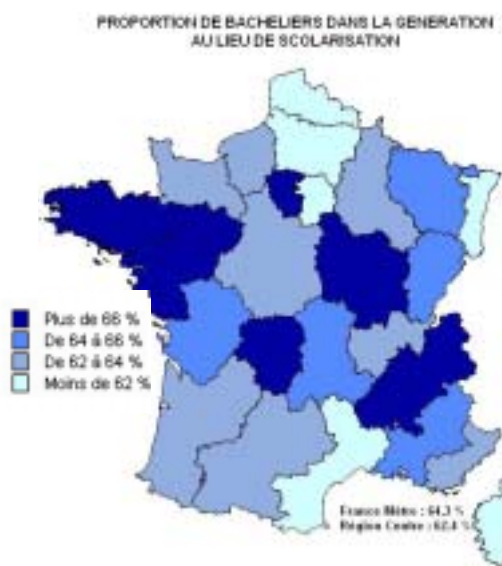
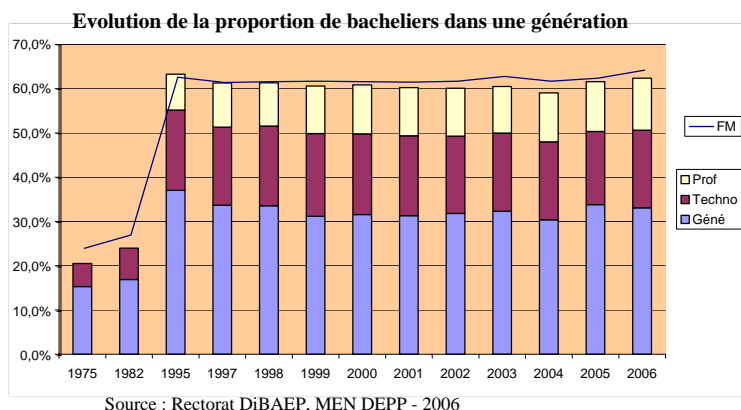
La proportion de bacheliers dans une génération est de 62,4 % en 2006 contre 64,3 % au niveau France métropolitaine (soit la 20^{ème} position sur 26). Au final, 1 jeune sur 3 obtient un bac général.

Le Loiret enregistre cette année encore la plus forte proportion de bacheliers dans une génération. Ceci est dû aux taux de passage 3^{ème} vers 2^{nde} toujours très élevés (près de 2 élèves sur 3 en 2006), même si une partie des entrants en 2^{nde} dans le Loiret sont en fait en provenance de classes de 3^{ème} du Loir-et-Cher (qui voit ainsi sa proportion baisser artificiellement).

L'Indre enregistre régulièrement une proportion importante, juste derrière le Loiret cette année, du fait de la forte présence de formations agricoles de niveau IV, qui viennent accentuer la sur-représentation dans ce département de la filière générale (63 % des bacheliers sont généraux pour 57 % en moyenne académique).

Pour leur part, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher enregistrent des proportions de bacheliers de 4 points inférieures à la valeur régionale, du fait de passages plus réduits vers la classe de 2^{nde} et de plus faibles poursuites après un BEP.

Plus des trois quarts des jeunes filles accèdent aujourd'hui au niveau IV, tout comme au niveau national, se décomposant en 64 % par la voie générale et technologique et 13 % par la voie professionnelle (moins de 2 garçons sur 3 - comme en moyenne métropolitaine -, minoritairement via la voie formation générale - 28 % -).



Proportion 2006 de bacheliers dans une génération par département



Enseignement supérieur

Un enseignement supérieur déficitaire

Plus de 58 000 étudiants sont inscrits en région Centre, soit une augmentation supérieure à 20 % par rapport à 1990.

Universités et écoles d'ingénieurs regroupent 65 % des étudiants et les formations post-baccalauréat de lycées 18 % de l'effectif (avec plus de 10 000 inscrits). Le reste se partage entre les écoles de commerce et de comptabilité et autres écoles (écoles artistiques, juridiques, médico-sociales....).

L'Académie a perdu 1,4 % de ses effectifs entre 2000 et 2005 (- 2,4 % pour les seules filières universitaires) alors que la population étudiante française a augmenté de 5,4 % (+ 2,6% dans les universités).

Des élèves qui arrivent moins nombreux au baccalauréat, des étudiants qui s'exportent beaucoup -et qui préfèrent s'inscrire en IUT et STS- aboutissent au constat suivant :

- le pourcentage d'étudiants dans l'ensemble de la population scolarisée s'élève à 10,7 % contre 15 % en France métropolitaine (antépénultième position, derrière la Corse et Amiens),
- les effectifs d'inscrits en IUT et STS représentent 21,4 % de l'ensemble des effectifs étudiants de l'Académie, contre 15,3 % au niveau national,
- toutes filières confondues, 22 % des étudiants sont inscrits en 3^{ème} cycle pour plus de 28 % au niveau national.

Une poursuite d'études plus nombreuse en IUT et STS

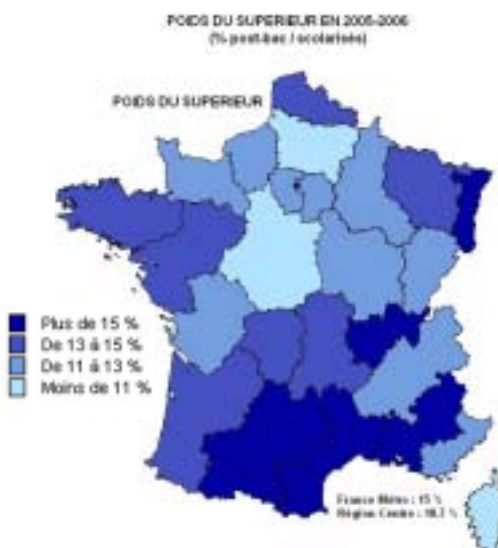
En terme de poursuite d'études (dans et hors Académie), dans les principales filières de l'enseignement supérieur (Université, STS, CPGE), nos bacheliers poursuivent à hauteur de 65,8 %, pour 69,4 % au niveau national.

Alors qu'ils poursuivent plus nombreux en IUT et STS, c'est en 1^{ère} année de Licence que la poursuite s'avère la plus en retard (33,1 % contre 37,7 % en France).

Les IUT et STS de l'Académie attirent 41,5 % des nouveaux bacheliers, contre 35,5 % en moyenne nationale.

En parallèle, alors que la part de bacheliers

scientifiques S est plus forte dans l'Académie (29 %) qu'au niveau national (28,2 %), on enregistre une perte significative des inscriptions de ces bacheliers en 1^{ère} année de Licence : seulement 37,5 % s'engagent vers une Licence de Sciences ou vers la filière Santé (Médecine/Pharmacie), contre 44,5 % en moyenne métropolitaine.



Source : Rectorat DiBAEP, MEN BCP - 2006

Une approche sexuée différente selon les filières de formation

En terme sexué, les comportements d'orientation post-baccalauréat diffèrent grandement. Dans l'enseignement supérieur, même si l'offre de formation se diversifie, garçons et filles suivent des parcours distincts. Malgré leurs meilleurs résultats et bien que majoritaires au baccalauréat général, les filles hésitent toutefois à suivre les voies de formation les plus longues et les plus sélectives, privilégiant toujours les voies littéraires et tertiaires.

Les garçons restent prédominants dans les filières sélectives, scientifiques et industrielles.

Les filles demeurent trop peu nombreuses dans les formations sélectives de type CPGE et écoles d'ingénieurs, dans l'Académie comme au niveau national.

Elles sont massivement attirées par un premier cycle de Lettres (où elles représentent les trois quarts des premières inscriptions) ou encore par les disciplines de Santé (64 % en Médecine, 61 % en Pharmacie). A l'inverse, elles éprouvent plus de réticences à s'engager vers la filière Sciences (43 %), notamment en Sciences fondamentales (29 %).

Part des filles parmi les inscrits à l'université à la rentrée 2006

Filière	Total inscrits	Filles (%)	
		Académie	France
DROIT	3 865	66	65
ECO AES	4 434	52	53
IUT SEC	1 892	23	22
IUT TERT	2 516	51	51
LET SC-HUM	10 877	72	71
MED ODONTO	3 297	64	60
PHARMA	995	67	67
SCI STAPS	9 431	36	36
Total	37 307	55	56

Source : SISE 2006

Définition : niveaux de formation de l'Education nationale

Vbis : Années terminales du premier cycle (troisièmes), sections terminales de l'enseignement spécial. Années intermédiaires du second cycle court (première année des CAP et BEP en 2 ans).

V : Années terminales du second cycle court (année terminale des CAP/BEP), 2^{nde} et 1^{ère} générales et technologiques, première année des baccalauréats et brevets professionnels, 1^{ère} et 2^{ème} année du baccalauréat professionnel préparé en 3 ans.

IV : Années terminales des seconds cycles longs. Formations de l'enseignement supérieur d'où l'individu sort sans diplôme.

III : Diplômés des cycles courts de l'enseignement supérieur : brevets de techniciens supérieurs (BTS), diplômes universitaires de technologie (DUT), 1^{ère} et 2^{ème} année de licence, diplômes paramédicaux et sociaux, diplômes des cycles courts des écoles de commerce, d'art, etc...

I et II : Diplômés des cycles longs de l'enseignement supérieur : Licences, Masters, Doctorats, diplômes des écoles d'ingénieurs et des cycles longs des écoles de commerce, d'art, etc...

**Rectorat (Direction du budget
académique de l'Evaluation et de la
Performance)**

4. Insertion professionnelle

10 ans d'insertion des jeunes

Les quelques mois qui suivent la sortie du lycée professionnel et technologique, ou du centre de formation, constituent pour les jeunes une étape importante. Aussi, pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, deux enquêtes (IVA et IPA¹) sont mises en œuvre depuis plusieurs décennies par le ministère de l'Éducation nationale avec l'aide des établissements scolaires et des Centres de formation d'apprentis (CFA).

Ces deux enquêtes d'insertion à court terme permettent d'identifier les conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail. C'est un outil régulier d'évaluation des résultats des politiques éducatives et de connaissance du devenir des élèves.

L'insertion des jeunes est fortement liée à la conjoncture économique régionale

Au cours de la période 1997-2006, l'insertion des jeunes sortants de lycées et de CFA a connu plusieurs grandes évolutions.

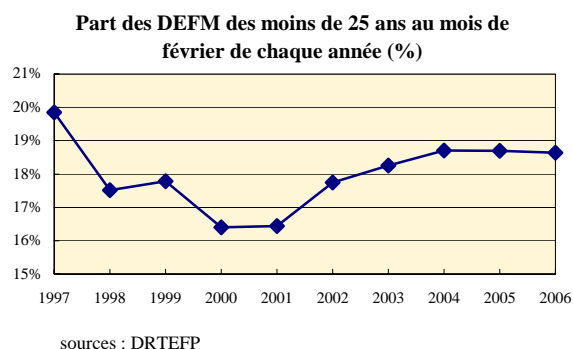
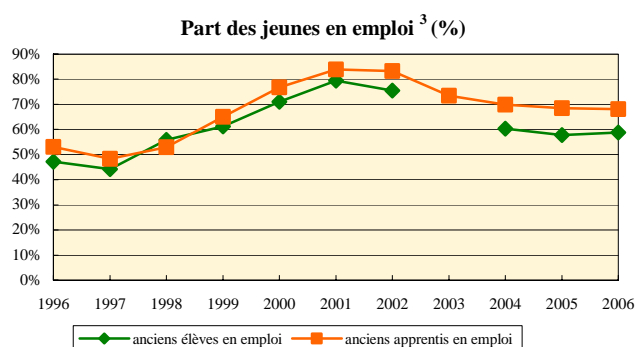
De 1997 à 2001, l'entrée des jeunes sur le marché du travail s'améliore constamment. Ainsi en 2001, huit jeunes sortants sur dix ont un contrat de travail (aidé ou non), sept mois après leur sortie du système éducatif, contre en moyenne 46 % en 1997. Il faut également préciser que le service national disparaît peu à peu à partir de 1997, ainsi l'entrée sur le marché du travail n'est plus retardée chez les garçons.

Entre 2001 et 2004, la situation professionnelle des sortants se dégrade. En trois ans, le pourcentage de jeunes sortants en emploi diminue de 20 points chez les sortants de lycées et de 14 points chez les sortants de l'apprentissage.

Depuis 2004, la situation professionnelle se stabilise : en février 2006, 59 % des anciens lycéens et 68 % des anciens apprentis sont en emploi.

Ces variations sont à mettre en lien avec la proportion des DEF² des moins de 25 ans dans notre région. On constate ainsi que durant la période favorable pour l'insertion des jeunes, cette proportion diminue et qu'inversement lorsque l'insertion des jeunes se détériore, celle-ci progresse. Elle se stabilise après 2004 tout comme la situation professionnelle des jeunes.

L'insertion professionnelle des jeunes à court terme est par conséquent fortement corrélée à la conjoncture économique.



¹ IVA : Insertion dans la Vie Active, IPA : Insertion Professionnelle des Apprentis

² DEF²= demande d'emploi en fin de mois

³ Il manque l'année 2003 dans l'historique IVA car l'enquête a été réalisée exceptionnellement cette année là sur la moitié des spécialités de formation.

Les sortants de lycées et de CFA : deux profils différents

En premier lieu, les métiers appris ne sont pas tout à fait les mêmes. Certaines spécialités sont enseignées exclusivement en apprentissage (les métiers de bouche – boulangerie, boucherie - ou la coiffure), d'autres en lycées (secrétariat, comptabilité...). Ainsi les spécialités des sortants de lycées et de CFA sont différentes.

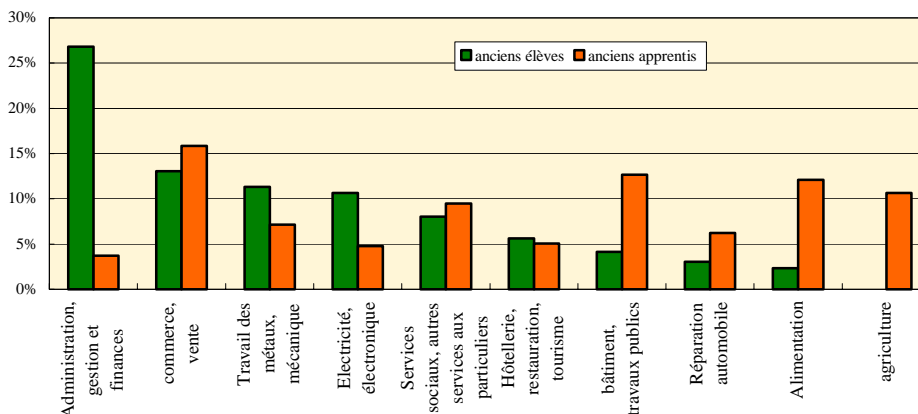
Les filières les plus fréquentes chez les anciens lycéens sont : l'administration, gestion et finances (27 %), le commerce et la vente (13 %), le travail des métaux et la mécanique (11%), l'électricité et l'électronique (11 %). Chez les anciens apprentis, les filières les plus importantes sont : le commerce et la vente (16 %), le bâtiment et les travaux publics (13 %), l'alimentation (12 %), les services sociaux et autres services aux particuliers (9 %).

Par ailleurs, au niveau V de formation, l'apprentissage prépare majoritairement aux diplômes de CAP et le lycée au BEP. Au niveau IV de formation, l'apprentissage prépare au baccalauréat et au brevet professionnel, le lycée aux baccalauréats professionnel et technologique.

En outre, 46 % des anciens apprentis sont embauchés chez leur maître d'apprentissage en 2006 alors que 35 % des anciens lycéens sont employés dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage.

De plus, les deux tiers des anciens apprentis sont des garçons contre la moitié des anciens lycéens, ce qui les avantage, car ils trouvent un emploi plus facilement que les filles.

Principales filières de formation des anciens élèves et apprentis en 2006



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA

Indépendamment de la conjoncture ou de la voie de formation suivie, il est à constater que l'insertion est fortement corrélée au diplôme

détenu par les jeunes sortants. Ainsi, quel que soit le domaine, le niveau d'insertion s'accroît avec le diplôme.

Insertion et niveau de diplôme (%)

Plus haut niveau	Salariés	emplois aidés	stages de formation	Chômage	Inactifs	Total
niveau VI (DNB et non diplômé)	40	3	5	47	5	100
niveau V (CAP et BEP)	53	6	2	36	3	100
niveau IV (Baccalauréat et brevet de technicien)	63	6	2	25	4	100
niveau III (BTS)	71	5	2	21	1	100
niveau II-I (Licence et DECF)	77	1	7	14	2	100
Total	58	5	3	31	3	100

sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA 2006 et IPA 2006

Les contrats de travail

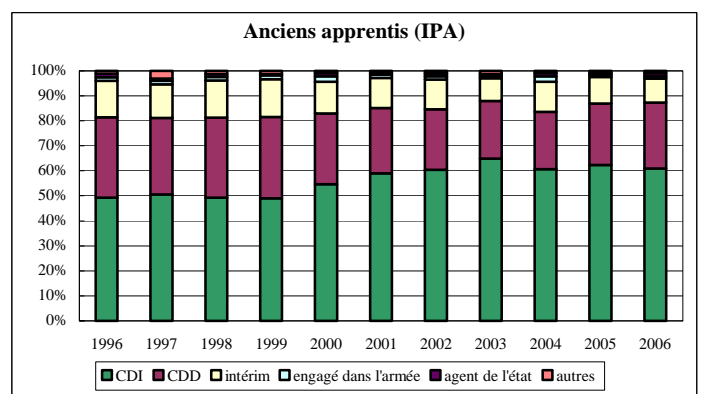
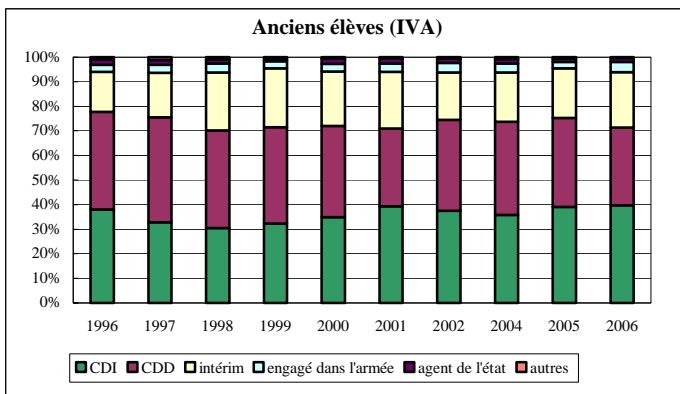
Selon l'historique des enquêtes, l'accès au premier emploi paraît plus rapide pour les anciens apprentis qui ont un taux d'emploi plus élevé. En outre, l'écart entre les taux d'emploi des anciens lycéens et apprentis est plus important en période où l'insertion est plus difficile. Ainsi, entre 2002 et 2005, il est passé de 8 à 11 points. En 2006, il est de 9 points.

Le premier contrat de travail est souvent précaire chez les anciens lycéens : seuls environ 40 % des sortants salariés ont un contrat à durée

indéterminée (CDI) contre plus de 50 % chez les anciens apprentis.

En 2006, 61 % des sortants de l'apprentissage salariés ont un emploi stable, pourcentage qui reste constant depuis 2004. Chez les sortants de lycées, la proportion de CDI parmi les emplois non aidés progresse depuis 2004, elle est de 40 % en 2006.

Les contrats de travail des sortants en emploi non aidé (emploi salarié)



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA

L'insertion selon les principales filières : évolutions

Toutes les filières de formation n'offrent pas les mêmes chances d'accès à l'emploi comme il est possible de le constater ponctuellement pour les

jeunes sortants des lycées et CFA interrogés en 2006.

Insertion et filière (%)

Les différentes filières	Salariés	emplois aidés	stages de formation	Chômage	Inactifs	Total
Administration, gestion et finances	52	9	2	33	4	100
agriculture	56	3	5	34	3	100
Alimentation	54	4	2	34	2	100
Arts et spectacles, communication	62	7	0	28	2	100
bâtiment, travaux publics	69	3	2	25	1	100
bois et matériaux associés	58	5	1	32	3	100
commerce, vente	54	3	3	38	3	100
cuir, textile, habillement	54	5	3	35	4	100
Electricité, électronique	71	2	1	24	3	100
Hôtellerie, restauration, tourisme	58	5	2	30	5	100
Industries de transformation	60	4	9	23	4	100
Industries graphiques	52	0	6	37	5	100
Propreté, sécurité et autres services aux collectivités	42	6	2	48	2	100
Réparation automobile	66	3	2	28	1	100
Santé	66	7	1	21	5	100
Services sociaux, autres services aux particuliers	50	11	6	30	3	100
Transports, logistique	55	1	0	40	4	100
Travail des métaux, mécanique	65	4	1	28	2	100
Total	58	5	3	31	3	100

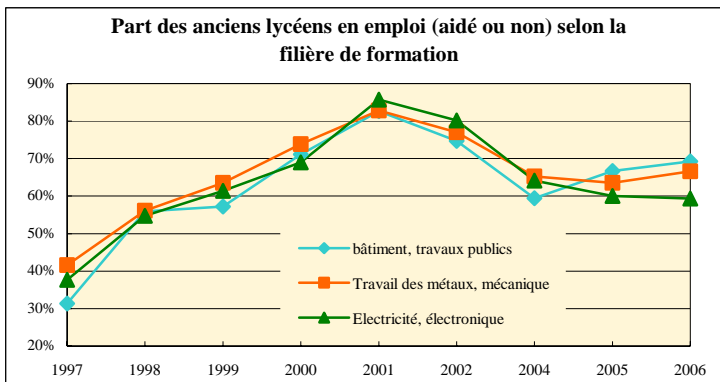
sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA 2006 et IPA 2006

Les filières de formation qui ont été les plus dynamiques en terme d'emploi des jeunes au cours de la période 1997-2006 sont identiques quel que soit le mode de formation. Il s'agit de filières du secteur de la production : travail des métaux-mécanique, bâtiment-travaux publics (à partir de 2001), et électricité-électronique.

Chez les anciens lycéens, il y a également la filière hôtellerie-restauration-tourisme et chez les anciens apprentis la filière administration-gestion-finances. Pour cette dernière, cette situation s'explique par le fait que la majorité des sortants sont titulaires d'un diplôme de niveau III de formation.

En terme d'évolution, l'insertion des anciens élèves issus des filières administration-gestion-finances, commerce-vente et électricité-électronique a connu les mêmes tendances que celle de l'ensemble des sortants de lycées.

Dans les filières travail des métaux-mécanique et bâtiment-travaux publics, la situation professionnelle des anciens élèves s'améliore à partir de 2005 et surtout en 2006 contrairement à celle de l'ensemble des sortants de lycées qui se stabilise.



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA

Chez les apprentis⁴, l'insertion des jeunes spécialisés dans les filières commerce-vente et administration-gestion-finances a connu les mêmes grandes évolutions que celles observées chez l'ensemble des sortants.

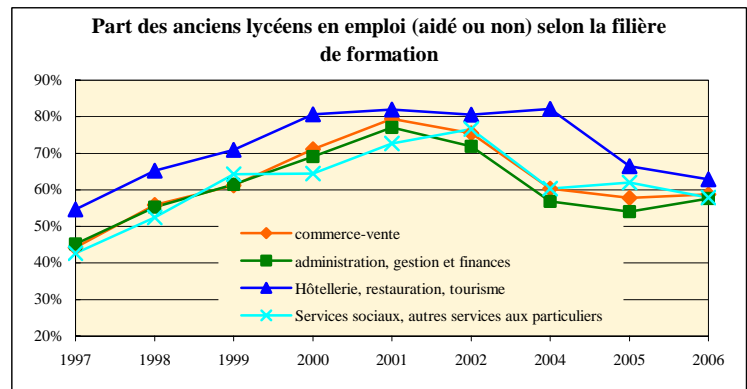
Pour les filières travail des métaux-mécanique, hôtellerie-restauration-tourisme, agriculture et alimentation, c'est également le cas jusqu'en 2004. A partir de 2005 et surtout en 2006,

⁴ il manque l'année 1997 dans l'historique des données concernant le taux d'emploi par filières de formation car les spécialités n'avaient pas la même codification.

Dans la filière hôtellerie-restauration-tourisme, l'insertion des anciens lycéens a évolué différemment de celle de l'ensemble des sortants, en particulier après 2001. En effet, la dégradation des conditions d'entrée sur le marché du travail n'apparaît qu'en 2005 mais très fortement (la proportion de sortants en emploi diminue de 15 points entre 2004 et 2005) et se poursuit de façon atténuée en 2006. Toutefois, la part des anciens lycéens en emploi demeure plus élevée que celle de l'ensemble des sortants en 2006.

L'insertion des jeunes sortants de lycées spécialisés dans les services sociaux-autres services aux particuliers a connu les mêmes évolutions que celle de l'ensemble des anciens lycéens jusqu'en 2005. En 2006, elle se dégrade alors que la situation se stabilise chez l'ensemble des sortants.

Dans cette filière, les jeunes sont plus fréquemment en contrat aidé (plus de 10% des contrats de travail tout au long de la période 1997-2006 avec un pic à 20 en 2002).



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA

l'insertion s'améliore chez les sortants des deux premières. A l'opposé, elle continue de se dégrader chez les sortants des deux autres.

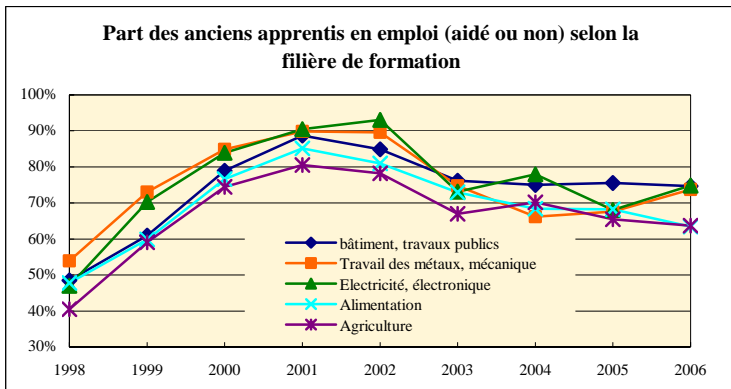
La situation professionnelle des sortants de la filière bâtiment-travaux publics n'a pas enregistré une forte dégradation à partir de 2001. Depuis 2003, elle se stabilise à un niveau élevé. Le taux d'emploi (aidé ou non) reste ainsi parmi les plus forts.

Après 2002, la situation des anciens apprentis issus de la filière électricité-électronique est instable. Elle se dégrade une première fois en

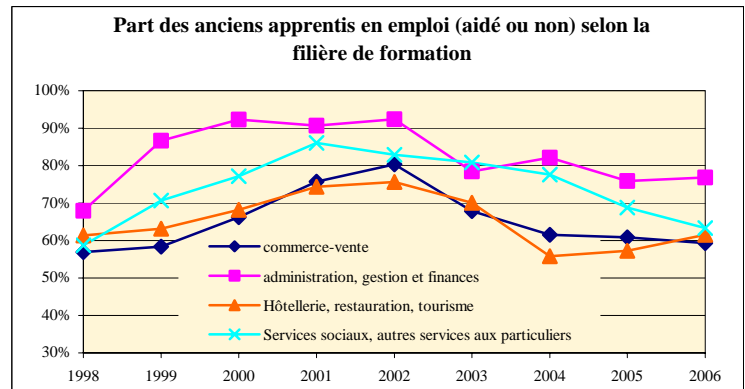
2003, une seconde fois en 2005. Entre temps, elle connaît une amélioration, qui se renouvelle en 2006.

L'insertion des anciens apprentis spécialisés dans les services sociaux, autres services aux particuliers ne se détériore pas fortement après 2001. Toutefois, cette tendance se poursuit bien

au delà de 2004 et perdure en 2006. Cette décroissance est liée à la baisse de l'emploi aidé. En effet, ce dernier est très important dans cette filière, où il représente 20 % des contrats de travail entre 1997 et 2001. A partir de 2002, il diminue progressivement jusqu'en 2006 (8 % des contrats).



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA



sources : Rectorat, DiBAEP, enquêtes IVA et IPA

Les jeunes issus des filières hôtellerie-restauration-tourisme et bâtiment-travaux publics sont plus souvent recrutés en CDI. Ils représentent respectivement 53 % et 41 % des contrats non aidés chez les anciens lycéens, 67 % et 64 % des contrats non aidés chez les anciens apprentis.

C'est également le cas dans la filière commerce-vente pour les anciens apprentis (65 %).

Par ailleurs, la proportion de sortants travaillant chez leur maître d'apprentissage ou dans l'entreprise dans laquelle ils ont été stagiaires varie d'une filière à l'autre.

Elle est plus importante dans les filières bâtiment-travaux publics et services sociaux-

autres services aux particuliers (respectivement 49 % et 41 % chez les anciens lycéens, 56 % et 50 % chez les anciens apprentis).

Les anciens apprentis de l'agriculture sont également concernés : un sur deux est dans cette situation.

A l'opposé, cette part est inférieure à la moyenne dans la filière hôtellerie-restauration-tourisme (28 % chez les anciens lycéens et 40 % chez les anciens apprentis).

Méthodologie :

Cette étude est réalisée à partir des résultats des enquêtes IVA (Insertion Vie Active) et IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis). Elle porte sur les sortants d'années terminales de BEP, CAP, Bac Professionnel, Bac technologique, Brevet professionnel, Brevet technicien, STS. IPA intègre les CFA agricoles.

Rectorat (Direction budget académique de l'Evaluation et de la Performance)

En 2005, que sont devenus les jeunes sortis de formation professionnelle en région Centre en 2001 ?

Dans la région Centre, 14 600 jeunes ont quitté l'enseignement professionnel secondaire en 2001. Six sortants sur dix sont issus de trois domaines de formation suivants : mécanique, électricité,

électronique (23 % des sortants), échanges et gestion (20 %, la moitié appartenant à la seule spécialité commerce, vente) et services aux personnes (16 %).

Répartition des sortants de l'enseignement professionnel secondaire en 2001

Domaines de formation	Nombre de sortants	%
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	1 000	7
Transformations	1 700	12
Génie civil, construction, bois	1 530	10
Matériaux souples	400	3
Mécanique, électricité, électronique	3 400	23
Echanges et gestion	2 880	20
Communication et information	1 120	8
Services aux personnes	2 360	16
Services à la collectivité	225	2
Total	14 615	100

Source : LEO-Centre associé au Céreq

Huit jeunes sur dix en situation d'emploi, quatre ans après leur sortie de formation initiale

A la date de l'enquête, soit quatre ans après leur sortie du système de formation, près de huit jeunes sur dix étaient en situation d'emploi.

Les jeunes sans emploi ont déclaré dans leur grande majorité être à la recherche d'un emploi (76 %), en stage de formation ou reprise d'étude (14 %) ou n'être dans

aucune de ces situations et ne pas rechercher d'emploi (10 %).

Une enquête auprès des jeunes sortis depuis 4 ans du système éducatif

Le présent article reprend les principaux résultats d'une enquête réalisée en 2005 dans un cadre partenarial entre le Conseil Régional, le CESR, la DRTEFP, le Rectorat, la DRAF, l'ORFE, et le LEO-Centre associé au Céreq.

L'enquête avait pour objectif de suivre le cheminement d'insertion professionnelle des jeunes sortis de formation professionnelle initiale en 2001 (par voie scolaire ou apprentissage, hors filière technologique).

2 300 entretiens téléphoniques ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2005.

Les questionnements concernaient :

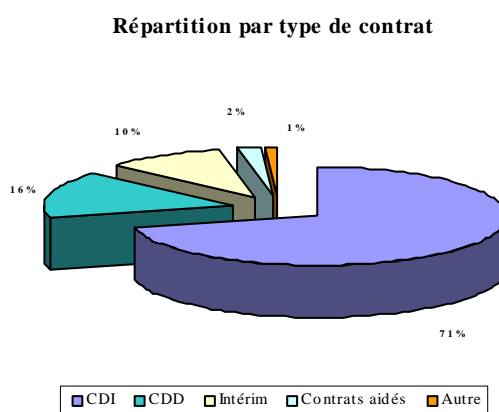
- la formation et les caractéristiques sociales et familiales des jeunes*
- la situation professionnelle à la date de l'enquête*
- les parcours individuels suivis depuis la sortie du système éducatif*

Ces derniers étaient appréhendés à l'aide de 6 variables d'état : CDI, CDD, Intérim, mesure emploi, chômage, autre situation.

Sept emplois sur dix sont des contrats à durée indéterminée

La possession d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) caractérisait 71 % des situations d'emploi, celle d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) : 16 %.

Un jeune sur dix était en mission d'intérim. Les autres situations (contrats aidés, aide familial, "à son compte"...) étaient marginales.



Source : LEO-Centre associé au Céreq

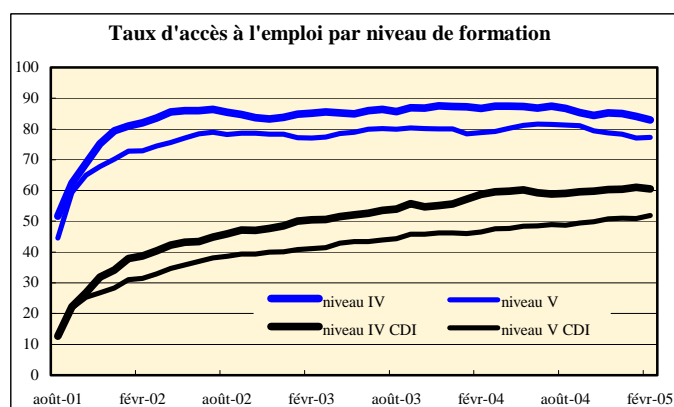
Un accès à l'emploi dépendant du niveau de formation...

Sur l'ensemble de la période de suivi, la proportion de jeunes en situation d'emploi est plus élevée quand ils ont quitté le système de formation avec un niveau IV (brevet de technicien) plutôt qu'avec un niveau V (CAP, BEP).

Ainsi, en février 2005, 82,9 % des jeunes de niveau IV étaient en situation d'emploi (CDI, CDD ou Intérim) soit un écart positif de 5,6 points, en terme d'insertion professionnelle avec ceux de niveau V.

Le même constat peut être fait concernant les jeunes titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée : 60,5 % d'accès à l'emploi durable en fin de période pour ceux de niveau IV contre 51,9 % pour ceux de plus faible niveau de formation.

La progression moins rapide pour l'accès à un CDI traduit le fait que celui-ci a pu être précédé de période de chômage ou d'emploi précaire (CDI, Intérim).



Source : LEO-Centre associé au Céreq

... mais plus difficile pour les jeunes filles de niveau V

Au terme de leur parcours, les jeunes filles sont moins souvent en situation d'emploi que les jeunes hommes (9 points d'écart) et plus souvent au chômage (6 points

d'écart), les emplois qu'elles occupent étant moins fréquemment des emplois stables.

Situation des jeunes, quatre ans après leur sortie de formation initiale (%)

	Emploi	Chômage	Autres
Hommes	83	14	3
Femmes	74	20	7
Total	79	16	5

Source : LEO-Centre associé au Céreq

Nature du contrat de travail (%)

	CDI	CDD	Intérim	Contrats aidés	Autre*
Hommes	72	13	11	3	1
Femmes	67	21	8	3	1

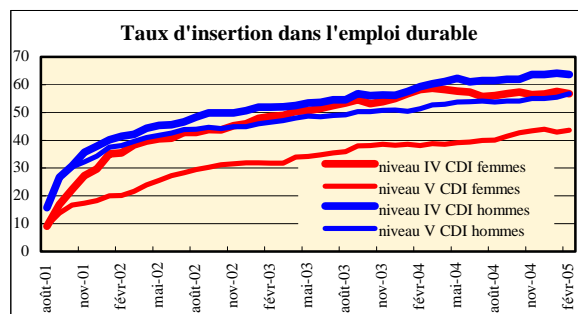
* Autres : à son compte, aide familiale

Source : LEO-Centre associé au Céreq

A niveau de formation équivalent, les jeunes filles éprouvent plus de difficultés pour obtenir un emploi.

La situation la plus défavorable caractérise les jeunes filles n'ayant pas dépassé le niveau V de formation. Pour cette population, le taux d'accès à l'emploi est de 69,6 %, très en retrait comparé au taux de jeunes hommes de même niveau de formation.

L'écart est encore proportionnellement plus important pour les taux d'accès à l'emploi durable (obtention d'un CDI).



Source : LEO-Centre associé au Céreq

... et très lié à la spécialité de formation suivie

La situation des jeunes, en terme d'insertion sur le marché du travail est très variable selon les formations suivies.

Les spécialités du transport, manutention, magasinage, du bâtiment (construction et couverture), celles du travail du bois et de l'ameublement ou encore certaines spécialités de l'agriculture, forêt, espaces

verts conduisent à des taux d'insertion dans l'emploi supérieurs à 90 %.

A l'opposé, moins de 7 jeunes sur dix occupaient un emploi à l'issue d'une formation dans les spécialités de l'habillement (67 %), de la comptabilité, gestion (65 %) ou celle du nettoyage, assainissement, environnement (58 %).

Situation d'emploi par spécialités de formation (%)

Spécialités de formation	Situation d'emploi	Type de contrat de travail					Total
		CDI	CDD	Intérim	Autres		
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	87	67	18	4	10	100	
210 Spécialités pluri.agro. et agri.	92	68	19	0	13	100	
211 Prod. végétales, cult. spé.et prot. cultures	94	65	21	2	7	100	
214 Aménagement paysager	79	68	12	11	9	100	
22 Transformations	82	75	15	5%	5	100	
221 Agro-alimentaire, alimentatio, cuisine	86	75	17	4	4	100	
227 Energie, génie climatique	81	81	12	5	2	100	
23 Génie civil, construction, bois	89	74	10	14	2	100	
232 Bâtiment : construction et couverture	94	75	9	15	2	100	
233 Bâtiment : finition	81	77	8	13	2	100	
234 Travail du bois et de l'ameublement	94	70	13	12	3	100	
24 Matériaux souples	68	65	24	9	2	100	
242 Habillement	67	63	26	11	0	100	
25 Mécanique, électricité, électronique	81	71	10	15	4	100	
250 Spécialités pluri-technologiques, méca-élec.	77	71	13	14	1	100	
251 Mécanique générale et de précision, usinage	85	71	9	19	1	100	
252 Moteur et mécanique automobile	82	75	8	13	4	100	
254 Structures métalliques	85	71	11	11	7	100	
255 Electricité, électronique	80	69	11	17	3	100	
31 Echanges et gestion	75	69	20	9	2	100	
311 Transport, manutention, magasinage	95	75	23	2	0	100	
312 Commerce, vente	77	74	16	7	3	100	
314 Comptabilité, gestion	65	55	26	16	2	100%	
32 Communication et information	73	63	22	13	3	100	
324 Secrétariat, bureautique	73	60	21	14	2	100	
33 Services aux personnes	77	73	18	4	4	100	
330 Spécialités plurivalentes, sanitaires et sociales	73	65	28	4	2	100	
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	76	71	17	7	5	100	
336 Coiffure, esthétique, autres spéc. serv. Pers.	82	86	8	0	6	100	
34 Services à la collectivité	58	54	28	8	10	100	
343 Nettoyage, assainissement, environnement	58	54	28	8	10	100	

Source : LEO-Centre associé au Céreq

Des trajectoires d'insertion professionnelles très diversifiées

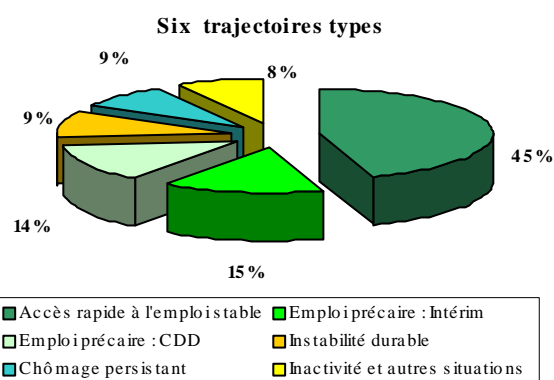
Les résultats précédents font abstraction des parcours individuels. Ces derniers sont cependant très variables.

Six types de trajectoires ont en définitive été suivis par les jeunes. Les regroupements opérés ont été réalisés sur la base des similitudes des parcours individuels et prennent en compte les successions et la durée des différentes variables d'état (CDI, CDD, Intérim, chômage, emploi aidés, autre situation).

... l'accès rapide à l'emploi

45 % des jeunes sortants ont suivi cette trajectoire. Les jeunes garçons y sont majoritaires ainsi que les sortants de l'apprentissage.

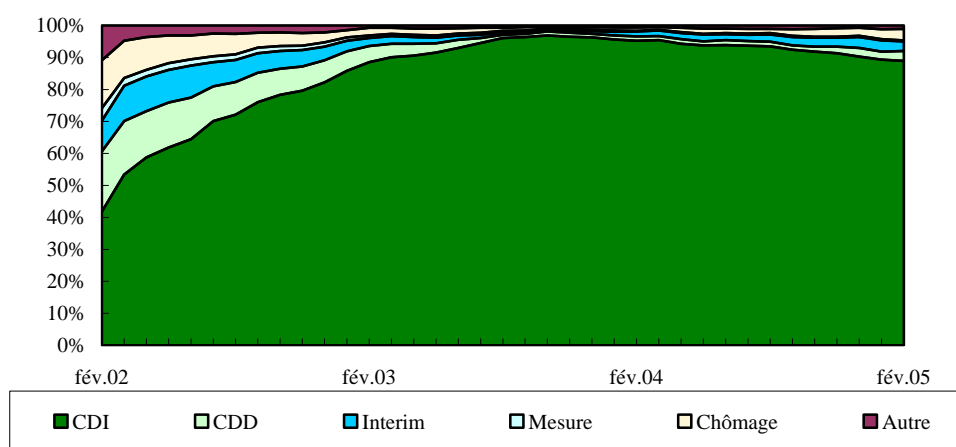
Les jeunes qui ont suivi ce parcours sont le plus souvent issus des formations des



Source : LEO-Centre associé au Céreq

domaines de la production (construction, transformations...) ainsi que certaines spécialités de formation du tertiaire (coiffure esthétique).

Accès à l'emploi durable



Source : LEO-Centre associé au Céreq

... le maintien dans l'emploi précaire

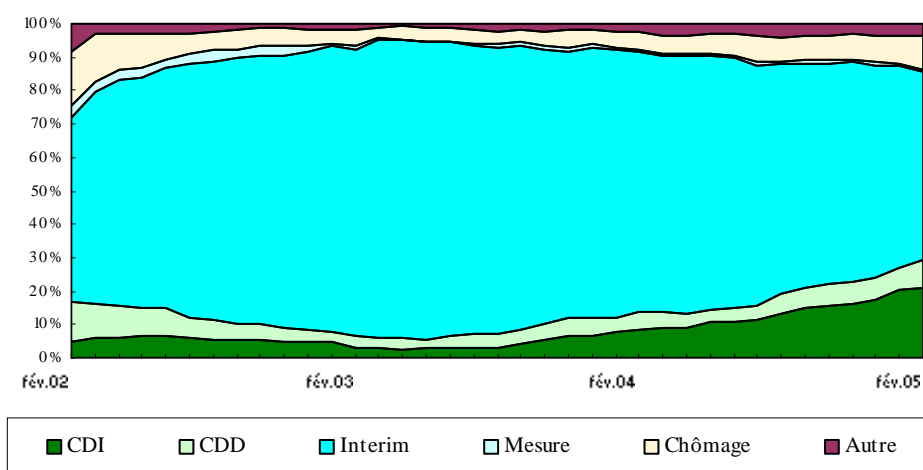
La prééminence du CDD ou de l'Intérim dans le parcours professionnel des jeunes détermine l'appartenance à l'un ou l'autre des parcours type concernés.

14 % des jeunes enquêtés ont suivi une trajectoire caractérisée par une forte présence de CDD.

40 % des jeunes de ce groupe venaient de l'apprentissage et sont plutôt des jeunes filles issues de spécialités tertiaires.

15 % des jeunes ont suivi un parcours où les situations d'intérim sont dominantes. A mi-parcours, près de 80 % des jeunes de ce groupe sont en mission de travail temporaire. Ce sont essentiellement des jeunes garçons ayant plutôt suivi une formation dans les domaines génie civil, construction ou mécanique, électricité, électronique.

Emploi précaire : Intérim



Source : LEO-Centre associé au Céreq

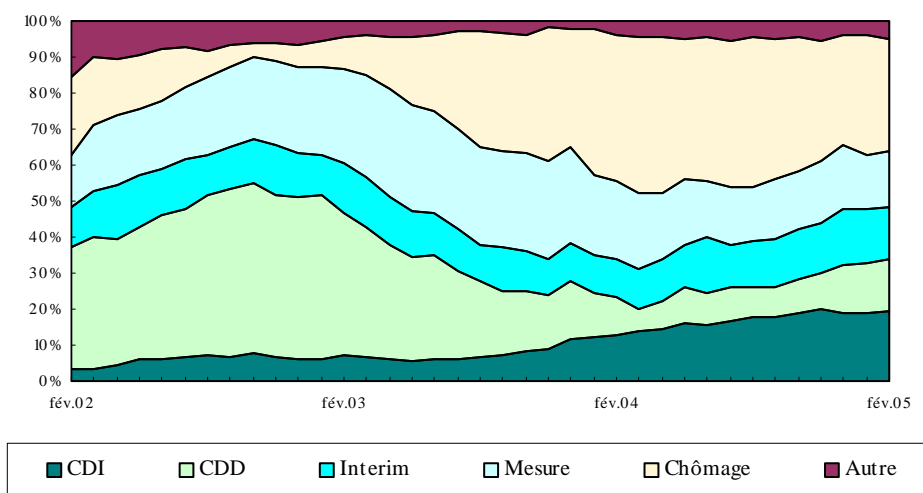
... l'instabilité durable

L'alternance de période de chômage et d'emploi précaire et une plus forte présence des mesures pour l'emploi marque ce parcours qui regroupe 9% des jeunes sortants.

Les domaines de formation échanges et

gestion, communication et information et matériaux souples (habillement) sont plus fréquemment rencontrés dans ce groupe où les jeunes filles sont majoritaires.

Instabilité



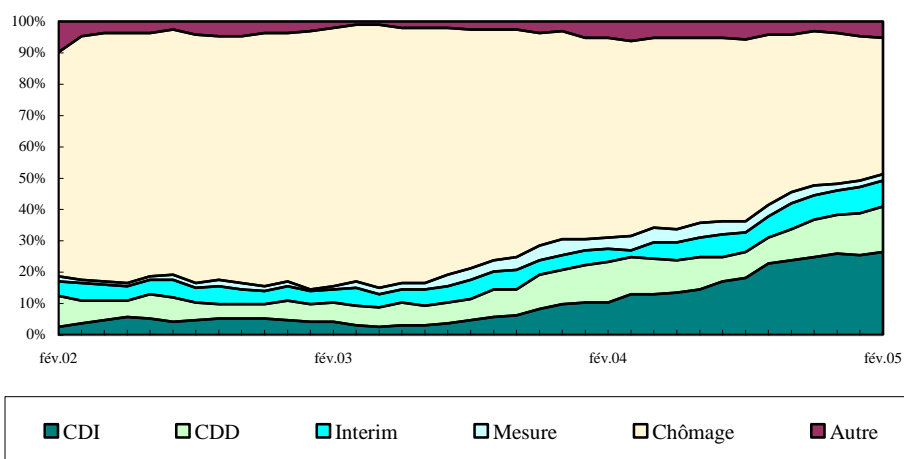
Source : LEO-Centre associé au Céreq

... la persistance du chômage

Près d'un jeune sur dix n'a connu que des situations de chômage sur la presque totalité de son parcours. Comme pour le groupe précédent, les jeunes filles sont

proportionnellement plus nombreuses. Les jeunes de ce groupe viennent plutôt des domaines de formation échange et gestion et communication et information

Chômage persistant



Source : LEO-Centre associé au Céreq

... l'inactivité

Les jeunes qui appartiennent à ce dernier groupe ont suivi des parcours dominés par

des situations de retrait du marché du travail.

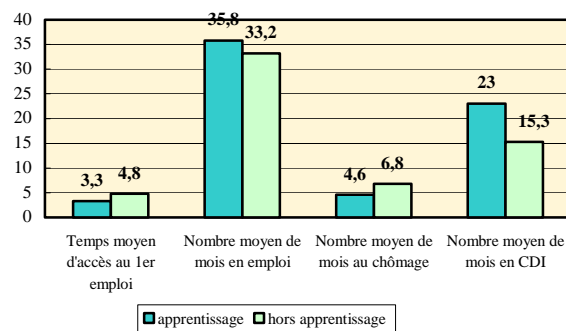
L'apprentissage, protection contre le chômage et la précarité

Quatre années après leur sortie du système éducatif, 84 % des jeunes issus de l'apprentissage sont en situation d'emploi, soit 9 points de plus que ceux issus d'une autre filière de formation. La situation est symétrique pour les jeunes en situation de chômage : un peu plus de 11 % des jeunes issus de l'apprentissage ont déclaré être au chômage contre 20 % pour les autres.

Depuis leur sortie du système éducatif, et sur l'ensemble de la période, les anciens apprentis seront restés en moyenne deux mois et demi plus longtemps en situation d'emploi que les non apprentis et la durée qu'ils ont passé en situation de chômage aura été plus courte de deux mois.

L'apprentissage semble également protéger contre la précarité : trois anciens apprentis sur quatre sont titulaires d'un CDI à la date de l'enquête contre six sur dix pour les jeunes non issus de l'apprentissage.

Une insertion professionnelle facilitée pour les jeunes ayant suivi la filière apprentissage



Source : LEO-Centre associé au Céreq

Nature du contrat de travail (%)

	apprentissage	voie scolaire
Contrat à durée indéterminée (CDI)	76	63
Contrat à durée déterminée (CDD)	12	18
Mission d'intérim	10	16
Mesure emploi	2	3

Source : LEO-Centre associé au Céreq

Une insertion professionnelle contrariée en fin de période

78 % des jeunes étaient en situation d'emploi en mars 2002. Cette proportion a gagné huit points au cours des deux années suivantes (84 % en mars 2003, 86 % en mars 2004).

Cependant on observe une dégradation de l'insertion professionnelle en fin de

période liée à la dégradation de la situation économique dans laquelle a évolué les jeunes suivis par l'enquête. En février 2005, les situations de chômage deviennent plus nombreuses : 16 % contre 13 % en mars 2002.

L'emploi occupé à la date de l'enquête

Un travail à temps plein neuf fois sur dix, mais une proportion de travail à temps partiel cinq fois plus élevé chez les jeunes filles (20 %).

Si les jeunes se répartissent dans l'ensemble des secteurs d'activité, c'est avec une concentration un peu plus accentuée dans trois d'entre eux et surtout une répartition hommes femmes très marquée.

Trois secteurs accueillent près de la moitié des jeunes filles : les services aux particuliers, la santé et l'enseignement, le commerce, immobilier.

Avec une concentration moindre, trois secteurs ont recruté 40 % des jeunes hommes : les industries mécaniques et la métallurgie, le bâtiment gros œuvre et second œuvre.

L'importance du diplôme

Quatre ans après leur sortie du système éducatif, 23 % des jeunes non diplômés étaient à la recherche d'un emploi contre 12,5 % des diplômés. 44 % étaient titulaires d'un CDI contre 60,5 % des diplômés soit plus de 16 points d'écart pour cette dernière catégorie de contrat de travail.

La possession du diplôme pour les jeunes de niveau V leur donne même un avantage relatif sur les jeunes d'un niveau de formation supérieure mais non diplômés.

	% temps partiel		
	Hommes	Femmes	Total
CDI	3	18	8
CDD	5	29	17
Intérim	5	7	8

Source : LEO-Centre associé au Céreq

Près de 8 emplois sur 10 dans neuf domaines d'activité (%)

Industrie mécanique, métallurgie	11
Immobilier, commerce	11
Bâtiment second œuvre	10
Bâtiment gros œuvre	8
Autres industries	8
Administration, collectivités territoriales	8
Services aux particuliers	8
Industries alimentaires	7
Hôtellerie, restauration	7

Source : LEO-Centre associé au Céreq

A l'inverse, ne pas être diplômé augmente très fortement le risque d'être en situation de chômage ou d'emploi précaire. Quatre ans après leur sortie de formation, seuls 44 % d'entre eux avaient un emploi assorti d'un CDI, 24 % étaient titulaires d'un CDD ou d'une mission d'intérim et un sur quatre recherchait un emploi, deux fois plus que ceux qui étaient en possession d'un diplôme.

**D.R.T.E.F.P (Service Etudes,
Prospectives, Evaluation,
Statistiques)**

5. Activité professionnelle et emploi

Le chômage des jeunes dans la région Centre

Une diminution de 40 % des jeunes demandeurs d'emploi en 10 ans

19 783 demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans étaient inscrits à l'ANPE à la fin de l'année 2006.

La très grande majorité (86,7 %) était à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée (Catégorie 1).

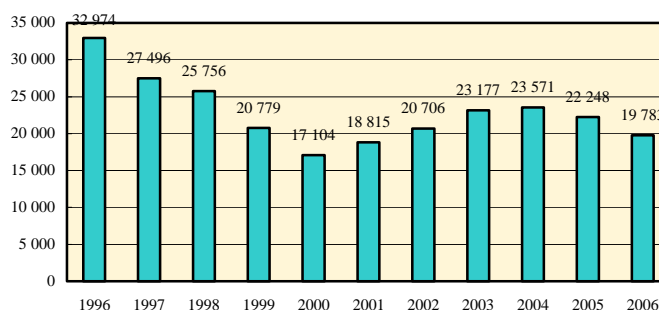
Un sur dix était à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (Catégorie 3) et un peu moins de 4 % d'un emploi à durée indéterminée, à temps partiel (Catégorie 2).

En dix ans le chômage des jeunes a diminué de 40 % (près de 13 200 demandeurs d'emploi en moins sur la période), avec une composition, en type d'emploi recherché qui a peu varié, le poids de la catégorie 1 n'étant pas descendu au dessous de 84 %.

Cette évolution est loin d'avoir été régulière : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a diminué de près de moitié entre décembre 1996 et décembre 2000, augmenté de près de 38 % au cours des quatre années suivantes (23 571 demandeurs d'emploi fin 2004) et baissé de 16 % au cours des deux dernières années.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE

DEFM en fin d'année : Catégories 1 à 3



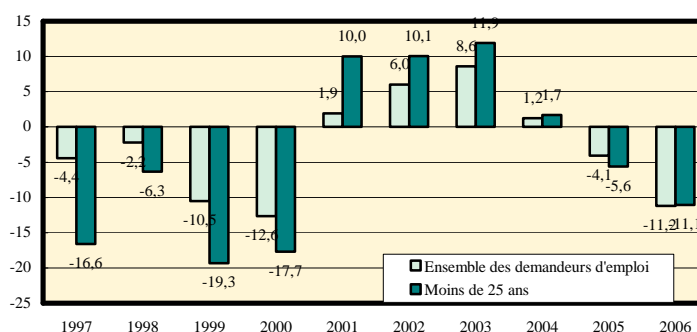
Source : ANPE

Les facteurs explicatifs de ce profil d'évolution sont variés et difficilement isolables :

- la conjoncture économique : phase d'expansion jusqu'en 2000 suivi d'un ralentissement de l'économie française à partir de 2001 qui a bien évidemment impacté la situation économique régionale et entraîné une amélioration ou une dégradation du marché du travail
- la plus forte réactivité de la population des jeunes sur le marché du travail (graphique 2),
- la politique d'emploi menée par les pouvoirs publics : soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (loi du 29 août 2002), plan de cohésion sociale (loi du 18 janvier 2005), plan d'urgence pour l'emploi des jeunes (ordonnance du 2 août 2005).

Evolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (%)

DEFM : Catégories 1 à 3



Source : ANPE

Un demandeur d'emploi sur cinq a moins de 25 ans

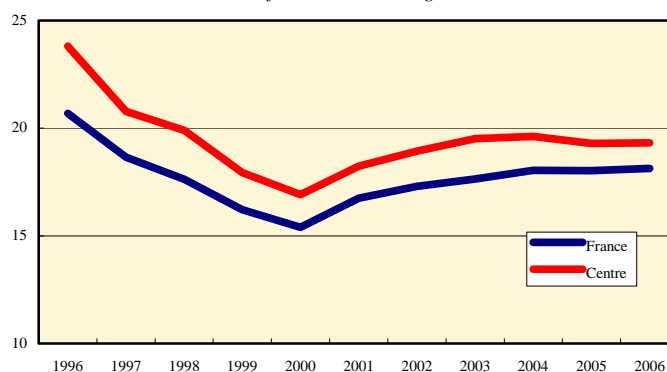
Au cours des années 1997 – 2000, période d'amélioration de la conjoncture économique, la diminution du chômage des jeunes a été très importante dans la région centre (3,7 fois supérieure à celle des autres demandeurs d'emploi en 1997, 1,5 fois en 2000).

La dégradation de la situation économique, dans les années qui ont suivi, s'est accompagnée d'une forte augmentation du chômage des jeunes (5 fois plus importante pour cette population en 2001).

La variation de la part des jeunes dans le chômage régional illustre bien la plus forte réactivité du chômage des jeunes aux évolutions conjoncturelles : elle était de 23,8 % à la fin de l'année 1996 ; elle est descendu jusqu'à 15,4 % à la fin de l'année 2000 et semble, après une nouvelle dérive,

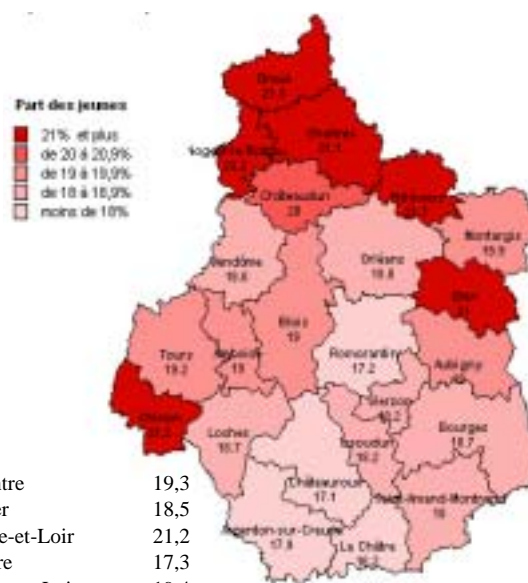
s'être stabilisée en fin de période, tout en restant supérieure à la moyenne nationale (respectivement 19,3 % et 18,1 %).

Part des jeunes inscrits à l'ANPE en fin d'année (%)
DEFM en fin d'année : Catégories 1 à 3



Source : ANPE

Part des moins de 25 ans demandeurs d'emploi au 31 décembre 2006 par zone d'emploi (%)



Source : ANPE

A la fin de l'année 2006, l'écart entre les zones extrêmes est de l'ordre de 7 points, la proportion de jeunes parmi les demandeurs d'emploi varie de 16,2 % dans la zone d'emploi de La Châtre à 23,2 % dans celle de Nogent-le Rotrou. La part des jeunes dans le chômage local est supérieure ou égal à 20 % dans sept zones. Celles-ci appartiennent principalement à la couronne francilienne.

Les zones où les jeunes sont moins présents appartiennent plutôt au sud de la région caractérisé par un vieillissement accentué de sa population.

Situation plus difficile des jeunes femmes sur le marché du travail

Au cours des dix dernières années, le nombre de jeunes femmes inscrites à l'ANPE a diminué de 41,6 %, alors que celui des jeunes hommes baissait de son côté de 38,1 %.

Evolution du chômage par sexe

	1996	2006	Evolution
Hommes	15 269	9 444	-38,1
Femmes	17 705	10 339	-41,6
Ensemble	32 974	19 783	-40,0

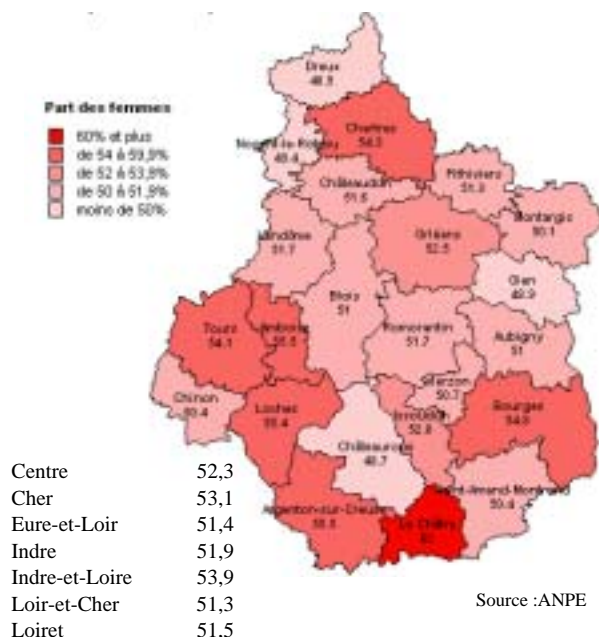
Source : ANPE

Au cours de cette période, la variation à la baisse du chômage féminin a été de moindre ampleur que celle du chômage masculin et a suivi avec retard en cas de hausse.

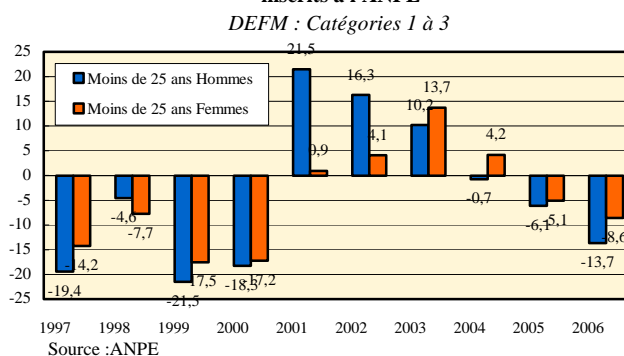
De ce fait, l'amélioration de la situation relative des jeunes femmes sur le marché du travail, n'aura été que de courte durée et encore est-elle la conséquence d'une très forte dégradation du chômage masculin.

La part des jeunes femmes au sein de la population des jeunes chômeurs atteignait son maximum à la fin de l'année 2000 (55,9 %) et sa plus faible valeur en 2002, année où la proportion de femmes est très proche de la moyenne nationale (48,6 %). Fin 2006, plus d'un chômeur sur deux est une femme (52,6 %).

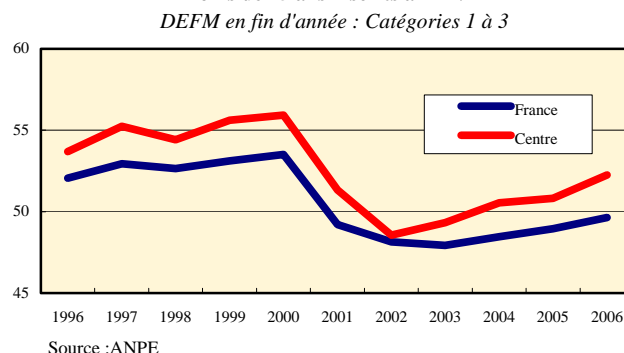
Part des femmes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi au 31 décembre 2006 par zone d'emploi (%)



Evolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE



Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE



Cette moyenne régionale recouvre une amplitude de 13,5 points entre la zone d'emploi la plus féminisée (La Châtre : 62 %) et celle où la part des jeunes femmes est la plus faible (Dreux : 48,5 %).

Le nombre de jeunes femmes n'est inférieur à celui des jeunes hommes que dans quatre zones : Dreux, Nogent-le-Rotrou, Gien et Châteauroux.

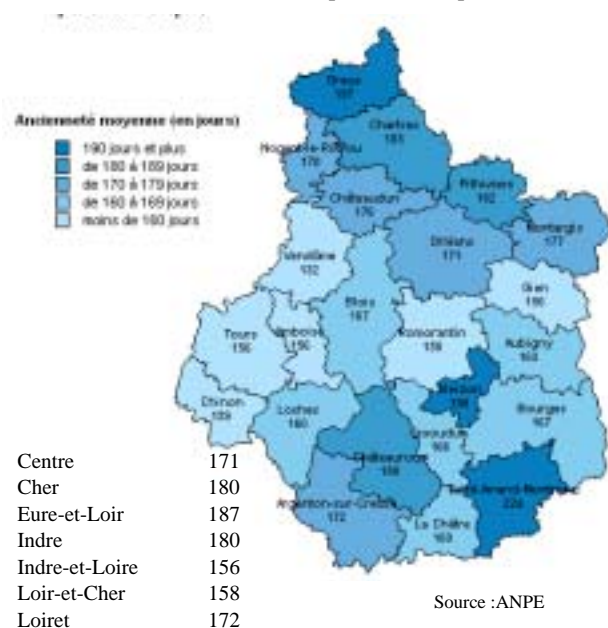
Une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de près de 6 mois

En 2006, l'ancienneté moyenne des demandes d'emploi déposées par les jeunes atteignait 171 jours. La durée d'inscription à l'ANPE était plus longue chez les jeunes femmes (180 jours) que chez les jeunes hommes (160 jours) mais restait très inférieure aux durées moyennes d'inscription de leurs aînés.

Ancienneté moyenne des demandes d'emploi (en jours)	Moins de 25 ans		
	25 à 49 ans	50 ans et plus	
Hommes	160	389	611
Femmes	180	397	679
Ancienneté de l'ensemble	171	393	649

Source : ANPE

Ancienneté moyenne des moins de 25 ans demandeurs d'emploi au 31 décembre 2006 par zone d'emploi



Très inégalement répartie au sein du territoire régional, l'ancienneté moyenne des demandes d'emploi varie de 132 jours (zone d'emploi de Vendôme) à 224 jours (Saint-Amand-Montrond). Neuf zones d'emploi présentent une ancienneté supérieure à la moyenne régionale. Elles appartiennent à la couronne francilienne (Dreux, Chartres, Pithiviers, Montargis, Châteaudun) ou au sud de la région (Châteauroux, Vierzon, Argenton-sur-Creuse, Saint-Amand-Montrond).

Un niveau de formation des demandeurs d'emploi qui s'élève ...

En dix ans, la proportion de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ayant atteint un niveau de formation au moins équivalent au niveau IV (Baccalauréat, Brevet de Technicien) a gagné 3,6 points, alors que la part des jeunes d'un niveau de formation inférieur à celui du CAP (niveaux VBis et VI) diminuait de 4,5 points.

Niveau de formation atteint par les moins de 25 ans (%)

Niveau	Hommes		Femmes		Total	
	1996	2006	1996	2006	1996	2006
I, II	1,8	4,4	4,6	5,8	3,3	5,1
III	9,3	8,3	12,3	11,4	10,9	9,9
IV	15,5	19,5	24,9	26,9	20,6	23,4
V	56,5	54,0	41,1	44,3	48,2	48,9
Vbis	7,0	8,0	8,2	7,6	7,6	7,8
VI	9,9	5,8	8,9	4,0	9,4	4,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANPE

... avec un avantage aux jeunes femmes

Fin décembre 2006, 44,1 % des jeunes femmes avaient un niveau de formation supérieur au niveau V, soit près de 12 points de plus que les jeunes hommes. A

l'opposé, elles ne sont que 11,6 % à ne pas avoir atteint le niveau V contre 13,8 % chez les jeunes hommes.

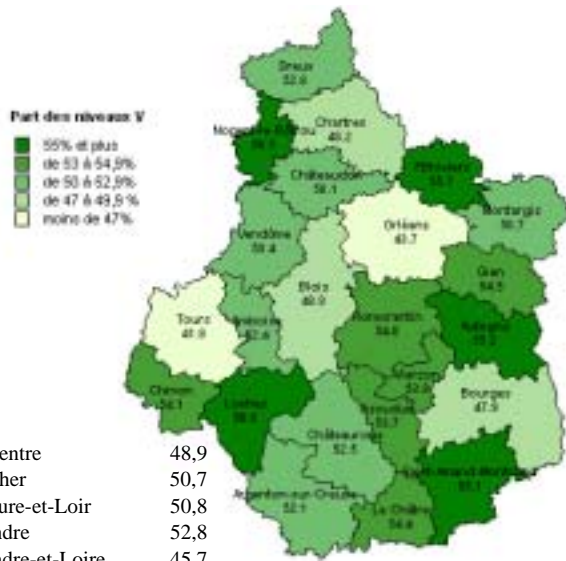
... et de fortes disparités locales

17 points d'écart séparent la zone d'emploi de Loches où la proportion de jeunes de niveau V est maximale (58,8 %) de celle de Tours où elle atteint 41,8 %.

Les zones d'emploi de Tours, Orléans, Bourges et Argenton-sur-Creuse se

caractérisent par un niveau de formation plus élevé des demandeurs d'emploi avec plus de 20 % d'entre-eux ayant au moins le niveau du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien.

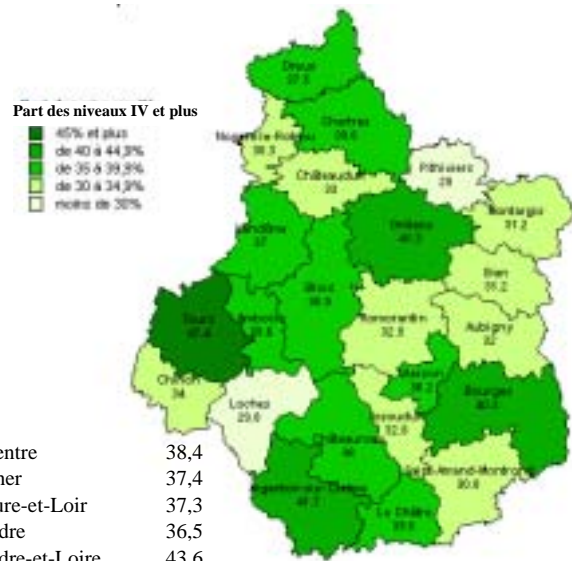
Part des niveaux V parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au 31 décembre 2006 par zone d'emploi (%)



Centre	48,9
Cher	50,7
Eure-et-Loir	50,8
Indre	52,8
Indre-et-Loire	45,7
Loir-et-Cher	50,3
Loiret	47,7

Source : ANPE

Part des niveaux IV et plus parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au 31 décembre 2006 par zone d'emploi (%)

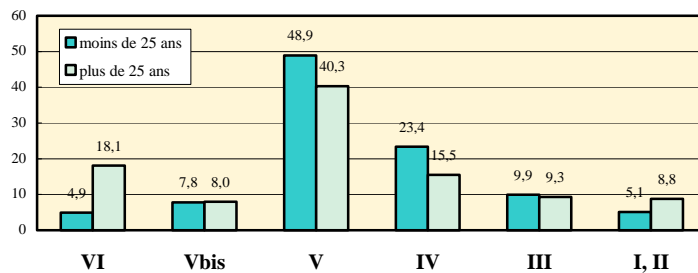


Centre	38,4
Cher	37,4
Eure-et-Loir	37,3
Indre	36,5
Indre-et-Loire	43,6
Loir-et-Cher	36,1
Loiret	36,7

Source : ANPE

Niveau de formation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (%)

DEFM au 31 12 2006 : Catégories 1 à 3



Source : ANPE

Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 heures au cours du mois, à la recherche d'un emploi :

Catégorie 1 : à durée indéterminée, à temps plein

Catégorie 2 : à durée indéterminée, à temps partiel

Catégorie 3 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 heures au cours du mois, à la recherche d'un emploi :

Catégorie 6 : à durée indéterminée, à temps plein

Catégorie 7 : à durée indéterminée, à temps partiel

Catégorie 8 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Niveau de formation

I, II : Bac + 3 ou 4 ans

III : Bac + 2 ans

IV : Bac, BTN, BT, BP

V : BEP, CAP

Vbis : CEP, SEGPA

VI : 1^{er} cycle 2^{ème} degré

Les jeunes dans les politiques d'emploi

1. Dans le secteur marchand

Le contrat d'apprentissage : la principale mesure de formation en alternance

L'apprentissage est de loin la principale mesure de formation par alternance. En région Centre, 13 860 contrats d'apprentissage ont été enregistrés au cours de la dernière campagne 2006/2007 (juillet 2006 – juin 2007) soit une progression de 11,1 % par rapport à la campagne précédente (juillet 2005 – juin 2006).

Le contrat d'apprentissage a pour objectif de préparer le jeune à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou d'un titre homologué. La formation alterne un enseignement théorique en centre de formation d'apprenti et un enseignement du métier chez l'employeur. La durée du contrat est de 1 à 3 ans, en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

Le contrat de professionnalisation remplace les contrats d'insertion en alternance

Le nombre de contrats de professionnalisation enregistrés au cours de la même période s'élève à 3 125 pour le seul public de moins de 26 ans (83,2 % de la totalité des contrats enregistrés sur la campagne).

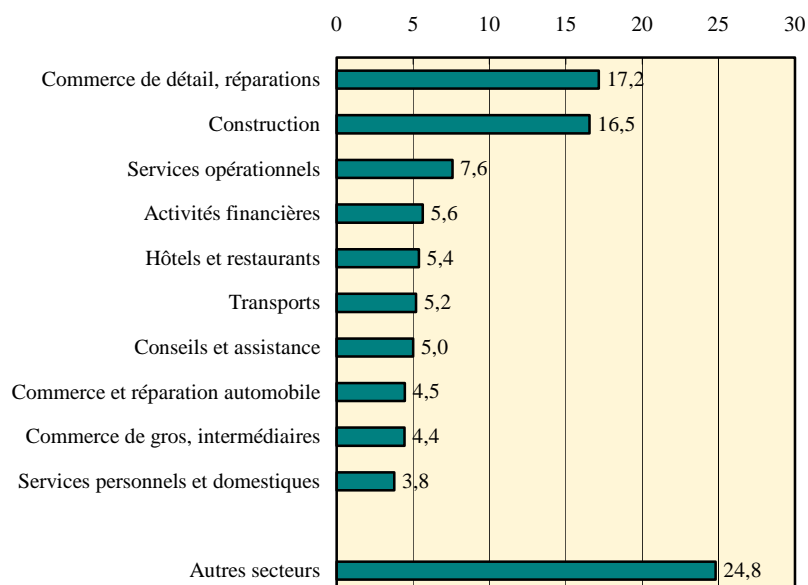
Sur la période 2005 - 2006, la mesure a plutôt bénéficié aux hommes (59,1 % des entrées dans la mesure).

Le contrat a plus souvent été proposé par des entreprises du tertiaire (68,2 %). Cinq secteurs ont assuré la moitié des embauches dont le commerce de détail (17,2 %) et la construction (16,5 %).

Créé dans le cadre de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le contrat de professionnalisation a remplacé les contrats d'insertion en alternance (contrat de qualification, d'adaptation et d'orientation).

Il est accessible aux jeunes de moins de 26 ans et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Il associe des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation et l'exercice d'une activité en entreprise en rapport avec la qualification visée. Tous les employeurs sont concernés par ce contrat à l'exception de l'Etat et des collectivités territoriales. L'action de professionnalisation peut être conclue pour une durée de 6 à 12 mois.

Le tiers des embauches réalisées dans les activités du commerce et de la construction (%)



Source : DRTEFP

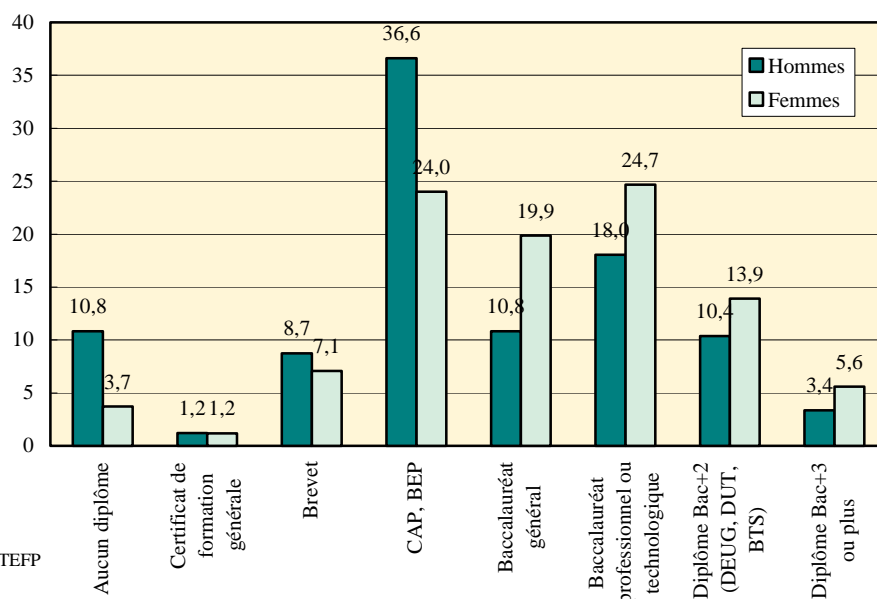
51,4 % des bénéficiaires de la mesure avaient un niveau de formation équivalent ou supérieur à celui du baccalauréat (niveau IV et plus de l'Education Nationale) et 31,5 % avaient accédé au CAP ou BEP (niveau V).

64 % des jeunes filles étaient en possession d'un diplôme ou d'un titre au moins

équivalent à celui du baccalauréat au moment de leur recrutement sous contrat de professionnalisation contre 42,6 % des jeunes hommes.

L'entrée dans la mesure correspond à une sortie de scolarité une fois sur trois, du chômage une fois sur quatre ou la fin d'un emploi une fois sur cinq.

Niveau de diplôme des jeunes à l'entrée dans la mesure sur la période 2005 – 2006 (%)



Source : DRTEFP

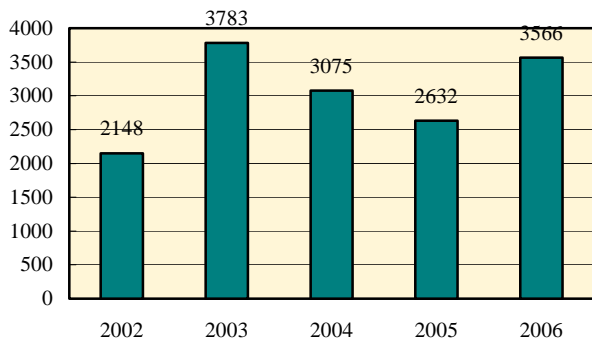
Le contrat jeunes en entreprise représente près de la moitié des autres contrats du secteur marchand

Près de 6 200 contrats ont été enregistrés en 2006 dans le secteur marchand, en dehors de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation : 53,5 % concernent le contrat « jeunes en entreprise », 40 % le contrat initiative emploi et 6,5 % le contrat insertion revenu minimum d'activité.

3 300 jeunes ont été embauchés au cours de l'année 2006 dans le cadre du dispositif contrat « jeunes en entreprise ». Depuis juillet 2002, date de démarrage du dispositif, 14 794 jeunes ont bénéficié d'un contrat « jeunes en entreprise », 5 546 contrats étaient en cours à fin décembre 2006.

Le contrat jeunes en entreprise s'adresse aux jeunes de 16 à 22 ans ayant au plus atteint la fin du second cycle de l'enseignement général, technologique ou professionnel et non titulaires du baccalauréat (sans qualification ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP) ainsi qu'à ceux âgés de 23 à 25 ans sans qualification et bénéficiaires du CIVIS. Les employeurs concernés doivent être affiliés à l'UNEDIC. A temps complet ou partiel, le contrat de travail est un CDI, payé au minimum au SMIC.

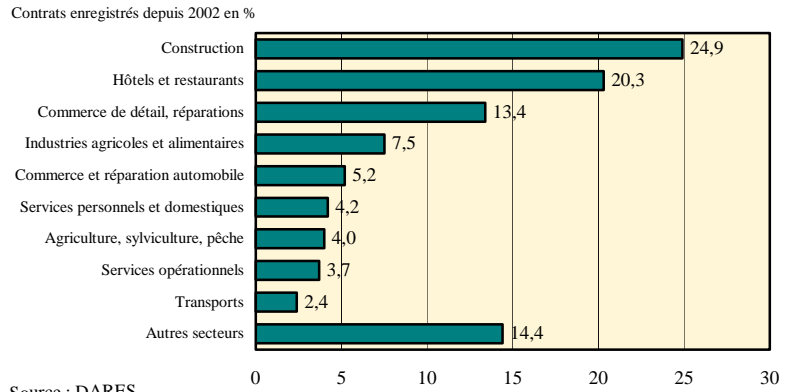
Contrat "jeunes en entreprise" : embauches réalisées



Source : UNEDIC

En 2006, la mesure a surtout bénéficié aux jeunes hommes (70,1 %), et aux titulaires du CAP ou BEP (54,6 %). Avant leur embauche sous contrat jeune, 49,5 % des bénéficiaires de la mesure occupaient un emploi : 14,9 % sous forme d'un contrat en alternance, 34,5 % sous forme d'un autre contrat (contrat à durée indéterminée,

Un recrutement sur quatre en Contrat "Jeunes en Entreprise" provient du secteur de la construction



Source : DARES

contrat à durée déterminée, Intérim). Un tiers des bénéficiaires de la mesure étaient demandeurs d'emploi, inscrits ou non à l'ANPE.

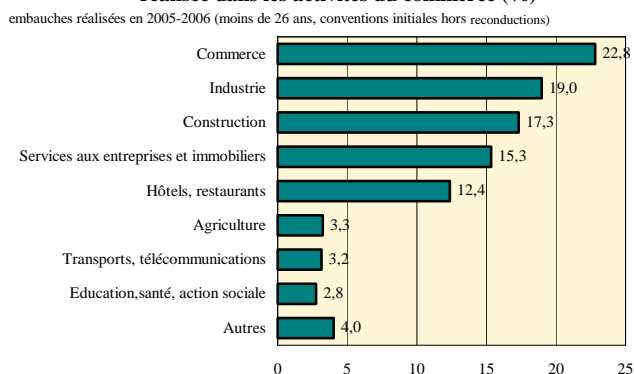
Les entreprises du tertiaire ont totalisé 49,5 % des recrutements, principalement dans les activités de service (31,1 %).

Le contrat initiative emploi « nouvelle formule »

6 259 contrats ont été signés en 2005 et 2006 dont 2 094 par des jeunes de moins de 26 ans (33,5 %). Plus de la moitié des bénéficiaires du CIE avaient une formation de niveau CAP, BEP au moment de leur recrutement (60,3 % pour les jeunes hommes et 40,0 % pour les jeunes filles). Près de 23 points d'écart séparent les femmes et les hommes concernant les niveaux de formation supérieurs au niveau IV (Femmes : 54,9 %, Hommes : 32,2 %). 67,6 % étaient inscrits à l'ANPE, depuis plus d'un an dans 40 % des cas.

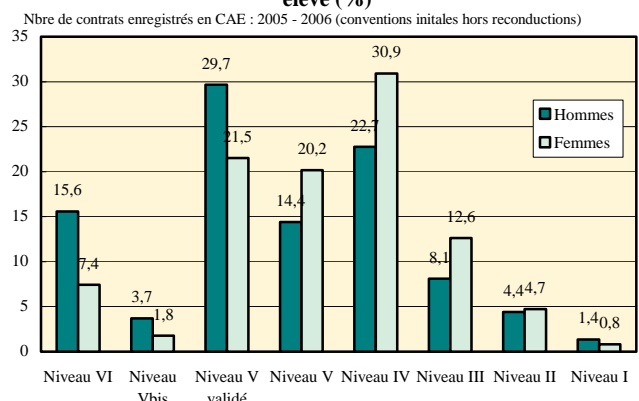
La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a regroupé les différents contrats et stages d'insertion du secteur marchand (contrat initiative emploi ancienne formule, stages d'insertion et formation à l'emploi, stages d'accès en entreprise) sous le dispositif unique du contrat initiative emploi. Profondément modifié, le contrat initiative emploi « nouvelle formule », réservé au secteur marchand, vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Contrat Initiative Emploi : une embauche sur cinq réalisée dans les activités du commerce (%)



Source : DARES

CAE : Des jeunes filles d'un niveau de formation plus élevé (%)



Source : DARES

Niveaux de formation ou de qualification (CERFA)

- Pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire (Equivalent au niveau VI de l'Education Nationale).
- Formation courte d'une durée maximum d'un an, conduisant au Certificat d'Education Professionnelle ou à toute autre attestation de même nature (Equivalent au niveau Vbis de l'Education Nationale).
- Formation de niveau équivalent à celui du Brevet d'Etudes Professionnelle (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Diplôme non obtenu.
- Diplôme obtenu du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) (Equivalent au niveau V de l'Education Nationale).
- Formation de niveau équivalent à celui du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien (Equivalent au niveau IV de l'Education Nationale).
- Formation de niveau du Brevet de Technicien Supérieur ou du Diplôme des Instituts Universitaires de Technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (Equivalent au niveau III de l'Education Nationale).
- Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la Licence ou des Ecoles d'ingénieurs (Equivalent au niveau II de l'Education Nationale).
- Troisième cycle ou Ecole d'Ingenieur (Equivalent au niveau I de l'Education Nationale).

2. Dans le secteur non marchand

Le contrat d'avenir

Après des débuts difficiles (551 contrats d'avenir avaient été enregistrés entre mai et décembre 2005), la mesure connaît un développement important en 2006 avec 3 406 contrats enregistrés.

Du fait des conditions d'éligibilité les jeunes de moins de 26 ans représentent une population marginale pour ce type de contrat aidé : 253 contrats enregistrés en 2005 – 2006 soit 6,3 % des contrats.

Le contrat d'avenir vise à favoriser le retour à l'emploi stable des personnes percevant les minima sociaux. Ce contrat de travail à durée déterminée de deux ans et à temps partiel est réservé au secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, établissements publics, chantiers et ateliers d'insertion). Renouvelable dans la limite de trois ans, il comprend obligatoirement des actions d'accompagnement et de formation.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi

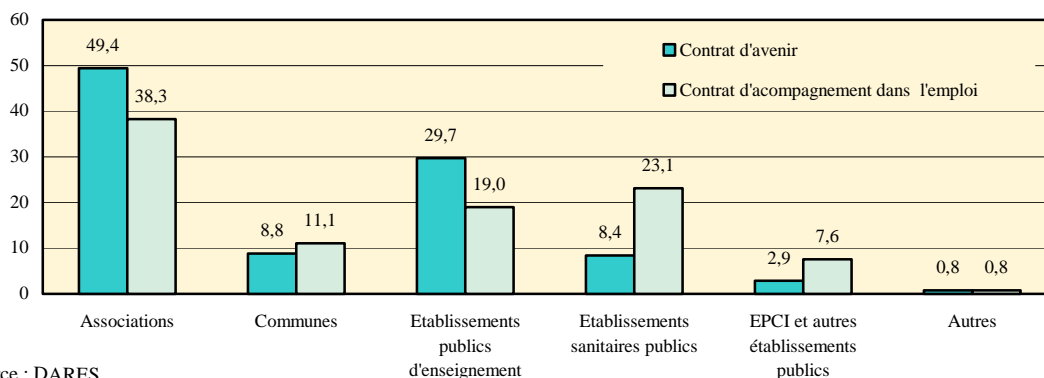
15 230 personnes ont été recrutées sous contrat d'accompagnement dans l'emploi au cours des années 2005 et 2006, dont 5 117 jeunes de moins de 26ans (33,6 %). Les associations ont totalisé 34,6 % des embauches, les établissements sanitaires publics : 26,0 %. Les femmes ont été largement bénéficiaires de la mesure avec 72,2 % des conventions signées (conventions initiales ou avenants de reconduction). 45,0 % des bénéficiaires de la mesure âgés de moins de 26 ans avaient un niveau de formation au moins égal au

niveau IV (BAC, BT) contre 24,1 % pour leurs aînés).

78 % étaient inscrits à l'ANPE avant leur recrutement, avec une durée moyenne d'inscription supérieure à deux ans dans 41,5 % des cas.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est destiné à accompagner les personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Ce contrat à durée déterminée de 24 mois maximum s'adresse au secteur non marchand (collectivités territoriales, établissements publics de soins...) sur des postes visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits.

Secteur non marchand : le poids du secteur associatif
 nombre de contrats enregistrés en 2005-2006 : moins de 26 ans
 (conventions initiales hors reconductions en %)



Source : DARES

Le CIVIS

6 122 jeunes sont entrés dans ce programme au cours de l'année 2006 dont 2 839 jeunes (46,4 %) de niveau VI et V bis bénéficiant d'un accompagnement renforcé, assuré par un conseiller référent.

Les femmes représentent 56,1 % des entrées dans un parcours CIVIS (63,7 % pour celles ayant atteint les niveaux IV et V de formation).

3 141 sorties ont été observées au cours de l'année 2006 dont 1 543 vers l'emploi durable*.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) peut mobiliser l'ensemble des mesures précédentes. C'est un droit à l'accompagnement qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou maximum BAC+2 non validé, qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. L'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de cette mesure, est renforcée pour les jeunes de niveau VI ou V bis (fin de la scolarité obligatoire ou formation courte de moins d'un an). Les missions locales et les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) sont chargées de mettre en œuvre ce parcours d'insertion.

**D.R.T.E.F.P (Service Etudes,
 Prospectives, Evaluation,
 Statistiques)**

* Emploi durable : CDI, CDD de plus de 6 mois, CIE, Contrat de professionnalisation de plus de 6 mois, Contrat d'apprentissage

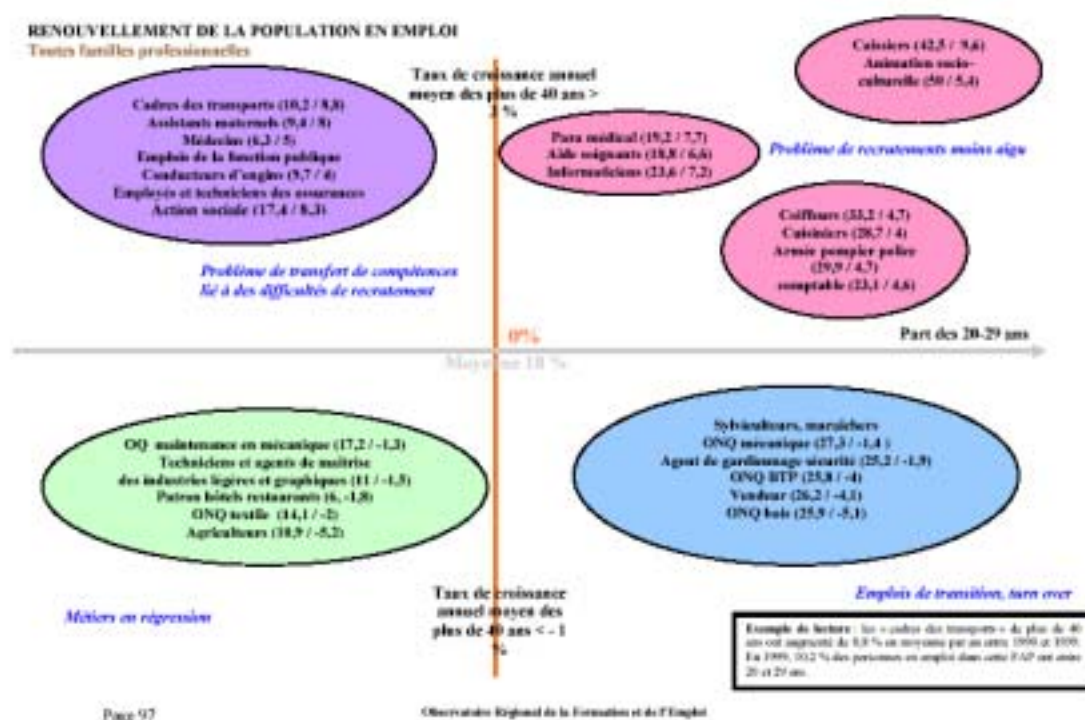
L'emploi des jeunes : un éventail de métiers qui s'élargit

Traditionnellement les emplois occupés par les jeunes étaient considérés par les enquêtes d'insertion comme des emplois d'insertion, de transition, d'attente. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les départs qui s'opèrent dans certains métiers, généralement les plus qualifiés, donnent-ils lieu à des recrutements de jeunes ? Le chapitre 6 du cahier régional "Formation et emploi de la population en région Centre - Outil pour un diagnostic régional", abordait l'analyse du renouvellement de la population en emploi en considérant non seulement le vieillissement de la population en emploi, mais également l'évolution de l'emploi et la part des jeunes sur les emplois.

L'impact des besoins de renouvellement sur l'emploi des jeunes

Un des principaux résultats était que l'ensemble des familles professionnelles dont le taux de croissance annuel moyen des plus de 40 ans était négatif enregistrait des suppressions d'emplois entre 1990 et 1999.

En revanche, les familles professionnelles dont le taux de croissance des plus de 40 ans était positif étaient créatrices d'emplois, excepté celles des ouvriers.



Parmi les quatre groupes¹ mis en évidence, trois semblaient susceptibles de recruter des jeunes dans les années à venir :

- soit parce qu'il s'agissait de métiers où l'on observait des difficultés de recrutement (I)
- soit parce que traditionnellement ces métiers étaient préparés par l'apprentissage (II)
- soit parce qu'ils semblaient être des métiers sur lesquels les personnes ne vieillissaient pas, car elles bénéficiaient le plus souvent de progression de carrière (III).

¹ Les représentations graphiques permettent de distinguer quatre groupes d'emplois selon la part des jeunes (part des 20-29 ans < ou > à 18 %) et l'importance du vieillissement (taux de croissance annuel moyen des "plus de 40 ans" négatif ou positif).

Globalement, les tendances repérées se confirment. Les emplois dont la part des jeunes était très importante et qui augmentaient entre 1990 et 1999 continuent de recruter des jeunes, les emplois qui connaissent des difficultés de recrutement recourent aussi à des jeunes. Un constat

nouveau : les emplois qui régressaient et qui occupaient moins de jeunes, sont aussi recruteurs depuis 1999 mais sur des qualifications plus importantes.

Note méthodologique :

Une analyse relativement fine des emplois réalisée à partir du recensement de la population de 1990 et 1999 avait permis de faire apparaître les métiers occupés en fonction de l'âge des individus, posant ainsi la question du renouvellement des emplois liés à la problématique du vieillissement de la population. La question de l'emploi des jeunes est ici abordée à travers l'étude des mouvements de main d'œuvre entre 1999 et 2006, dans les entreprises régionales de 10 salariés et plus.

Les trois groupes qui semblaient susceptibles de recruter des jeunes étaient :

1. Les métiers pour lesquels le problème du transfert des compétences est induit par les difficultés de recrutements

Entre 1990 et 1999, ils se caractérisaient par une proportion de jeunes inférieure à la moyenne régionale et un accroissement de la population en emploi des "plus de 40 ans". Il s'agissait d'emplois sur lesquels la population vieillissait suite à des difficultés de recrutement. Ces difficultés étaient palliées soit par des pratiques de promotion interne (cadres des transports) soit par des recrutements de personnes avec une expérience professionnelle dans des activités proches (assistantes maternelles, action sociale, cadres des transports, conducteurs d'engins, employés et techniciens des assurances).

Parmi ces métiers tertiaires, on distingue aujourd'hui deux cas de figure :

- Dans le premier cas, les recrutements de jeunes de moins de 25 ans sont peu nombreux, et le solde (entrées-sorties) reste faible (inférieur à 20 en 2006) : conducteurs d'engins du bâtiment, travaux publics (BTP) (73 recrutements en 2006) ou cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation (24 recrutements). Concernant les assistants maternels, la source statistique

utilisée¹ ne permet qu'une approche partielle des recrutements opérés.

- Dans le second cas, les recrutements de jeunes progressent fortement et le solde des emplois est élevé : professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive, pour lesquels les entrées de jeunes ont été multipliées par trois entre 1999 et 2006 (972 entrées contre 3209 en 2006). Le solde reste élevé sur toute la période (251 en 2006). Les employés et techniciens des assurances comptent deux fois plus de recrutements de jeunes en 2006 qu'en 1999 (398 contre 192), alors que les embauches de jeunes parmi les employés et techniciens de la banque se stabilisent (694 en 2006 contre 743 en 1999). Pour les premiers, le solde net des créations d'emplois ne cesse de progresser sur la période (130 en 2006, 50 en 1999), alors qu'il recule pour les seconds tout en restant positif (166 en 2006).

¹ EMMO – DMMO : entreprises de 10 salariés et plus

2. Des emplois sur lesquels le problème de renouvellement était moins aigu

La proportion de jeunes était supérieure à la moyenne régionale et la population en emploi des "plus de 40 ans" s'était accrue entre 1990 et 1999. Le renouvellement de la population en emploi semblait dès lors plus ou moins assuré, soit parce que les emplois concernés diminuaient (ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité, électronique, ouvriers non qualifiés (ONQ) de l'électricité, électronique, ouvriers des industries graphiques), soit parce qu'ils étaient accessibles par l'apprentissage (bouchers, charcutiers, boulangers, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie, coiffeurs, esthéticiens).

Certains emplois pouvaient rencontrer des problèmes de renouvellement dans un avenir proche même si les plus de 40 ans n'étaient pas majoritaires entre 1990 et 1999 (paramédical, aides-soignants, voire informaticiens). Enfin, on recensait dans ce groupe des emplois en très forte croissance qui recrutait à toutes les tranches d'âge et tous les niveaux de diplôme (caissiers,

employés de libre service, métiers de l'animation socioculturelle), qui bien que restant des métiers « jeunes », commençaient à fidéliser les personnes.

Ce sont des emplois qui continuent de recruter massivement des jeunes, et pour lesquels les soldes des entrées/sorties d'emplois en 2006 :

- restent élevés : caissiers et employés de libre service (10 114 entrées en 2006, solde : 793 en 2006), employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie, restauration (2930 entrées, solde : 284), informaticiens (444 entrées, solde : 114), aides-soignants (1793 entrées, solde : 89), ONQ de l'électricité, électronique (227 entrées, solde : 88), etc.
- ou connaissent une forte hausse : cuisiniers (3220 entrées, solde : 512), bouchers, charcutiers, boulangers (327 entrées, solde : 112), professions para médicales (189 entrées, solde : 100),

3. Des métiers jeunes (+ de 25 % des emplois sont occupés par des 20-29 ans) dont la part des plus de 40 ans diminuait

Cette catégorie regroupait essentiellement les emplois d'ouvriers non qualifiés, souvent des emplois de transition pour des jeunes formés en attente d'un emploi correspondant à leur niveau de formation ou pour des jeunes qui auraient l'occasion de passer sur des postes d'ouvriers qualifiés après quelques années (ONQ de la mécanique, ONQ du BTP, ONQ du bois). Il s'agissait également d'emplois au turn-over élevé, caractérisés par des conditions de travail difficiles (gardiennage sécurité, vendeurs) mais aussi des emplois saisonniers (maraîchers, viticulteurs).

Pour ces métiers généralement peu qualifiés, la situation semble différer aujourd'hui fortement selon les domaines observés, en lien étroit avec l'évolution globale des

emplois en région et de la conjoncture économique :

- Pour les métiers industriels, même s'ils continuent de recruter des jeunes, la tendance est à la diminution des créations nettes d'emplois : ONQ de la mécanique (solde : 21 en 2006 contre 567 en 1999), ONQ des industries de process (solde : 166 en 2006 contre 584 en 1999), ONQ travaillant par enlèvement ou formage de métal (solde : 11 en 2006 contre 85 en 1999).
- A contrario, les créations nettes d'emplois des jeunes sont en hausse dans les métiers du bâtiment, travaux publics, qu'il s'agisse d'emplois qualifiés ou non qualifiés : ONQ du gros œuvre du BTP (solde : 307 en 2006

contre 149 en 1999), ONQ du BTP, second œuvre (solde : 100 en 2006 contre 69 en 1999), techniciens du BTP (solde : 155 en 2006 contre 38 en 1999).

- Du côté des domaines tertiaires, la famille professionnelle des vendeurs connaît également une forte hausse, à la fois des

recrutements de jeunes qui ont été multipliés par deux sur la période, et du solde des emplois (389 en 2006 contre 35 en 1999). Celle des agents de gardiennage et de sécurité se maintient à un niveau élevé de recrutement et de création d'emplois sur l'ensemble de la période.

Des recrutements constants de jeunes, insensibles à la conjoncture

L'évolution de l'emploi des jeunes dans un contexte économique régional variable

L'analyse des mouvements de main d'œuvre sur l'ensemble de la période 1999-2006 met en évidence les variations liées aux cycles conjoncturels de l'emploi régional (voir graphe ci-dessous ; courbe bleue) :

- 2000 : le solde net de créations d'emplois est fortement positif, atteignant 14321 (contre 5500 en 1999).
- 2001-2004 : le solde diminue dès 2001 pour devenir négatif en 2004 (- 2434).
- 2005-2006 : remontée du solde des entrées-sorties, à nouveau positif (3391 en 2006).

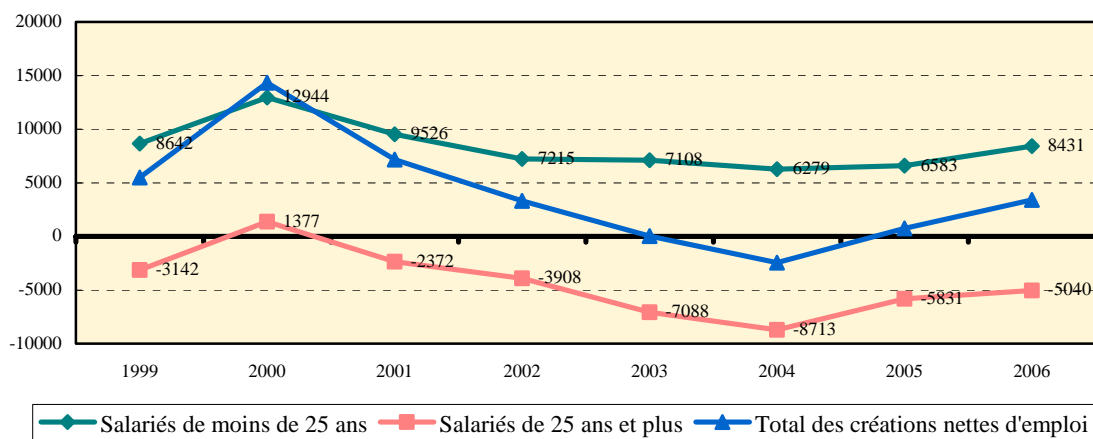
Une stabilité des soldes des entrées/sorties d'emploi des moins de 25 ans depuis 2004

Tout au long de la période observée, le solde des entrées-sorties reste positif concernant les jeunes de moins de 25 ans (ci-contre, courbe verte).

salariés de 25 ans et plus (ci-contre, courbe rouge), à l'exception de l'an 2000, année de conjoncture économique particulièrement favorable.

A l'inverse, le solde est négatif pour les

Evolution des soldes d'entrées - sorties d'emploi de 1999 à 2006



Source : DRTEFP (Mouvements de main d'œuvre)

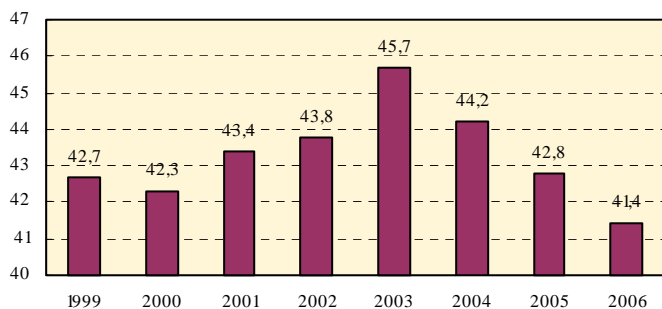
Faible impact de la conjoncture sur l'emploi des jeunes

En 2006, 67 273 recrutements de jeunes de moins de 25 ans ont eu lieu dans les établissements de la région, sur un total de 162 370 entrées. 18,8 % d'entre eux se sont fait sur contrat à durée indéterminée. Sur la période 1999 - 2006, la part des moins de 25 ans parmi les entrées est comprise entre 41 % et 46 %.

Les jeunes ne semblent pas pâtir d'une

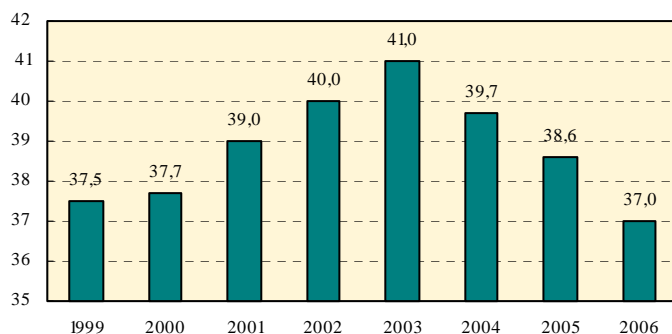
conjoncture défavorable ; ce qui se traduit par une augmentation de la part des jeunes en période de diminution de l'emploi. En effet, comme ce fût le cas en 2003, la proportion des jeunes progresse à la fois dans les entrées (45,7 %) et dans les sorties (41,0 %) des établissements. Au cours de ces périodes, ce sont surtout les personnes de plus de 25 ans qui ont le moins de chance d'être recrutées.

Part des jeunes dans les recrutements entre 1999 et 2006 (en %)



Source : DRTEFP (Mouvements de main d'œuvre)

Part des jeunes dans les sorties entre 1999 et 2006 (%)



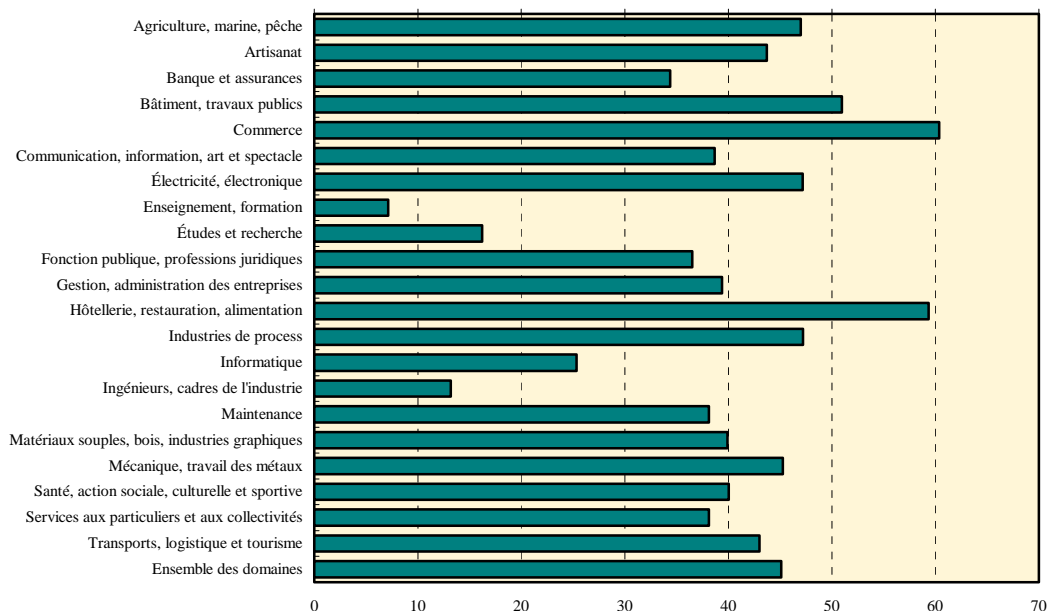
Source : DRTEFP (Mouvements de main d'œuvre)

Des évolutions notables et disparates parmi les domaines qui recrutent le plus de jeunes

L'apparente stabilité de la part des jeunes dans les entrées entre 2004 et 2006 (+ 0,9 point) masque de fortes disparités selon les domaines professionnels. Sur la période récente, parmi les domaines qui recrutent le plus grand nombre de jeunes, la part des moins de 25 ans dans les recrutements

progresse dans le bâtiment et travaux publics (+ 5,2 points), les industries de process (+ 4,2 points), la santé et action sociale, culturelle et sportive (+ 3,9 points), les services aux particuliers et aux collectivités (+ 2,8 points) ou bien encore le transport, la logistique et le tourisme (+ 8,1 points).

Part des jeunes de moins de 25 ans dans les recrutements par domaine professionnel en 2006 (%)



Source : DRTEFP (Mouvements de main d'œuvre)

A l'inverse, elle diminue dans près de la moitié des domaines, dont le commerce (- 2,1 points), l'hôtellerie, restauration et alimentation (- 3,3 points), la gestion,

administration des entreprises (- 3,1 points) ou bien encore la mécanique et le travail des métaux (- 1,6 point).

Nombre de recrutements de jeunes de moins de 25 ans en 2006 et évolution 2004-2006 (%)

Domaines professionnels	Recrutements 2006	Évolution 2004/2006
Agriculture, marine, pêche	1 617	13,5
Artisanat	465	-6,8
Banque et assurances	1 110	-5,5
Bâtiment, travaux publics	3 205	5,2
Commerce	14 746	-2,1
Communication, information, art et spectacle	159	9,8
Électricité, électronique	566	-5,3
Enseignement, formation	63	-5,1
Études et recherche	120	2,2
Fonction publique, professions juridiques	382	27,7
Gestion, administration des entreprises	5 412	-3,1
Hôtellerie, restauration, alimentation	6 508	-3,3
Industries de process	4 411	4,2
Informatique	444	-7,8
Ingénieurs, cadres de l'industrie	99	1,8
Maintenance	975	0,6
Matériaux souples, bois, industries graphiques	817	-4,4
Mécanique, travail des métaux	1 681	-1,6
Santé, action sociale, culturelle et sportive	5 684	3,9
Services aux particuliers et aux collectivités	12 327	2,8
Transports, logistique et tourisme	6 481	8,1
Ensemble des domaines	67 273	0,9

Source : DRTEFP (Mouvements de main d'œuvre)

**GIP Alfa Centre (Observatoire
Régional de la Formation et de
l'Emploi)**

Annexe

Table des sigles

ANAH	Agence nationale de l'habitat
API	Allocation de parent isolé
ASS	Allocation spéciale de solidarité
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BTP	Bâtiment travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CA	Communauté d'agglomération
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnel
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEREPQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESR	Conseil économique et social régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIDOL	Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement
CIE	Contrat initiative emploi
CI - RMA	Contrat d'insertion revenu minimum d'activité
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLLAJ	Comité local pour le logement des jeunes
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DEFM	Demande d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DMMO	Déclaration des mouvements de main d'œuvre
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EMMO	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FM	France métropolitaine
FTM	Foyer de travailleurs-migrants
GIP	Groupement d'intérêt public
HLM-SEM	Habitation à loyer modéré – Société d'économie mixte
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
IUT	Institut universitaire de technologie
IVA	Insertion vie active
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MSA	Mutualité sociale agricole
ONQ	Ouvrier non qualifié
OPAH	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PALULOS	Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale
PDALPD	Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées
PDH	Plan département de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêts locatifs sociaux
PLUS	Prêt locatif à usage social
RMI	Revenu minimum d'insertion
SMIC	Salaires minimum interprofessionnel de croissance
STS	Section de technicien supérieur
UESL	Union d'économie sociale pour le logement
UFJT	Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNHAJ	Union nationale pour l'habitat des jeunes

**Direction régionale du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle du Centre**

Immeuble « Val de Loire » - 4 passage de la Râpe BP 24315
45043 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 68 00 – Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.travail.gouv.fr

Directeur de la publication : Daniel JEANTELET

Réalisation : pôle ORFE du GIP ALFA CENTRE

DRTEFP Centre (Service Etudes, Prospective, Evaluation, Statistiques)
INSEE Centre
RECTORAT (Division du budget académique, de l'évaluation et de la performance)
DRE Centre
GIP ALFA CENTRE (Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi)

ISBN : 978-2-11-096847-0

